Année 1994. – N° 66 [3] A.N. (C.R.) ISSN 0249-3088 0242-6765 Vendredi 8 juillet 1994

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

10e Législature

TROISIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1993-1994

(12e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

3e séance du jeudi 7 juillet 1994

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE Mme NICOLE CATALA

1. **Développement du territoire.** – Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4283).

DISCUSSION GÉNÉRALE *(suite)* (p. 4283)

MM. Louis Pierna,
Etienne Garnier,
Alain Le Vern,
Marc Laffineur,
Gérard Saumade,
Raymond Lamontagne,
Jean-Louis Idiart,
Jean-Pierre Thomas,
Alain Ferry,
André Fanton,
Bernard Derosier,
Gérard Trémège,
Emile Zuccarelli,
Jean-Michel Couve,
Michel Hunault,
Denis Merville,
Aymeri de Montesquiou,
Alain Suguenot,
Christian Daniel,
Jean-Pierre Kucheida,
Hervé Mariton,
Alain Cousin,
Yvon Jacob,
Jean-Marc Ayrault,
Mme Marie-Thérèse Boisseau,
MM. Jean-Louis Leonard,
Jean-Paul Fuchs,
Jean-Jacques de Peretti,
Léonce Deprez,
Michel Bouvard.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. **Dépôt d'un rapport** (p. 4316).

3. **Dépôt de rapports sur des propositions de résolution** (p. 4316).

4. **Dépôt d'un rapport d'information** (p. 4316).

5. **Ordre du jour** (p. 4316).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE Mme NICOLE CATALA,
vice-président

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

Mme le président. La séance est ouverte.

1

DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Suite de la discussion d'un projet de loi

Mme le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi d'orientation pour le développement du territoire (nos 1382, 1448).

Discussion générale *(suite)*

Mme le président. Cet après-midi, l'Assemblée a commencé d'entendre les orateurs inscrits dans la discussion générale.

Mes chers collègues, je vous indique que nous arrêterons nos travaux vers une heure du matin, afin de ne pas avoir à retarder le début de la première séance de demain. Ainsi, les orateurs inscrits dans la discussion générale pourront évaluer, en fonction du temps de parole imparti aux orateurs précédents, s'ils ont une chance d'intervenir ce soir.

La parole est à M. Louis Pierna, pour quinze minutes.

M. Louis Pierna. Monsieur le ministre délégué à l'aménagement du territoire, la région Ile-de-France joue un rôle particulier dans votre politique d'aménagement du territoire. Elle sert de banc d'essai et de laboratoire dans différents domaines. Elle vous permet de tester vos propositions en opposant cette région aux autres. N'est-ce pas un éminent membre du Gouvernement, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, qui en est le président, et qui laisse faire ?

A entendre M. le ministre d'Etat, le rapport d'étape, résultat de son tour de France médiatique, serait le fruit d'un « exercice de la démocratie directe ». La réalité est bien différente et il serait plus juste de parler de parodie de démocratie !

Il en va de même pour la charte du Bassin parisien, signée par les huit préfets, les huit présidents de droite des régions concernées et par M. Pasqua, sans aucune consultation des élus concernés.

Mais les mots ne peuvent camoufler les faits. Sous prétexte d'une clarification des compétences, somme toute justifiée, la déconcentration affichée n'est que le paravent d'une concentration autoritaire des pouvoirs des préfets par le biais du contrôle des décisions municipales d'urbanisme et le marchandage des crédits d'Etat, désormais déconcentrés. N'est-ce pas là une remise en cause de l'autonomie des communes ?

N'est-ce pas une application de la loi Joxe-Marchand, que le groupe communiste a été le seul, en son temps, à combattre, et qui permet de soumettre les collectivités locales afin de les intégrer à vos plans ?

Qu'en est-il en réalité de la charte régionale d'aménagement du territoire qui figure à l'article 6 de votre projet de loi d'orientation ?

Elle est l'aboutissement d'une décision politique de portée stratégique prise par les précédents gouvernements en 1990, consignée dans le Livre blanc de la DATAR d'avril 1992 et confirmée par le comité interministériel d'aménagement du territoire qui s'est réuni à Mende en juillet 1993.

Elle constitue une étape et un point d'appui dans le processus de remodelage et de restructuration d'un tiers du territoire, car le bassin parisien c'est aussi huit régions et vingt millions d'habitants.

Le Gouvernement et le ministre d'Etat ne cachent pas que la charte est le soubassement du projet d'aménagement du territoire, et leur souhait le plus cher est que ce précédent soit repris dans d'autres régions du pays.

Est-cela « l'exercice de la démocratie directe » alors que le conseil régional d'Ile-de-France n'en a pratiquement pas discuté ? En réalité, vous avez peur de la démocratie et, lorsqu'il s'agit de porter des mauvais coups, vous contournez ses règles. Car le contenu de cette charte est directement inspiré par l'Europe de Maastricht et par la loi Joxe-Marchand sur le regroupement des communes.

Vous devez mettre cette partie du territoire en position dominante face aux autres grandes métropoles européennes. A vos yeux, cela implique de renforcer le rayonnement international de Paris et de l'Ile-de-France, essentiellement par l'accueil de sièges de sociétés multinationales étrangères.

D'où la décision de sélectionner un certain nombre de métropoles susceptibles d'atteindre la taille internationale et européenne.

D'où la décision de réserver des espaces de proximité afin d'offrir « la qualité de vie » exigée par les firmes étrangères pour leur implantation, qui nécessite une « trame préservée » !

D'où la décision, pour satisfaire le besoin de mobilité, de réaliser de grands réseaux de transports et de circulation reliés aux réseaux européens afin de valoriser le bassin parisien comme carrefour de l'Europe.

En ce qui concerne le centre de l'agglomération, le champ doit rester libre pour la spéculation et les firmes étrangères.

Ainsi sont heurtées de plein fouet les aspirations des populations à l'emploi, à la justice, au progrès, au mieux-vivre dans la ville, le département et la région, ainsi que leur exigence de participer aux décisions qui les concernent.

Ce dispositif conduit à un aménagement ultrasélectif et hyperspécialisé puisque toutes les villes ne peuvent prétendre à la taille internationale.

Et c'est au nom de la « solidarité » que vous mettez à mal les atouts de chaque région dans leur diversité, que vous poussez à la désindustrialisation, aux licenciements, aux délocalisations et à la spéculation.

Cette fausse solidarité joue contre l'emploi. C'est au nom de la lutte contre les inégalités que sont revus et « corrigés » le système urbain ainsi que l'approche spécifique sur l'enseignement supérieur et la recherche. Ainsi sont aggravés les déséquilibres entre les régions et à l'intérieur de chacune d'elles. Tout ce qui ne concourt pas à l'excellence européenne est sacrifié, délaissé, les cités populaires, par exemple.

Quant à l'opposition Paris-province, c'est un piège. Cet argument de division est préjudiciable aussi bien aux habitants de la région parisienne qu'à ceux de la province dans la mesure où cette opposition n'est pas de nature à résoudre les difficultés. Pour les uns comme pour les autres, il n'y a pas d'issue hors du développement des atouts et de la croissance.

Sous couvert de solidarité et de coopération, votre objectif est de mettre en concurrence les régions entre elles pour faire payer aux collectivités territoriales les transformations, les infrastructures, les équipements et les services nécessaires à votre politique. La « régionalisation » des transports parisiens en est un exemple.

Sous le fallacieux prétexte que les autres régions paient pour l'Ile-de-France, l'Etat entend se désengager financièrement alors que, lorsqu'il verse un franc pour les transports en commun, il prélève 3,20 francs sur les différents modes de déplacement en Ile-de-France par le biais de taxes injustes et insupportables ; alors que, sur les 23 milliards de francs perçus au titre de la taxe intérieure sur les produits pétroliers, il en consacre à peine deux aux infrastructures routières régionales.

Il est bon de rappeler aussi que la région Ile-de-France est loin d'être une « sangsue » puisque, avec 18,8 p. 100 de la population, elle acquitte 23,4 p. 100 du revenu des ménages et que sa part dans le produit intérieur brut est de 28,7 p. 100.

Votre seul objectif est donc, à la faveur de ce que vous appelez la régionalisation, de faire payer 50 p. 100 plus cher le ticket de métro aux Franciliens et de démanteler le service public.

Il est vrai que vous avez reculé ces dernières semaines et que les actions des usagers et la grande grève organisée le 7 avril dernier par tous les syndicats de la RATP y sont pour quelque chose.

Quant aux projets de transports en commun en cours, ils sont tous en retard par rapport aux prévisions initiales, qu'il s'agisse de METEOR et d'EOLE, des lignes D et F du RER, des liaisons de banlieue à banlieue ou des prolongations des lignes de métro.

Vous prétendez corriger ce que vous appelez « l'hypertrophie de l'Ile-de-France ». Mais son poids démographique est à peu de chose près le même qu'il y a trente ans et tous les observateurs sérieux admettent que les statistiques sur lesquelles vous vous appuyez sont contradictoires et peu fiables.

Elles vous permettent pourtant de prévoir pour les prochaines années une diminution sensible du nombre de logements sociaux, alors que ceux-ci font déjà cruellement défaut – on en construit 53 000 par an, ce qui est très inférieur aux besoins minimaux, évalués à 65 000 –, ainsi qu'une baisse importante du nombre des étudiants.

Et pourtant, la région Ile-de-France est une terre de contrastes : l'étalage spectaculaire de la richesse voisine avec une insupportable pauvreté. Un million de Franciliens sont privés d'emplois stables et le chômage a augmenté de 20 p. 100 en un an, ce qui est bien plus qu'ailleurs. Trois cent mille emplois industriels ont disparu en douze ans en Ile-de-France, et cela continue ! Est-ce là, monsieur le ministre délégué, la marque d'une région trop riche ?

Pourtant, vous avez décidé de procéder à d'autres délocalisations de services publics et d'entreprises publiques : un fonctionnaire sur deux, si on laisse faire, devra en subir les conséquences d'ici à l'an 2015.

Certains secteurs cumulent tous les handicaps : chômage, pénurie de logements sociaux, recul de la santé, délabrement des cités, transports inadaptés, circulation asphyxiée, éducation et formation publiques sacrifiées, environnement délaissé.

Le constat que font conjointement l'INSEE et la chambre régionale de commerce et d'industrie est douloureux, à tel point que « la situation de certaines zones autour de la capitale est comparable à celle de régions sinistrées du nord de la France ou du sud de l'Europe ». La comparaison est accablante !

Un document récent de la mission sénatoriale révèle que, dans certaines zones de la région Ile-de-France, le revenu par habitant est inférieur de 20 p. 100 à celui de la Corse-du-Sud. Ce qui est intolérable à Ajaccio l'est tout autant à Paris !

Le même document admet, à propos de l'Ile-de-France, que « les choix à opérer sont essentiellement politiques ». Votre projet de loi dit « d'orientation pour le développement du territoire » a fait ces choix.

M. Patrick Ollier, *rapporteur de la commission spéciale pour l'examen du projet de loi d'orientation pour le développement du territoire.* Les bons choix !

M. Louis Pierna. Ce sont ceux arrêtés par le CIAT réuni à Mende en 1993, dans le droit fil de l'Europe de Maastricht. Dans ma ville, 1 600 emplois ont été supprimés en deux ans, monsieur le rapporteur.

M. Patrick Ollier, *rapporteur.* Attendez ! Le texte n'est pas encore adopté !

M. Louis Pierna. Et 220 sont programmés pour 1995.

M. Arnaud Cazin d'Honincthun. Nous en sommes tous là !

M. Louis Pierna. Ces choix aggraveront encore la vie des Franciliens en leur faisant payer la facture du désengagement de l'Etat.

En appauvrissant la région Ile-de-France, vous ne résoudrez, vous le savez, aucune des difficultés des autres régions, bien au contraire.

D'autres choix sont possibles. C'est ceux-là que nous faisons, avec les habitants de la région Ile-de-France, car nous avons des ambitions pour l'aménagement du territoire national. Des ambitions de développement et de croissance, fondées sur l'emploi, les coopérations, les formations et la justice sociale. Nous proposons d'utiliser une partie des 1 200 milliards de francs de profits réalisés par les entreprises en 1993. Ici, on n'en entend jamais parler !

M. Rémy Auchedé. C'est vrai !

M. Louis Pierna. Cette conception de l'aménagement a pour moteur et pour but la démocratie vivante, réelle, celle qui tient compte de ce que disent, de ce que veulent nos concitoyens, la région, la nation, en fonction de leurs besoins.

Voilà pourquoi il faut relever le pouvoir d'achat et accroître le progrès social, qui sont à la base de la consommation, donc de la relance économique et de l'emploi.

Il faut d'abord geler les plans de licenciements, créer des cellules de crise départementales avec les syndicats et les élus, afin de trouver des solutions.

Il faut aussi nous dire ce que sont devenus les 90 milliards de francs accordés par votre gouvernement aux patrons et qui devaient servir à l'emploi.

Il faut contraindre les entreprises à investir dans l'emploi les milliards de francs de profits réalisés.

M. Patrick Ollier, *rapporteur.* Votre discours n'a pas changé depuis vingt ans !

M. Louis Pierna. Il faut nous renseigner sur la destination des fonds publics et contrôler démocratiquement leur utilisation car un rapport récent de l'inspection des finances vient de révéler d'énormes détournements.

Nous demandons aussi l'arrêt immédiat de toute délocalisation d'organismes publics et privés, et la prise à bras-le-corps de la reconstruction des grandes filières industrielles tout en aidant les PME-PMI grâce à de nouvelles règles de crédits.

La chambre de commerce et d'industrie s'inquiète, à juste titre, de la concentration excessive de bureaux. Elle reconnaît que « la réindustrialisation mérite réflexion et action » et elle ajoute : « c'est une réponse aux dangers d'une hypertrophie tertiaire ».

A l'est de la région Ile-de-France, il y a Disneyland, autre fleuron de votre aménagement ! Le temps n'est-il pas venu de faire le bilan de ce scandaleux gouffre de fonds publics ?

Enfin, il faut prendre en compte les propositions pertinentes avancées par les salariés, propositions qui tendent à des productions novatrices et à des créations d'emplois. Je pense, par exemple, à la proposition conjointe des personnels de la RATP à Paris et de RVI à Vénissieux de fabriquer de nouveaux autobus à plancher bas au lieu de les acheter à une firme allemande, comme le prévoit la direction de la RATP. Une première victoire a d'ailleurs été remportée en la matière puisque certains de ces autobus vont entrer en service dans l'agglomération de Valence dans la Drôme. Et cela est bon pour l'emploi et pour la technologie française !

Autre exemple de proposition : celle du groupe communiste et des partenaires de la région Ile-de-France concernant l'utilisation de l'Ile Seguin à Boulogne-Billancourt sur le site des usines Renault laissé à l'abandon depuis deux ans. M. Michel Giraud, président de la région et ministre du travail, a répondu que des études étaient menées, des propositions avancées, comme celle « d'utiliser ces terrains vacants, remarquablement situés... comme centre universitaire et de recherche de haut niveau en liaison avec les principaux secteurs économiques de l'Ile-de-France ». Et M. Giraud d'ajouter : « Si cette orientation était retenue, elle serait susceptible sans nul doute de contribuer à la réindustrialisation de l'Ile-de-France ». Voilà de bonnes paroles ! Mais il faut maintenant les mettre en application. Alors, à quand, monsieur le ministre, la concrétisation de ce projet susceptible de relancer l'automobile et d'autres industries en Ile-de-France ?

Ne vaut-il pas mieux écouter les personnels de Renault, de Chausson et de Citroën pour l'automobile, ceux de Dassault, d'Hispano et de la SNECMA pour l'aéronautique, et bien d'autres encore, au lieu de les envoyer pointer à l'ANPE ? A ce sujet, monsieur le ministre, on me dit que la DATAR démarche depuis quelque temps les entreprises de production de la proche banlieue, et particulièrement de la Seine-Saint-Denis, pour les inviter à partir. Si cela est vrai, c'est très grave. Je veux donc vous poser cette double question : Est-ce vrai ? Dans l'affirmative : est-ce à la demande du Gouvernement ? Si ce n'est pas une volonté gouvernementale, nul doute que vous prendrez ici même l'engagement de mettre la DATAR au pas !

Concernant l'emploi, ne serait-il pas judicieux de promouvoir des services publics rénovés et démocratisés pour répondre au défi de notre temps, plutôt que de les privatiser sous la pression de l'Union européenne et du traité de Maastricht ?

S'agissant des logements, notre conception est à l'inverse de la vôtre, puisque vous voulez encore en réduire le nombre, pourtant insuffisant. Pour rattraper le retard en Ile-de-France, il faut construire chaque année 80 000 logements sociaux répartis dans toutes les communes – à Paris comme à Neuilly –, en réhabiliter 30 000, car 400 000 familles figurent au fichier des mallogés et les sans-domicile-fixe sont 60 000. Il faut aussi accroître les pouvoirs d'attribution du maire en matière de logements sociaux. Les banques, les assurances, les grands constructeurs doivent enfin être mis à contribution.

Nous demandons également le rétablissement du 1 p. 100 patronal sur les salaires, afin de tendre à terme vers les 2 p. 100, et l'engagement de l'Etat dans un système de financement qui permette aux offices d'HLM d'utiliser l'épargne publique et les prêts à taux bonifiés. Les moyens financiers existent, pour garantir à tous le droit à un logement de qualité.

Mme le président. Mon cher collègue, pourriez-vous conclure ?

M. Louis Pierna. Je vais le faire, madame le président.

Même le conseil économique et social régional a contesté la place extrêmement modeste accordée au logement et les prévisions de la droite régionale en ce domaine. Il a souhaité que « la région inscrive et confirme le logement comme priorité régionale, tant politique que budgétaire, contribuant ainsi à combler un vide préjudiciable à l'équilibre régional ».

S'agissant des besoins des Franciliens dans les différents domaines et de leur financement, votre loi d'orientation confirme le désengagement de l'Etat et une nouvelle ponction sur les populations et les collectivités. Nous combattons cette logique. Qu'on nous entende bien : la solidarité est, pour nous, l'un des fondements de la démocratie. Par exemple, nous ne rejetons nullement l'idée de péréquation qui est, soit dit en passant, à l'origine de la notion de service public. Mais jamais nous ne nous laisserons abuser par votre prétendue solidarité qui consiste à faire payer le chômeur de la région parisienne pour le chômeur de province. D'ailleurs, tout le monde s'accorde à le dire, cette prétendue opposition Paris-province que vous avez relancée à Mende n'a pas les effets que vous en attendiez.

Vous l'avez compris, monsieur le ministre, notre ambition n'est pas, comme vous, de faire de l'aménagement du territoire un filon pour que la région Ile-de-France et le pays épousent Maastricht !

Mme le président. Vous avez dépassé votre temps de parole, monsieur Pierna !

M. Louis Pierna. Je termine, madame le président.

Notre ambition, c'est, au contraire, d'aider, par le dialogue et par l'action, nos concitoyens à prendre en main leurs affaires pour construire ensemble une vie plus sûre, plus libre, plus belle dans une société plus humaine.

Pour toutes ces raisons, vous l'avez deviné, nous ne pouvons que rejeter votre projet de loi. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

Mme le président. Mes chers collègues, j'attire votre attention sur le fait que de très nombreux orateurs sont inscrits dans cette discussion générale et que, s'ils dépassent tous leur temps de parole, elle s'en trouvera allongée d'autant. J'invite donc chacun à la concision avant de donner la parole à M. Etienne Garnier qui, j'en suis sûre, va respecter cette règle du jeu.

La parole est à M. Etienne Garnier, pour cinq minutes.

M. Etienne Garnier. Madame le président, monsieur le ministre délégué, chers collègues, nous avions commencé une discussion sur un projet de loi. Dieu merci, il s'agit maintenant d'un projet tout court, beaucoup plus ambitieux, beaucoup plus accaparant pour nous tous, beaucoup plus séduisant, beaucoup plus important. Après la seconde intervention du ministre d'Etat je peux le dire : ce n'est plus tout à fait un texte de loi que nous examinons, c'est un projet !

En toute hypothèse, ce texte nous invite à réfléchir sur la manière dont nous voulons vivre ensemble, à nous interroger sur la capacité de nos gouvernants, ceux d'hier mais ceux d'aujourd'hui aussi, à rendre possible une vie solidaire, fraternelle et équitable.

Ce projet était nécessaire, et même plus encore, à mon avis, que M. Pasqua ne l'a dit. Je le remercie d'ailleurs car il est parti d'un constat d'une brutalité, d'une rudesse et d'un réalisme absolus sur une société française qui vit au rythme de l'accroissement des égoïsmes, des corporatismes, des inégalités, ...

M. Patrick Ollier, *rapporteur.* C'est vrai !

M. Michel Inchauspé. Très bien !

M. Etienne Garnier. ... qui vit dans le cadre de solidarités rompues et d'autres qui ne sont pas encore tout à fait nées, de déséquilibres qui s'accroissent entre les hommes, entre les territoires. Il a aussi insisté, et je l'en remercie une fois encore, sur les complexités législatives et réglementaires tout à fait inutiles qui éloignent les citoyens de la compréhension, qui éloignent les actions gouvernementales de leur crédibilité vis-à-vis des Françaises et des Français. Bref, il a critiqué, et je n'irai pas plus loin dans ce sens.

C'est donc face à un projet de société que nous sommes. Ce projet, nous l'attendions. Nous sommes heureux qu'à cette occasion M. le ministre d'Etat ait à peu près tout mis en cause, du logement social à la fiscalité dérogatoire. Mais un projet n'existe que s'il est compris par les Françaises et les Français et s'il est conduit sur un chemin clair, ce qui n'a pas toujours été le cas. Nous devons d'autant plus nous hâter que la crise nationale est violentes d'une ampleur et d'une durée inégalées. C'est donc maintenant qu'il faut agir, et non demain ou après-demain.

Si j'ai bien compris, après réflexion, M. le ministre d'Etat a choisi de parler de développement. Il a bien raison. De quoi d'autre pourrait-il s'agir sinon de droits et de devoirs ? L'Etat a des devoirs envers la collectivité nationale : devoirs de cohérence, d'imagination, d'encouragement à l'innovation, au développement. C'est ce que l'Etat a su faire, et qu'il fait moins.

Les entreprises aussi ont des devoirs. Les licenciements ne sont pas une panacée et la formation des hommes, leur respect, leurs carrières, et, en définitive, le traitement de leurs dernières années, sont des soucis que les entreprises françaises, publiques et privées, n'ont pas toujours suffisamment. Je pense notamment à l'Aérospatiale.

M. Patrick Ollier, *rapporteur.* En effet, c'est juste !

M. Rémy Auchedé. Et c'est le moins que l'on puisse dire !

M. André Gérin. Ce n'est pas brillant !

M. Etienne Garnier. Je vous en prie !

Mme le président. Mes chers collègues, laissez parler M. Garnier !

Monsieur Garnier, continuez, vous avez peu de temps, utilisez-le !

M. Etienne Garnier. Bref, il s'agit d'adopter nos attitudes, nos approches des problèmes à un monde qui a déjà commencé : le monde de demain. Je vous conseille d'y réfléchir car il nous faut, pour cela, de bons instruments, de bons partenaires. Or, très souvent, les partenaires ont besoin d'être guidés, et je souhaite que ce soit l'Etat qui guide les partenaires, les collectivités, notamment.

Je veux enfin remercier M. le ministre d'Etat d'avoir bien voulu lancer, sans considération du temps qui nous sépare de l'élection présidentielle, le premier, mais certainement pas l'unique, débat de fond dont nous avons tous besoin, vous et nous, de sorte que les gens qui vivent dans ce pays se réapproprient les choses de la vie publique et puissent s'occuper de ce qui les regarde, ce que trop de complications inutiles les empêche, en définitive de faire. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

Mme le président. Mon cher collègue, je vous félicite d'avoir respecté votre temps de parole. Je suis certaine que M. Le Vern fera de même.

La parole est à M. Alain Le Vern, pour cinq minutes.

M. Alain Le Vern. Avec les deux cents conseils municipaux de ma circonscription rurale, avec les forces économiques, sociales, politiques de ma région de Haute-Normandie où nous vous avons accueilli à deux reprises, monsieur le ministre, avec l'ensemble des acteurs du développement économique, nous avons, depuis un an, mis beaucoup d'ardeur et d'espoir dans la préparation du projet de loi d'orientation pour le développement du territoire débattu aujourd'hui. Cet espoir d'ailleurs M. le ministre d'Etat l'a souligné tout à l'heure. Nous avons en effet vu en ce texte la possibilité d'ajouter une nouvelle pierre à la décentralisation voulue par Gaston Defferre, dont l'œuvre est aujourd'hui justement saluée.

Nous souscrivons aux objectifs ambitieux qui figurent dans vos intentions puisqu'il s'agirait de s'attaquer à la dérive des banlieues, au déclin des villes petites et moyennes, à l'abandon de certaines zones rurales, mais aussi au chômage, à la précarité, à l'exclusion, afin d'éviter l'émergence sur le sol national d'une société de communautés antagonistes. Comment ne pas approuver ces intentions !

Hélas ! le projet ne permet pas d'espérer que les objectifs seront atteints. Nous attendions en effet une véritable réforme des finances locales qui aille vers davantage de solidarité, davantage d'équilibre. Les travaux pratiques que constituent d'ailleurs les contrats de Plan entre l'Etat et la région infirment vos intentions quant aux moyens, qualifiés partout en France d'insuffisants.

Par ailleurs, la nécessaire clarification des compétences est également repoussée, ce qui nuira à la responsabilisation des acteurs sur le terrain qui sont, il faut le rappeler

ici fortement, les premiers aménageurs du territoire, avec la notion juste de pays, de bassin de vie, on ajoute un étage, on superpose une nouvelle structure, alors que nous savons que les structures sont déjà trop nombreuses. Cela aura pour effet d'allonger les délais de décision et conduira au report de la réalisation de projets indispensables à ces pays, ce qui risque de ralentir des projets créateurs d'emplois et d'activités nécessaires et attendus.

Nous considérons qu'il est indispensable, notamment dans le monde rural, de favoriser l'intercommunalité, d'aider davantage ceux qui agissent, investissent, accompagnent les efforts de développement du monde rural. Aidons ceux qui, concrètement, entreprennent, mobilisent par la fiscalité locale les moyens contribuant à un meilleur équilibre du territoire.

Nous ne tendons pas la main. Nous ne demandons pas de faire à notre place. Nous voulons être en situation d'agir mieux. Dans cet esprit, nous aurions aimé trouver, dès maintenant, dans cette loi, les réponses budgétaires pour engager sans plus tarder les actions répondant aux objectifs rappelés tout à l'heure. Ce n'est pas ce que le Gouvernement a fait jusqu'alors ; j'en veux pour preuve le budget de 1994 pour les collectivités locales dont les dotations ont été rognées pour la première fois depuis dix ans...

M. Denis Merville. Ce n'est pas la première fois !

M. Alain Le Vern. ... ou ce que vous préparez, monsieur le ministre, pour le budget de 1995.

Par ailleurs, la mise en œuvre du GATT accélérera les mutations dans le monde rural. Je crains qu'à trop attendre, il ne soit trop tard.

Ici même, l'autre jour, lors du débat d'orientation agricole, certains prédisaient la disparition rapide de 300 000 à 400 000 exploitations. Lorsque l'on sait aussi qu'un agriculteur, c'est quatre emplois en aval ou en amont, on mesure le péril qui menace notre monde rural. On sait aussi que nos campagnes devront entreprendre rapidement les actions pour l'assainissement si l'on veut que les villes disposent d'un bon approvisionnement en eau potable, qu'il faudra engager des programmes pour l'habitat social, l'entretien de l'espace, l'organisation des services publics ou de la formation. Et cela n'est pas contradictoire avec les préoccupations sur la ville ou les banlieues exprimées tout à l'heure par mes collègues. Il y a, au contraire, grande complémentarité, solidarité, équilibre lorsque les moyens financiers vont à ceux qui agissent sur le terrain et tentent de répondre par des actes aux défis de notre temps, défis que le texte de loi pose, mais qu'il ne relève pas. Et pourtant, il y a urgence !

Monsieur le ministre, en évoquant l'horizon 2015 ou 1995 pour des mesures précises, il ne faudrait pas que vous laissiez croire que les problèmes qui se posent quotidiennement ne peuvent trouver de réponse qu'au prochain millénaire. Quand on soulève des questions justes, on court un grand risque à ne pas y répondre précisément. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Mme le président. La parole est à M. Marc Laffineur, pour quinze minutes.

M. Marc Laffineur. Madame le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, fruit d'une longue maturation démocratique commencée lors du CIAT de Mende, voilà plus d'un an, et poursuivie durant toute l'année dans le cadre du débat national, le projet de loi d'orientation pour le développement du territoire qui nous est proposé aujourd'hui vient enfin concrétiser les nombreuses attentes que nous manifestions déjà sur ces mêmes bancs au début de cette législature, lors du débat d'orientation sur le développement rural.

La nouvelle dimension de notre politique d'aménagement du territoire est aujourd'hui bien effective. Vous avez su, monsieur le ministre, organiser une vraie mobilisation collective et insuffler un esprit de reconquête. J'en veux pour preuve le nouvel intitulé du texte où le terme « développement » du territoire se substitue au terme « aménagement », ce dernier terme recouvrant, selon les propres dires du Premier ministre, une notion trop statique. Un dynamisme et un volontarisme que le Gouvernement a donc voulu faire transparaître jusque dans les mots, montrant bien par là même que l'ambition du texte n'est pas de mieux répartir la pénurie mais, au contraire, de favoriser la création de nouvelles richesses sur l'ensemble du territoire.

Alors, même si, par sa nature de texte d'orientation, le projet peut faire naître certaines impatiences en énonçant des principes positifs dont la mise en œuvre est renvoyée à des textes ultérieurs, même si les réformes radicales semblent être remises à plus tard, même si l'on devine derrière certains articles des compromis mûrement pesés entre les ambitions réformatrices et les contraintes budgétaires, ce texte est une base de discussion solide car il développe un projet que nous partageons tous, bien que nous l'exprimions parfois de manière différente : le renforcement de l'unité et de la cohésion de la nation par une politique de solidarité qui refuse l'uniformité et qui respecte donc l'autonomie des collectivités territoriales.

Aussi, je souhaite qu'une coopération active puisse s'instaurer entre le Gouvernement et notre assemblée afin que, sans dénaturer l'esprit du texte, la représentation nationale, tirant profit de sa diversité, puisse enrichir, clarifier ce projet de loi, pallier certaines de ses lacunes, infléchir ou rééquilibrer certaines de ses orientations. La commission spéciale s'est déjà largement engagée dans cette voie en adoptant plus de soixante-dix amendements, dont une vingtaine d'articles additionnels.

Je ne doute pas, monsieur le ministre, que vous saurez faire prévaloir cet esprit de concertation. Pour autant, notre débat ne doit pas se perdre dans des querelles stériles. Ne tombons pas dans le piège entretenu souvent par ceux qu'effraie l'idée de réforme ou d'abandon de privilèges !

M. François Sauvadet. C'est vrai !

M. Marc Laffineur. J'évoquerai trois de ces principaux faux débats. D'abord, l'opposition entre Paris et la province. En réalité, la congestion de la région parisienne nuit à son propre rayonnement. La capitale doit pouvoir garder ses fonctions de représentation, ses grands équipements culturels qui façonnent l'image internationale de la France et doit déconcentrer un grand nombre de ses fonctions d'administration sur le reste du territoire. Paris ne conservera sa vocation de grande métropole internationale que si elle s'appuie sur des métropoles d'équilibre régional.

Deuxième faux débat : l'opposition ville-campagne. Au vrai, prendre appui sur des villes grandes et fortes pour réussir la reconquête du territoire apparaît comme un préalable nécessaire. Seul un maillage urbain dense et régulier permettra d'éviter de laisser de vastes zones rurales à l'abandon. Les villes sont en effet les plus à même de diffuser vers leur arrière-pays les activités économiques ou culturelles nécessaires au développement de ces zones.

M. Arnaud Cazin d'Honincthun. Très bien !

M. Marc Laffineur. J'ajouterai que le dynamisme démographique de nombreuses villes a des conséquences souvent positives sur les villages aux alentours qui gagnent des habitants.

Dernier faux débat : la concurrence supposée entre l'Etat et les collectivités. Le projet se caractérise, il est vrai, par une forte volonté de déconcentration au bénéfice du préfet. Mais je ne pense pas qu'il faille pour autant parler d'un retour au jacobinisme.

La déconcentration doit aller de pair avec la décentralisation ; le rassemblement et la rationalisation des compétences octroyées aux préfets et sous-préfets doivent s'analyser comme le rétablissement d'un certain parallélisme entre l'autorité des élus et celle de l'Etat. En d'autres termes, cette réorganisation territoriale de l'Etat doit être le moyen de mieux adapter les administrations centrales à la décentralisation, d'instaurer une coopération et une concertation plus approfondies entre les collectivités et les représentants de l'Etat, même si personne n'est dupe de la difficulté qu'auront ces derniers à s'émanciper de la tutelle des ministères.

Ces faux débats écartés, je centrerai ma réflexion sur les trois grands axes qui doivent composer cette nouvelle politique du développement du territoire : le développement des infrastructures, la clarification et la nouvelle répartition des compétences, la refonte de la fiscalité pour réduire les écarts du développement et favoriser l'implantation d'activités.

M. Patrick Ollier, *rapporteur.* Très bien !

M. Marc Laffineur. Je regrette d'ailleurs que ces trois thèmes ne soient pas traités avec la même importance dans le projet de loi qui nous est soumis. J'aurai l'occasion d'y revenir.

J'évoquerai en premier lieu la question des infrastructures pour regretter d'abord que le débat vital sur le rapport entre la répartition de la matière grise et l'implantation des pôles universitaires ne soit pas abordé dans ce texte. Mon collègue Pierre Albertini, spécialiste de ces questions, aura sans doute l'occasion d'y revenir plus longuement. Je souhaiterais seulement dire qu'à une époque où les liens entre l'université et l'entreprise sont de plus en plus étroits et nécessaires, il m'apparaît indispensable d'implanter des pôles d'enseignement supérieur dans les villes moyennes et de s'orienter vers la régionalisation des cycles universitaires courts – bac + 2 –, ...

M. Arnaud Cazin d'Honincthun. Tout à fait !

M. Marc Laffineur. ... afin de mieux adapter l'offre de formation aux spécificités locales du marché de l'emploi.

M. Arnaud Cazin d'Honincthun. Très bien !

M. Marc Laffineur. En ce qui concerne les grands équipements de transports qui structurent notre territoire, il est du rôle de l'Etat de les mettre en œuvre et de les replacer dans un cadre européen afin que notre pays exploite mieux sa vocation de carrefour aux confins des trois Europe, continentale, méditerranéenne et atlantique.

M. Arnaud Cazin d'Honincthun. Bravo !

M. Marc Laffineur. La création de deux fonds d'investissement des transports – peut-être trois si la suggestion, logique, de la commission spéciale de séparer le fonds d'investissement fluvial du fonds d'investissement des transports terrestres est retenue –, alimentée par de nouvelles taxes, traduit la volonté du Gouvernement de combler notre retard en matière d'infrastructures. Cela étant, ne perdons pas de vue que le premier objectif reste le désenclavement de notre espace rural. Il conviendra donc d'être particulièrement attentif à l'emploi de ces fonds et aux priorités qui seront établies entre toutes les missions qui leur sont assignées.

Veillons à cet égard à ce que le financement coûteux du réseau TGV laisse des marges de manœuvre suffisantes pour moderniser notre réseau ferroviaire régional. Sinon, nous risquons de faire du train à grande vitesse un facteur aggravant de l'isolement de nos zones rurales.

M. Patrick Ollier, *rapporteur,* **et M. Arnaud Cazin d'Honincthun.** Très bien !

M. Marc Laffineur. Par ailleurs, je crains que, au vu de l'ampleur des infrastructures routières à réaliser, la somme d'un milliard de francs allouée au fonds des transports terrestres n'apparaisse trop modeste.

Un mot également sur les transports régionaux en Ile-de-France et sur l'indemnité compensatrice versée par l'Etat depuis 1959 à la RATP et la SNCF pour son réseau francilien. La suppression de ce privilège abusif, puisque dans aucune autre région l'Etat ne participe aux financements des transports en commun, a souvent été évoquée au cours de nos débats. Pourtant, rien n'a été entrepris. J'ai, pour cette raison, déposé un amendement, déclaré irrecevable, qui visait à transférer cette somme versée par l'Etat, soit environ 5 milliards, au fonds national de développement du territoire. Cela n'était qu'une suggestion parmi d'autres. Sur ce point bien précis qui relève de l'équité entre les régions et les contribuables, j'aimerais un engagement clair du Gouvernement.

J'en viens maintenant au point du texte qui suscite chez beaucoup d'entre nous la plus grande déception, à savoir l'absence de référence à la nouvelle répartition des compétences entre les collectivités territoriales et l'Etat et entre les différents échelons de collectivités territoriales. La confusion actuelle des compétences, source de dysfonctionnement, d'opacité du point de vue de la démocratie, de concurrence nuisible, notamment aux finances publiques, est manifeste. Il faut s'y attaquer. L'adoption d'une nouvelle loi de décentralisation apparaît donc nécessaire, et il faut souhaiter que le Gouvernement reprenne à son compte l'article additionnel que la commission a adopté et qui fixe les grands principes qui devraient prévaloir pour tout nouveau transfert de compétences.

Pour ma part, dans le respect de la notion de « bloc de compétences », j'estime souhaitable de revenir sur les pouvoirs donnés aux départements et aux communes en matière de développement économique et de laisser à la région une compétence exclusive en la matière.

M. Arnaud Cazin d'Honincthun et M. François Sauvadet. Très bien !

M. Marc Laffineur. En effet, la course à l'implantation d'entreprises et d'activités qui se joue entre les communes ou entre les départements entraîne trop de distorsions de concurrence entre des entreprises situées sur un espace géographique restreint.

M. Gérard Saumade. Entre les régions, même chose !

M. Marc Laffineur. Je suis convaincu que le rôle du département est de s'occuper de l'aménagement du territoire au quotidien, ainsi que du développement rural. C'est l'échelon territorial le mieux placé pour répondre aux attentes et aux besoins des populations en matière de qualité de vie, car il gère des services de proximité, comme les collèges ou l'aide sociale, obéissant à des règles d'organisation et de fonctionnement homogènes.

La région doit avoir une action plus prospective, prévoir et anticiper les nouveaux flux humains ou économiques. Elle doit devenir une collectivité de mission, selon une expression chère au président de notre commission spéciale.

Je terminerai mon propos en insistant sur la nécessité d'une nouvelle donne fiscale.

La décentralisation a transféré beaucoup de charges aux régions et aux départements sans leur donner des ressources correspondantes, jouant ainsi comme un puissant levier d'appauvrissement pour les collectivités pauvres, qui, obligées d'augmenter leur effort fiscal, ont fait fuir les activités économiques vers des communes riches capables d'offrir une fiscalité attractive. La décentralisation française a ainsi conduit, phénomène unique en Europe, à une aggravation des inégalités.

Je constate avec plaisir que le projet de loi consacre comme un objectif prioritaire de l'aménagement du territoire la réduction des écarts de ressources entre collectivités en fonction de leur disparité de richesse et de charges.

Etant condamné à attendre la publication de rapports pour découvrir ce que pourrait être la contribution de la DGF et de la taxe professionnelle à la réduction des inégalités de ressources, je formulerai deux vœux simples.

Pour la DGF, il faut s'orienter vers un resserrement de l'écart actuel, en tenant compte évidemment des charges, entre la dotation moyenne par habitant en commune rurale et en commune urbaine, écart qui est aujourd'hui de l'ordre de 1 à 4.

S'agissant de la taxe professionnelle, la part de péréquation qui représente aujourd'hui moins de 3 p. 100 du produit total de cette taxe, doit être portée progressivement à 10 p. 100.

M. Arnaud Cazin d'Honincthun et M. Jean-Jacques Delmas. Très bien !

M. Marc Laffineur. La redistribution qui s'opérera devra tenir compte du potentiel fiscal mais aussi des efforts faits en faveur de l'intercommunalité.

A propos de la fiscalité discriminatoire mise en place par les articles 18 et 19 afin de favoriser l'implantation des entreprises dans des zones urbaines ou rurales défavorisées, je me demande si les exonérations n'auraient pas gagné à être plus ambitieuses tout en étant d'application géographique plus limitée.

M. Arsène Lux. Très bien ! C'est exactement ce qu'il faut !

M. Marc Laffineur. Une meilleure définition des zones prioritaires avec des critères de détermination plus stricts et plus précis – on pourrait ainsi, pour les zones rurales, partir des 500 cantons menacés de désertification qu'a identifiés la DATAR – permettrait, en plus d'une fiscalité favorable, d'envisager une exonération totale des charges patronales sur les salaires.

Je m'interroge, par ailleurs, sur la portée de l'exonération de taxe professionnelle pendant cinq ans, compensée par l'Etat. Cette exonération étant déjà accordée par la plupart des collectivités locales, cela ne va pas changer grand chose dans les motivations d'implantation des entreprises. C'est pourquoi je proposerai, par amendement, que, dans les zones défavorisées, cette exonération soit portée à dix ans afin que les collectivités concernées soient à même de proposer des incitations suffisamment attrayantes pour compenser leurs handicaps en infrastructures.

M. Arsène Lux. Parfait !

M. Marc Laffineur. Une chose est de faire venir les entreprises, une autre est de convaincre les hommes de suivre ces nouvelles localisations. A ce titre, je regrette que l'idée, qu'avait lancée M. le ministre d'Etat, de défiscalisation temporaire pour les personnes physiques s'installant en milieu rural ne figure pas, pour des motifs d'ordre constitutionnel, dans le texte proposé.

N'oublions pas également les entreprises existantes dans ces zones défavorisées. Il faut elles aussi les aider, notamment à travers l'augmentation de leurs fonds propres.

Le projet de loi contribue à poser les nouvelles fondations indispensables pour construire une société française plus moderne, plus équilibrée et plus solidaire. Mais si définir des orientations, dresser des constats est, bien évidemment, une démarche préalable nécessaire pour façonner la France de l'an 2000 et au-delà, il n'en demeure pas moins que nous serons jugés aux actes. Alors que des territoires se meurent, donnons-leur dès cette année des preuves concrètes, notamment par des engagements financiers, que nous avons pris la mesure de l'urgence qu'il y a à stopper cette spirale du déclin et de l'exclusion qui menace des pans entiers de notre territoire. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

Mme le président. La parole est à M. Gérard Saumade, pour dix minutes.

M. Gérard Saumade. Nous avons beaucoup travaillé sur ce projet de loi d'orientation pour le développement du territoire ; cependant, je voudrais réfléchir avec vous sur le paradoxe qu'il y a à cultiver les joies du marché et à chanter le libre-échange tout en créant les conditions pour corriger le marché. De ce fait, il faut s'attendre à ce que surgissent des contradictions entre une politique globale qui se rapproche de plus en plus du libre-échange généralisé et une politique intérieure qui vise notamment à lutter contre le phénomène de concentration.

Mais je me contenterai ce soir, dans les quelques minutes qui me sont imparties, d'évoquer deux problèmes de moindre ampleur, même s'ils sont importants. Le premier naît de la confusion entre l'organisation territoriale et le développement économique ; le deuxième, d'une lacune grave pour l'équilibre social de la nation, lacune qu'il convient évidemment de combler.

Le premier problème est le fruit de l'évolution des lois de décentralisation. En effet, la déconcentration qu'institue le projet de loi est une manière d'affirmer le rôle indispensable de l'Etat sur l'ensemble du territoire, avec un exécutif unique au niveau du département ou de la région. Elle traduit aussi le choix d'une République unitaire, même si elle est décentralisée, choix qui va à l'encontre d'un certain fédéralisme, lequel, en France, risquerait de déboucher sur un féodalisme. Mais, je regrette que ce choix ne soit plus explicite car il éclairerait mieux la préférence qui est donnée à une administration de gestion à l'échelle départementale, le lieu où se rencontrent les plus fortes administrations déconcentrées de l'Etat et la plus forte administration décentralisée.

Ainsi serait vidée une querelle vaine parce que, encore une fois – et je sais bien que mon propos risque de heurter certains Européens, mais enfin, il vaut mieux dire les choses d'une façon claire – ce projet témoigne d'une conception unitaire de la République qui va dans le sens d'une Europe des nations.

Mais là où il y a une certaine ambiguïté, c'est que le projet entend traiter le développement économique par le développement local en utilisant la notion de « bassin de vie », que l'on traduit, un peu vite, par « bassin de pays ».

Certes, c'est là un élément majeur d'une organisation sociale saine à travers ses composantes économiques et culturelles. Seulement, l'économie et la culture ne se plient pas aisément à des frontières administratives, les bassins de vie ou les bassins de pays chevauchent allègrement les frontières départementales et même – que les régionalistes ne se fassent pas d'illusion ! – les frontières régionales.

Alors, comment situer le rôle du sous-préfet qui dépend d'une hiérarchie administrative et exerce sa fonction dans un secteur qui est d'abord fonctionnel ?

Le projet de loi s'en tire – mais mal – en disant que les bassins de pays n'excéderont pas les frontières départementales. Voilà qui fera plaisir aux présidents de conseils généraux, s'ils voient cette disposition par le petit bout de la lorgnette ! En réalité, le bassin de pays dépasse largement les frontières départementales ou régionales, et je vois là une contradiction grosse de blocages.

M. Augustin Bonrepaux. Très juste !

M. Gérard Saumade. Cette contradiction ne pourra être levée qu'à condition de distinguer entre les bassins de pays, centres de développement local à base d'intercommunalité, et les arrondissements, échelons administratifs de l'organisation du territoire national. Ou alors, il faut changer le rôle des sous-préfets en faire des « agents développeurs ». En attendant, la confusion des deux va entraîner obligatoirement des blocages, je le répète.

M. Arnaud Cazin d'Honincthun. La commission spéciale vous donne satisfaction !

M. Gérard Saumade. Le deuxième problème sur lequel je voudrais dire quelques mots est plus important encore parce qu'il concerne une lacune extrêmement grave.

Le but est de mieux assurer la cohésion sociale, disait ce matin du projet de loi le Premier ministre. Il est de réduire les écarts de ressources entre les collectivités territoriales en fonction de leurs charges, ajoutait M. Pasqua, ce matin aussi. Et pourtant, le projet de loi ne prend pas du tout en considération les graves inégalités nées du chômage persistant, du chômage de longue durée à travers le territoire. Bien sûr, le chômage est le problème fondamental de notre société. Mais il affecte très différemment les régions.

A propos des bénéficiaires du RMI, on cite un taux moyen qui n'a de valeur qu'arithmétique, parce que, sociologiquement, on s'aperçoit qu'il y a de grandes différences. Le taux des RMistes varie de 5,3 p. 1000 dans les Yvelines, département le moins touché, à quelque chose comme 26,67 p. 1000 dans les Pyrénées-Orientales, qui ont ce triste record. Or ces différences d'échelle traduisent une différence de nature. En effet, lorsque le taux est relativement bas, le RMI constitue une aide efficace sur le plan social – personne n'est laissé à la traîne – et même sur le plan économique, puisque, dans une optique keynésienne, il introduit une demande supplémentaire.

Mais, lorsqu'il devient trop élevé, une catégorie sociale particulière d'assistés permanents se crée. Dans l'Hérault, des RMistes, fils de RMistes, commencent ainsi à apparaître. Et lorsque se créé des générations de RMistes, la situation devient socialement dramatique, et risque de contaminer l'ensemble du territoire. Quand on sait que les départements de l'arc méditerranéen, qu'évoquait le ministre ce matin, ont généralement des structures économiques fragiles – ruine de l'agriculture méditerranéenne, crise de l'industrie de main-d'œuvre – il apparaît indispensable de faire jouer la solidarité nationale.

Ces RMistes en masse ne traduisent-t-ils pas finalement un processus de sous-développement ? La façade méditerranéenne a, en effet, le triste privilège d'importer des chômeurs. On vient chez nous d'un peu partout en France et même de l'extérieur de l'Europe, car il est préférable de chômer au bord de la Méditerranée.

C'est le prix à payer pour le soleil et la mer. Paradoxalement, les villes qui ont le plus de RMistes sont celles qui paraissent les plus riches. Il en est ainsi d'Agde, la plus grande station balnéaire de France, et de Montpellier qui, même si elle apparaît comme une ville extraordinairement prospère, connaît un taux de chômage de 20 p. 100 et un taux élevé de RMistes. Oui, nous importons des chômeurs.

M. Marc Laffineur. Montpellier a pourtant un maire socialiste !...

M. Gérard Saumade. Je demande donc que joue la solidarité nationale. Cela ne sera d'ailleurs que bénéfique à la nation tout entière. Car, bientôt, le poids de la catégorie nouvelle ne restera plus un phénomène marginal. Bientôt, un malaise profond gagnera toute la société, favorisant ce que l'on appelle les petits boulots, mais des petits boulots de plus en plus noirs...

A cet égard, j'attire l'attention de la représentation nationale et du Gouvernement – je crois d'ailleurs savoir qu'elle nous est acquise, monsieur le ministre – sur la nécessité de prévoir pour nos départements une réforme de l'utilisation des crédits d'insertion, selon un dispositif analogue à celui qui vient d'être voté pour les DOM-TOM. Je vous l'assure, la différence entre ce qui se passe là-bas et ce à quoi nous assistons sur une grande partie du littoral méditerranéen n'est pas substantielle. Aux mêmes causes, les mêmes effets !

Remettons donc sur le marché du travail tous ceux qui peuvent y être ! Il en est plus que temps. Encore faut-il que les crédits d'insertion, qui s'élèvent par exemple dans le département de l'Hérault à quelque 98 millions de francs cette année, servent à autre chose qu'à un développement purement social ou culturel ! Pourquoi est-il illégal de conforter les CES pour les jeunes ? Si l'Etat aide les collectivités territoriales, et plus particulièrement les départements, nous pourrons favoriser l'entrée des jeunes sur le marché du travail.

C'est dans cet esprit que j'avais déposé un amendement qui, malheureusement, est tombé sous le coup de l'article 40. Je ne demandais pourtant aucune disponibilité financière nouvelle, et je ne prétendais pas tout régler par mon amendement. Une loi spéciale sera certainement nécessaire.

Mme le président. Monsieur Saumade, je vous prie de conclure.

M. Gérard Saumade. En tout état de cause, une loi d'aménagement du territoire ne peut ignorer les extraordinaires différences qui existent sur notre territoire et qui font du bassin méditerranéen le réceptacle de toute une série de maux. Ceux qui y vivent s'en tirent comme ils peuvent, si vous voyez ce que je veux dire...

Je conclurai en demandant que la réflexion soit poursuivie et que, peut-être, ma proposition puisse être présentée. Encore une fois, ce n'est pas la panacée, mais elle pourra du moins amener le Parlement et le Gouvernement à une prise de conscience. Les départements les plus touchés de France sont, dans l'ordre, les Pyrénées-Orientales avec 26,67 p. 1 000, la Corse-du-Sud, avec 25,93 p. 1 000, l'Hérault...

Mme le président. Mon cher collègue, votre temps de parole est épuisé.

M. Gérard Saumade. ... les Bouches-du-Rhône, etc. Cette liste figure dans les documents officiels. Elle fait apparaître que le département le plus touché est aujourd'hui – allez savoir pourquoi ? – celui de la Charente-Maritime. Là encore, le littoral et une certaine forme de tourisme n'y sont certainement pas pour rien. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe République et Liberté et du groupe socialiste.)*

Mme le président. La parole est à M. Raymond Lamontagne.

M. Raymond Lamontagne. M. le Premier ministre et M. le ministre d'Etat, nous présentant leur projet de loi d'orientation pour le développement du territoire, ont insisté sur le mot « développement », qui remplace le mot « aménagement » jusqu'alors employé. Ce choix est, me semble-t-il, significatif de la volonté du Gouvernement, monsieur le ministre délégué, de réussir le développement de notre pays sans opposer les zones rurales aux zones urbaines, sans opposer l'Ile-de-France à la province, mais en faisant jouer intelligemment les complémentarités nécessaires.

M. le ministre d'Etat nous a dit avec courage que la cohésion et l'équité sociale étaient indispensables dans notre pays, si nous voulions qu'en 2015 la France soit encore une République. Elu d'un département qui sera sans doute de ce point de vue appelé à contribuer sur le plan financier, il n'en a d'ailleurs que plus de mérite.

M. Charles Ceccaldi-Raynaud. Merci pour nous et pour lui !

M. Raymond Lamontagne. Mais, peut-on encore parler de solidarité et d'égalité alors que l'on constate que les communes, les départements et les régions qui ont le plus de charges disposent souvent de trois fois moins de ressources par habitant que d'autres communes, départements ou régions ? Les cinq minutes qui me sont accordées et la volonté qui est la mienne de ne pas opposer telle ville ou telle région à telle autre ville ou région, me dispenseront de citer des chiffres. Sachez simplement, chers collègues, que je les tiens à la disposition de ceux que cette disparité étonnerait. Elle peut être étonnante, elle n'en est pas moins réelle.

Vous avez proposé, monsieur le ministre, une réforme profonde des finances locales et notamment de la taxe professionnelle. Il importe que ces mesures de justice soient mises en œuvre sans tarder, même si certains élus sont tentés d'en retarder l'application.

M. Charles Ceccaldi-Raynaud. C'est vrai !

M. Raymond Lamontagne. Je sais que cela peut en ennuyer certains ! Vous avez aussi proposé la création d'une fiscalité dérogatoire pour des régions et des quartiers défavorisés avec compensation par le budget de l'Etat. Voilà encore une mesure sage et urgente. J'ai entendu certains souhaiter que cette mesure ne soit pas mise en œuvre. Soit ! Qu'ils continuent donc à voter contre la solidarité ! Lorsqu'ils verront des bandes venues de ces communes qui n'ont rien fondre sur les communes voisines plus riches, ils comprendront où cette politique les aura finalement menés ! Chers collègues, nous sommes députés et nous travaillons pour la France et pas simplement pour notre petit quartier.

M. Bernard Derosier. C'est à vos amis de la majorité qu'il faut dire ça !

M. Raymond Lamontagne. C'est à tous mes collègues que je m'adresse, monsieur Derosier. En effet, M. Pierna, élu pourtant d'une commune pauvre, s'est tout à l'heure prononcé contre cette solidarité. Il prétendait que le projet gouvenemental opposait précisément l'Ile-de-France à la province. Or c'est absolument faux !

M. Rémy Auchedé. Vous n'avez rien compris à ce qu'a dit M. Pierna !

M. Raymond Lamontagne. Je l'ai très bien compris, monsieur Auchedé !

Le président de la commission spéciale, Charles Millon, a précisé dans son intervention que la commission ne pouvait régler les problèmes de fiscalité en quinze jours. J'en suis d'accord, le sujet est difficile et il convient de bien l'étudier. Pour autant, je veillerai à ce que cette réforme indispensable, me semble-t-il, ne se perde pas dans le labyrinthe des règles administratives et ne se trouve pas reportée aux calendes grecques.

Monsieur le ministre, votre loi d'orientation pour le développement du territoire doit être rapidement appliquée dans sa totalité dès qu'elle aura été examinée et amendée par les deux assemblées. Elle sera lettre morte si le volet solidarité n'y figure pas de façon explicite et applicable. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

Mme le président. La parole est à M. Jean-Louis Idiart, pour cinq minutes.

M. Jean-Louis Idiart. Madame le président, monsieur le ministre délégué, chers collègues, élu du Sud-Ouest de la France, et plus particulièrement d'une circonscription comptant 283 communes, s'étendant des portes de la grande agglomération toulousaine jusqu'aux montagnes pyrénéennes, je voudrais m'exprimer sur le lien entre ce débat sur le développement du territoire et les problèmes que nous vivons quotidiennement sur le territoire.

Le territoire de Midi-Pyrénées a besoin, comme toute région, de voies de communications nouvelles, diversifiées, performantes pour relier sa capitale régionale aux métropoles françaises et européennes mais aussi à ses villes moyennes.

Comment ne pas s'inquiéter de voir les grandes lignes aériennes, comme Toulouse–Paris, directement soumises à une concurrence dangereuse dans le cadre de la déréglementation ?

Comment ne pas s'inquiéter de ne pas voir de perspective rapprochée pour un TGV, contournant Bordeaux, ou bien à l'est une ligne TGV pour relier Toulouse à la grande métropole catalane, Barcelone ?

Comment ne pas s'inquiéter que l'aménagement du dernier axe naturel entre la France et l'Espagne par le Val d'Aran soit strictement oublié sur tous les documents de la DATAR, alors que, par ailleurs, dans tous les documents préparatoires à ce grand débat, les liaisons entre pays et l'aménagement de la montagne sont dits prioritaires ?

La contradiction est flagrante entre la réalité du terrain, les intentions proclamées et la réalité du texte.

Contradiction également sur la politique des grandes entreprises nationales : le territoire a pourtant besoin de ces entreprises prospères à l'écoute de son développement. Je prendrai quelques exemples.

Comment accepter que, dans ma circonscription, une entreprise comme Elf, particulièrement prospère, décide de transférer ses 450 emplois, supprimant ainsi près de 1 500 emplois sur un territoire rural au mépris des intérêts locaux et avec une constante soif de concentrer ses activités ? Elf joue ce faisant contre le territoire français et n'hésite même pas à tromper des ministres dans ses décla-

rations. J'en veux pour preuve les renseignements erronés transmis à M. Bayrou, président du conseil général du département voisin des Pyrénées-Atlantiques.

M. Alain Le Vern. Il faut envoyer les RG !

M. Jean-Louis Idiart. Comment accepter que EDF-GDF, autre entreprise prospère s'il en est, n'hésite pas à supprimer des emplois tant dans la production que dans la distribution et à concentrer ses activités tertiaires relatives à un territoire donné sur une grande agglomération ?

Comment laisser le directeur de France Télécom dire que l'élargissement d'une zone de « tarification réduite » vers une zone rurale n'est pas possible parce que cela irait contre l'idée d'aménagement du territoire en donnant accès aux urbains à des zones rurales ?

Comment accepter que GDF sollicite la participation financière de communes du territoire rural pour l'installation de réseaux de gaz, installation pourtant gratuite en milieu urbain, et alors que, nous le savons bien, les revenus des collectivités rurales sont faibles ?

M. Gérard Saumade. Très juste !

M. Jean-Louis Idiart. Comment accepter que TDF sollicite la participation financière de communes rurales pour l'installation de relais de télévision alors que rien n'est demandé en milieu urbain ?

Par ailleurs, un certain nombre de délocalisations de ministères sont annoncées en direction de métropoles régionales. Ces mesures vont dans le bon sens. Mais pourquoi, dans les régions, les départements, n'est-il pas demandé aux préfets d'étudier des plans régionaux et départementaux de délocalisation administrative dont les activités, ou une partie des activités, ont pour exercice de compétence des territoires d'arrondissements ou de villes petites ou moyennes ?

M. Gérard Saumade. Très bien !

M. Jean-Louis Idiart. L'inquiétude grandissante des territoires ne doit pas se transformer en une immense désespérance. Votre texte, qui a fait naître des espérances, a en effet petit à petit perdu de sa consistance sous les pressions des uns et des autres, et à l'approche de grandes échéances nationales.

M. Alain Le Vern et M. Gérard Saumade. C'est vrai !

M. Jean-Louis Idiart. Enfin, l'élu national que je suis, soucieux comme vous d'une politique cohérente des voies de communication, s'inquiète de la faiblesse des moyens annoncés par cette loi d'orientation. Ainsi, le fonds de péréquation des transports aériens va amener – quel paradoxe ! – à subventionner Air Inter qui, à cette date, n'en avait aucunement besoin. Pourquoi ? Simplement parce que le monopole d'exploitation dont bénéficie Air Inter permettait une péréquation entre lignes rentables et non rentables : les grandes lignes, Nice, Marseille, Toulouse, paient les déficits des petites, Limoges, Rennes, Quimper ou Saint-Etienne.

Quant au fonds d'investissement des transports terrestres destiné à la réalisation des voies navigables, au financement du réseau TGV, aux transports ferroviaires régionaux de voyageurs, au transport combiné rail-route, aux investissements routiers, le fait d'avoir fusionné les fonds initialement différents prévus, et notamment celui destiné aux voies navigables, aura pour conséquence de privilégier le TGV.

M. Alain Le Vern. Eh oui !

M. Jean-Louis Idiart. Comment, par exemple, la Compagnie nationale du Rhône acceptera-t-elle de voir l'argent prélevé sur la production hydroélectrique servir aux transports routier et ferroviaire plutôt qu'aux voies navigables ?

Non, monsieur le ministre, ce projet de développement du territoire ne semble pas crédible. La contradiction décidément est trop grande entre la politique ultralibérale du Gouvernement et la politique interventionniste nécessaire pour gagner la bataille du territoire. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Mme le président. La parole est à M. Jean-Pierre Thomas, pour dix minutes.

M. Jean-Pierre Thomas. A cette heure tardive, alors que nos rangs sont déjà un peu clairsemés, je n'ajouterai pas, dans les dix minutes qui me sont imparties, au lyrisme sur l'aménagement du territoire. Je me contenterai, comme nous y a invités le ministre d'Etat ce matin, de formuler quelques propositions concrètes dans le cadre de ce débat.

Vous avez tenu, monsieur le ministre délégué, avec M. le ministre d'Etat, à lancer ce grand débat sur l'aménagement du territoire en développant la concertation. Cela était courageux et vous devez en être félicités, car nous l'attendions avec impatience. Vous n'avez pu aller jusqu'au bout de vos ambitions, peut-être parce que vous vous êtes heurtés à une technostructure qui n'aime guère le changement,...

M. Gérard Saumade. En effet !

M. Jean-Pierre Thomas. ... préférant la stabilité administrative aux évolutions dans lesquelles la démocratie peut l'engager.

M. François Sauvadet. C'est exact !

M. Jean-Pierre Thomas. En termes d'aménagement du territoire, deux grands débats prévalent.

Le premier, bien abordé par le texte, porte sur le rééquilibrage de notre territoire, sujet qui relève bien du rôle de la législation nationale et de l'Etat. Le second concerne l'aménagement de l'espace, lequel, qu'on le veuille ou non, est affaire de partenariat et intéresse surtout les collectivités territoriales dont le budget a doublé en trente ans. Les masses concernées représentent plus de 700 milliards de francs, soit 8 p. 100 de notre produit intérieur brut. En France, les collectivités locales assument les trois quarts de l'investissement public.

En matière de rééquilibrage, il revient à l'Etat d'assurer la cohésion du territoire et la péréquation. A ce sujet, le texte qui nous est proposé est bien orienté. Il permettra de réaliser de bonnes avancées, notamment en ce qui concerne les outils financiers et économiques. Je pense à la mobilisation de l'épargne de proximité, aux avantages fiscaux et aux simplifications pour la création et la transmission des entreprises, à la création de nouveaux fonds, aux premiers essais de mise en œuvre d'une fiscalité différenciée, à la volonté de moderniser les services de l'Etat pour améliorer leur compétitivité.

Au sein de la commission, nous avons essayé, malgré la brièveté du temps dont nous disposions, d'associer davantage les collectivités locales aux processus de réflexion et à l'élaboration des rapports.

M. Arnaud Cazin d'Honincthun. Tout à fait !

M. Jean-Pierre Thomas. Monsieur le ministre, en ce qui concerne l'aménagement du territoire au sens large, c'est-à-dire en englobant tant les infrastructures que l'économie, la formation des hommes et l'environnement,

nous ne pourrons pas faire l'économie d'un débat de fond sur la fiscalité et sur les responsabilités, c'est-à-dire sur les compétences, des collectivités territoriales.

Je suis frappé – cela est peut-être un signe de la naïveté d'un jeune parlementaire – de constater que, dans ce pays, l'on est toujours attaché aux choses compliquées et obscures.

M. Patrick Ollier, *rapporteur.* C'est bien vrai !

M. Jean-Pierre Thomas. En l'occurrence cela vaut pour les compétences des collectivités.

Au cours des week-ends, les élus multiplient les coups de ciseaux pour couper les rubans d'inauguration. Nous ne savons plus qui de la région, du département, des communes a participé au financement des investissements.

Pour ce qui est de la fiscalité, chaque période ajoute une couche au millefeuille fiscal, lequel paraît de plus en plus indigeste aux contribuables. Ainsi les effets d'une bonne politique d'une collectivité ou d'une commune – par exemple la modération de la taxe professionnelle – peuvent être annulés à cause d'une action inverse décidée par la région ou le département. Il faut absolument simplifier.

Je vais donc saisir au bond la balle que nous a lancée M. le ministre d'Etat ce matin en demandant des propositions, nous reprochant presque de ne pas être allés assez loin en commission.

M. Patrick Ollier, *rapporteur.* C'est vrai !

M. Jean-Pierre Thomas. Puisqu'il s'agit d'un texte d'orientation, nous pourrions réfléchir à certains grands sujets, même sans aller aussi loin que ce que je vais proposer. Nous pourrions notamment dégager des principes simples.

Après dix ans de décentralisation, nous voyons bien que la commune est l'échelon de proximité dont relèvent l'habitat, la vie locale, l'animation, le logement. Le département est l'échelon de la péréquation : la moitié des budgets de nos départements est dévorée par l'action sociale, le développement local, la péréquation entre les petites et les grosses communes. Enfin, la région a un rôle essentiel en termes d'aménagement du territoire ; elle est l'échelon de la planification où s'élaborent les contrats de plan Etat-région. Relèvent notamment de ses compétences les grandes infrastructures en matière de communication et de savoir : TGV, autoroutes, demain autoroutes de la communication.

Certes, il n'existe pas d'impôt parfait, mais nous pourrions tout de même essayer de mettre en place une fiscalité simple et homogène sur tout le territoire, une fiscalité cohérente avec les responsabilités des différents niveaux.

A la commune irait le produit des impôts des ménages : taxe d'habitation, foncier bâti, foncier non bâti. Certes, il ne s'agit pas de spécialiser totalement les impôts et j'ai, avec plusieurs députés, réfléchi longuement à la possibilité de reverser une partie de la taxe professionnelle aux communes et aux regroupements de communes pour ne pas les couper complètement de l'action économique. Cela donnerait une fiscalité en rapport avec les responsabilités de la commune.

Au département reviendrait un impôt indiciaire sur l'activité économique correspondant à son rôle social de péréquation – ce pourrait être la majeure partie de la taxe professionnelle – ainsi que, par exemple, les droits de mutation.

Les simulations que nous avons opérées – car nous sommes allés assez loin dans notre étude – montrent que nos propositions sont neutres au niveau des ressources des collectivités. On retrouve, en effet, les 152 milliards de francs que perçoivent actuellement les communes et les ressources des départements sont identiques, à 3 milliards de francs près. En revanche, il y aurait, pour chaque collectivité, un impôt sinon unique, du moins principal, facile à comprendre pour les contribuables.

Pour les régions, il faudrait réfléchir à un grand impôt lié à une imposition d'Etat, par exemple sur l'énergie. Je pense à la TIPP, ce qui permettrait de déplacer le curseur des relations évolutives, en termes d'aménagement du territoire, de l'Etat vers les régions, ainsi qu'aux 12 milliards de francs du produit des vignettes que perçoivent actuellement les départements. En effet, les régions bénéficient déjà d'une taxe sur les cartes grises et sur les permis de conduire. Les ressources fiscales des régions seraient maintenues, mais elles reposeraient sur des bases homogènes, beaucoup plus larges, avec un effet tendanciel sur les taux beaucoup plus modérateur.

Monsieur le ministre, je ne prétends pas que les perspectives que je viens de tracer constituent la solution parfaite. Elles doivent être étudiées, expérimentées, mais elles sont des pistes de réflexion. Cela est indispensable car, tant que nous n'aurons pas réglé le problème fiscal, nous n'avancerons que très peu en matière d'aménagement du territoire. Ainsi le versement de la TIPP aux régions permettrait enfin à l'Etat de jouer son véritable rôle de péréquation pour assurer la cohésion sur le plan national. Il nous faut un Etat à la fois fort et modeste.

Or actuellement, seulement 10 à 15 milliards de francs sur les 252 milliards de dotations de l'Etat sont utilisés réellement à la péréquation. Nous connaissons tous, dans nos collectivités, le caractère quasi-automatique de ces dotations, mais si nous obtenions, notamment avec la TIPP, la capacité de disposer de véritables ressources fiscales pour exercer nos responsabilités, au lieu de devoir attendre les dotations de l'Etat en provenance de fonds de plus en plus nombreux, ce qui complique davantage les choses, nous pourrions utilement et réellement les utiliser pour assurer la péréquation. Les dotations allouées par le Gouvernement dans les différents comités interministériels d'aménagement du territoire auraient alors les effets attendus. On donnerait aux collectivités ce dont elles ont besoin pour rééquilibrer le territoire et assurer la cohésion nationale.

Telles sont, monsieur le ministre, les quelques propositions que je voulais vous présenter. Certes, la commission a défini des orientations en adoptant un amendement sur la clarification des compétences et un autre relatif à la fiscalité, mais cela est bien peu. M. le ministre d'Etat ayant indiqué, ce matin, que l'on pourrait faire l'économie d'un rapport si l'Assemblée nationale avançait des propositions, je me suis permis, modestement, d'en présenter quelques-unes.

Je terminerai en reprenant une pensée de M. Michel Crozier selon laquelle, au fond, on n'ordonne pas la société, on ne décide pas de ses arrangements et de ses objectifs, on cherche à la servir, et, pour mieux la servir, on s'efforce de l'écouter car ce n'est jamais la société qui a tort.

Vous avez, monsieur le ministre, comme M. le ministre d'Etat, pris le soin d'écouter les Français dans ce grand débat sur l'aménagement du territoire. J'espère que vous saurez écouter un peu la représentation nationale qui en est l'émanation et que nous pourrons cheminer ensemble vers une France qui soit, en 2015, plus solidaire, plus équilibrée, mais aussi plus compétitive.

(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

Mme le président. La parole est à M. Alain Ferry, pour cinq minutes.

M. Alain Ferry. Madame le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, au terme d'une année de débats, le Gouvernement nous présente le produit de sa gestation. Certains sont déçus car ils estiment que le projet de loi se contente de donner un coup de Ripolin sur une façade lézardée. D'autres sont, au contraire, enchantés car ils considèrent qu'il s'agit d'un véritable projet de société.

Tous reconnaissent la nécessité de construire de nouveaux équilibres. Tous veulent inverser la tendance à la surconcentration et éviter la désertification de 80 p. 100 de notre territoire. Principale ambition de chacun : façonner un nouveau visage à notre pays en plaçant l'homme au cœur du développement. En fait, seule une volonté forte, en contradiction avec la frilosité et l'immobilisme ambiant dont souffre notre société, nous permettra d'atteindre cet objectif.

Je ne vais pas entrer dans le détail des propositions soumises à notre assemblée ; j'aimerais néanmoins formuler quelques observations.

Tout d'abord, le projet de loi affiche des intentions ambitieuses. Il traduit les grandes orientations qui se sont exprimées au cours du débat national. Il préconise des avantages fiscaux au profit des zones rurales fragiles et des zones urbaines défavorisées. Il arrête le cadre de référence de l'action territoriale de l'Etat, des collectivités locales, des entreprises et des établissements publics. Il esquisse dès à présent ce que devra être la France de demain. Force est de reconnaître le bien-fondé de ces grands principes.

Pour mettre en pratique les bonnes intentions claironnées, le texte met en place plusieurs instruments spécifiques. Ainsi, il confère au préfet des prérogatives étendues. Ce dernier pourra notamment suspendre toute mesure entraînant la fermeture d'un service public.

Je partage votre avis, monsieur le ministre, selon lequel il faut absolument casser le syndrome de la rentabilité des services publics, car il est trop souvent synonyme de désertification. En effet, il est impossible de fixer la population ou d'attirer de nouveaux arrivants sans la présence de bureaux de poste, d'écoles, de gares ou de services administratifs.

Autre disposition proposée : la création d'une nouvelle entité territoriale. Nos limites administratives sont manifestement obsolètes. En créant le bassin de pays, on reconnaît enfin l'échelon pertinent du développement. Il est dommage que l'on n'ait pas corrigé, par la même occasion, certaines incohérences de la décentralisation.

En effet, la plus grande confusion règne actuellement dans la répartition des compétences entre les collectivités territoriales. Les circuits financiers se chevauchent. Le développement des structures intercommunales a encore renforcé ce phénomène. Il faudrait vraiment supprimer une collectivité. Personnellement, je suis favorable à la disparition du département...

M. Charles Ceccaldi-Raynaud. Très bien !

M. Alain Ferry. ... mais à condition que chaque canton soit représenté au sein du conseil régional.

M. Alain Suguenot. Mais qui s'occupera du social ?

M. Alain Ferry. Pour traduire dans les faits les grandes orientations dégagées du débat et réussir la reconquête du territoire, il faut également disposer d'une marge de manœuvre financière suffisante.

C'est pourquoi une série de fonds destinés à la réalisation d'équipements publics, à l'aménagement rural, à la création d'entreprises dans les régions en difficulté et aux maillages ferroviaire, routier, aérien et fluvial est constituée. Les prémisses d'une fiscalité dérogatoire sont esquissées. Ce catalogue a le mérite d'être sous-tendu par quelques idées fortes, notamment un soutien important au monde rural.

M. le ministre d'Etat s'est réellement rendu compte de l'importance de la fracture sociale, économique et géographique de notre pays et je me félicite qu'il souhaite mettre fin à cet éclatement. Cependant, malgré le poids qu'il représente au sein du Gouvernement, il n'a pas reçu financièrement tous les moyens de ses ambitions. En effet il existe un véritable décalage entre les intentions affichées et les moyens réels affectés à leur réalisation.

Le texte mérite donc deux critiques essentielles.

D'abord il renvoie à plus tard la concrétisation des nobles principes qu'il pose. Pour étayer mon propos, je citerai l'exemple de la réforme de la taxe professionnelle, véritable tarte à la crème. D'une part, le Gouvernement reconnaît la nécessité de modifier le mode de calcul de cette taxe car elle est injuste et anti-économique pour les entreprises, mais il renvoie à l'année prochaine son remaniement. D'autre part, cet impôt doit constituer un levier essentiel du développement du territoire. Il suffit pour cela de fixer un taux national destiné à la péréquation et un taux local géré par les collectivités locales.

Ensuite il n'existe pas de véritables marges de manœuvres financières importantes au service de l'aménagement du territoire : les fonds sont souvent insuffisants ou inadaptés. On peut notamment relever la faiblesse des encouragements financiers attribués aux PME-PMI, aux artisans, aux commerçants domiciliés dans les zones fragiles. Les sources de financement des fonds ne sont pas toujours précisées.

De plus, sur la question clé de la modernisation des finances locales, vous n'avez fait qu'effleurer le sujet, alors qu'une remise à plat globale s'impose.

Si l'on veut mieux répartir les richesses et les hommes sur notre territoire, il faut aller au-delà des incitations financières et créer véritablement un statut fiscal des territoires menacés de dévitalisation. N'hésitons pas à alléger les taxes d'habitation et les taxes foncières dans les zones en perte de vitesse ! Cette démarche doit être accompagnée d'une forte péréquation à grande échelle de l'ensemble des ressources publiques. Cette mesure, il ne faut pas se le cacher, nécessitera l'écrêtement des collectivités les plus riches et la redistribution des fonds de l'Etat.

Les groupes de pression et la perspective des élections présidentielles vous ont probablement empêché, monsieur le ministre, d'entreprendre une telle réforme. Croyez-moi, je le regrette, car, de notre détermination à mener ces réformes résolument et rapidement, dépend l'avenir de notre pays.

Malgré ces réserves, je voterai votre projet de loi car il introduit sans aucun doute des esquisses de réponses aux préoccupations primordiales des Français. *(Applaudissements sur divers bancs du groupe République et Liberté et du groupe socialiste.)*

Mme le président. La parole est à M. André Fanton, pour cinq minutes.

M. André Fanton. Monsieur le ministre, en entendant, depuis quelques semaines, les représentants des institutions qui gèrent actuellement notre destin dans nos provinces, approuver le principe d'une politique de développement du territoire en même temps qu'ils en critiquaient, parfois férocement, toutes les dispositions, je ne pouvais m'empêcher de penser à l'aphorisme célèbre d'Alphonse Allais selon lequel il fallait construire les villes à la campagne, car l'air y est plus pur. *(Sourires.)*

Celui que l'on pourrait considérer, à la limite, comme un ancêtre de l'aménagement du territoire, si l'on prenait sa déclaration au sérieux, semblait leur avoir fourni la base de leur raisonnement, lequel est souvent caractérisé par le conservatisme le plus profond. Heureusement, le projet proposé par le Gouvernement n'est pas aussi simpliste.

D'abord, il s'inscrit dans une tradition politique qui a eu ses heures de gloire dans les années soixante et dont il faut bien reconnaître, pour le déplorer, qu'elle a été en fait abandonnée depuis vingt ans. Votre projet, monsieur le ministre, est à la fois exaltant et décevant. Je commencerai par la déception pour finir sur les éléments positifs.

Alors que le baccalauréat vient de mobiliser, directement ou indirectement, des millions de Français, puis-je dire, monsieur le ministre, que votre projet est davantage une dissertation philosophique qu'un exercice de mathématiques appliquées ? Comme le disait Franck Borotra cet après-midi, la révolution des esprits est loin d'être faite. Il est évident que la notion coût - efficacité n'a guère encore éclairé la technostructure qui, trop souvent, impose sa loi, et garde une mentalité de boutiquier des années trente. *(Sourires.)*

Comment ne pas comprendre, par exemple, que le développement anarchique et inhumain des banlieues a un coût ? Qui ne voit que ce coût l'emporte, de loin, sur celui qu'impliquerait un effort réel, sérieux et immédiat pour revitaliser les zones rurales et empêcher leurs derniers habitants d'aller aggraver encore la surpopulation de nos banlieues ?

De même, conditionner la décision de réaliser de grands équipements à leur rentabilité immédiate conduit tout naturellement à favoriser ceux qui n'ont pas besoin de l'être. Chacun doit comprendre que le seul moyen de compenser les inégalités géographiques, démographiques ou économiques consiste à créer des inégalités capables de les compenser. La fiscalité dérogatoire dont le ministre d'Etat a parlé cet après-midi est un exemple significatif d'un choix politique essentiel.

Sachez, monsieur le ministre, que vous pouvez compter sur nous pour vous aider à vaincre ces résistances, ces mentalités d'avant-hier, ces conservatismes de toujours. Cela est d'autant plus nécessaire que votre projet représente, pour ceux qui, comme nous, sont convaincus de l'urgence d'agir, encouragements et espérance. J'en retiendrai deux exemples.

Le premier, dont je me félicite qu'il figure dans notre projet, est la reconnaissance de la notion de pays.

M. Patrick Ollier, *rapporteur.* Très bien !

M. André Fanton. Contrairement à ce que craignent certains, il n'est nullement question de créer une nouvelle structure. Le problème est simplement de donner une réalité à un concept que tout le monde comprend sur le terrain, même si, ici ou là, on fait semblant de considérer que cela est inaccessible.

M. Patrick Ollier, *rapporteur.* Très bien !

M. André Fanton. C'est celui qui rassemble des hommes et des femmes qui vivent dans une région dont la géographie, les paysages et les activités présentent des points communs. Ces points communs en font un pays.

M. Arnaud Cazin d'Honincthun. Bravo !

M. André Fanton. Mais la logique que vous proposez et dont nous reparlerons lors de la discussion des articles, doit aller plus loin qu'un simple constat. Il faut, certes, modeler la carte des arrondissements, mais il faudra aussi donner un contenu politique à ces pays ; nous en parlerons lorsque nous aborderons les articles.

Le deuxième exemple, qui me paraît essentiel, est la déconcentration et le rôle réaffirmé de l'Etat.

Déconcentrer n'est pas seulement une clause de style, mais l'affirmation d'une politique, celle de la responsabilité de l'Etat dans l'aménagement du territoire. La décentralisation a ses vertus. Nous les connaissons. Disons qu'elle a aussi ses limites, notamment l'absence d'arbitrage des conflits qui peuvent exister sur le terrain. La question est simple : comment empêcher le fort d'imposer sa loi au faible ? Comment permettre, par exemple, à un département de faire entendre sa voix dans des régions lorsqu'il est marginal, soit géographiquement, soit économiquement, soit démographiquement, soit les trois à la fois ? Comment éviter que le phénomène de Paris et du désert français ne se reproduise ici ou là dans nos provinces, au profit de la capitale régionale qui se voudrait toujours plus grande ? Comment faire en sorte que la délocalisation universitaire ne soit pas laissée au bon vouloir des autorités universitaires dont la vue des choses risque d'être souvent simplement professionnelle ? Seul, l'arbitrage de l'Etat peut permettre, dans ces différents domaines, d'assurer plus d'égalité, donc plus de liberté.

J'ai dit, monsieur le ministre, mes regrets quant aux insuffisances en matière de finances. Au-delà de ces regrets, je voudrais dire mes espoirs sur les points qui, dans ce texte, recueillent notre accord collectif. Que le Gouvernement soit, en tout cas, remercié d'avoir ouvert ce débat. Depuis vingt ans, ce sujet avait été oublié. Nous ne doutons pas que, désormais, il ne puisse plus être occulté. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

Mme le président. La parole est à M. Bernard Derosier, pour dix minutes.

M. Bernard Derosier. Monsieur le ministre, développer le territoire après l'avoir aménagé, puis reconquis, tel semble être le triptyque de votre ambition, si j'ai bien compris la démonstration de M. le ministre d'Etat, tant cet après-midi que ce matin.

Cette ambition, monsieur le ministre, n'est pas l'apanage des uns sans être celui des autres. Pour ce qui nous concerne, hier, comme aujourd'hui et demain, nous voulons développer notre territoire et, pour y parvenir, l'aménager démocratiquement avec le concours de tous. C'est pourquoi, pour nous, l'aménagement du territoire doit être traité non pas seulement dans sa dimension nationale, celle de l'Etat, mais aussi au plan local, avec les communes, les départements, les régions et, de plus en plus désormais, au plan européen.

La part que prennent aujourd'hui les collectivités territoriales dans le développement local justifie qu'elles soient parties prenantes de cet aménagement.

Etant l'un des rares députés du Nord à m'exprimer dans ce débat, je ne peux pas cacher l'émotion soulevée par le projet de schéma qui faisait de la région du Nord une sorte de « marge » isolée. Les hommes et les femmes

du Nord, monsieur le ministre, ont ressenti ce schéma comme un signe de mépris de la part de l'Etat à leur égard. Dans notre histoire – vous le comprendrez bien, eu égard à votre région d'élection – nous avons beaucoup souffert de notre situation de région frontalière, souffert des invasions et des drames qu'elles ont entraînés, souffert de l'absence d'infrastructures stratégiques – crainte des invasions. Aujourd'hui, nous sommes en droit d'attendre un peu plus de considération de la part de l'Etat et de son gouvernement dans une France aménagée, se situant dans une Europe unie et en paix.

D'un point de vue plus général, évitons que ce débat ne soit qu'une juxtaposition d'oppositions : opposition de la France rurale à la France urbaine, des petites villes aux grandes métropoles, opposition des régions pauvres aux régions riches, opposition entre la décentralisation et la responsabilité des élus locaux, d'un côté, l'omniprésence de l'Etat et de son administration déconcentrée, de l'autre. Pourtant, sur ce dernier point, la décentralisation, nous n'échapperons pas à l'opposition car le Gouvernement nous y entraîne : il nous y contraint, moins d'ailleurs par ses propositions que par leur absence.

Ceux qui, à partir de 1981, ont voulu, puis mis en œuvre la décentralisation, avaient un objectif premier que je veux rappeler : créer une nouvelle citoyenneté, rendre les hommes et les femmes de notre pays davantage responsables de leur avenir. Pour cela, ils ont rapproché les lieux de décision des lieux d'exécution des décisions, afin qu'une réelle symbiose s'établisse entre ceux qui décident, par mandat démocratique, et ceux qui bénéficient de la conséquence de la décision.

Pour cela, les décentralisateurs des années 80 ont confié des compétences à des assemblées démocratiquement élues. A aucun moment, la décentralisation n'a signifié une disparition de l'Etat, ni même un abandon par ce dernier de ses responsabilités.

L'occasion était belle de procéder à un véritable aménagement de notre territoire, nécessaire à son développement, en procédant d'abord à une mise à plat et à un bilan de la décentralisation. D'ailleurs, c'est à Lille, monsieur le ministre, le 6 janvier dernier, alors que se tenait dans cette ville la dernière étape du « tour de France » du Gouvernement, que M. Pasqua, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, a déclaré : « Il faut clarifier les compétences mais aussi les modes de financement des collectivités territoriales. » Croyez-moi, ce n'est pas dans *Le Canard enchaîné* que j'ai lu cela, mais bien dans une dépêche de l'AFP non démentie à ce jour !

Pourquoi ne retrouve-t-on pas cette déclaration d'intention du Gouvernement dans le dispositif législatif qui nous est proposé ? Y aurait-il eu recul du Gouvernement ? M. Pasqua, malgré sa menace de démission, n'aurait-il pu aller aussi loin qu'il le souhaitait ? Nous voulons savoir, ne serait-ce que pour nous convaincre que cette menace de démission – dont les conséquences nous font encore frémir ! – n'était pas une menace en l'air. Le rapport d'étape faisait d'ailleurs, lui aussi, quelques suggestions. Pourquoi ne les retrouve-t-on pas dans le projet de loi ?

Monsieur le ministre, on aggrave la situation si on cède aux pressions – c'est ce que vous faites – des présidents de conseils généraux, des présidents de conseils régionaux, des maires des communes rurales. La liste pourrait ainsi s'allonger, mais elle ne comprendrait pas les maires des grandes villes, car ce sont les seuls qui n'ont pas réussi à vous convaincre de l'évidence : la France de 1995 est une France urbaine ; elle ne redeviendra pas en 2015 la France rurale que nos grands-pères ont connue et que vous semblez regretter.

Mon collègue Jean-Pierre Ballingand a effleuré une difficulté qu'il faudra résoudre : celle, pour le Parlement, de légiférer lorsqu'il s'agit d'organiser les pouvoirs locaux et le fonctionnement des collectivités territoriales. Nous avons vécu cette difficulté en 1991 à propos de la loi sur l'administration territoriale de la République, en particulier avec son volet consacré à la coopération intercommunale. Nous la vivons aujourd'hui. Il est indispensable que les élus nationaux que nous sommes ne fassent pas prévaloir leurs préoccupations d'élus locaux lorsque nous élaborons la loi.

Dans le même mouvement, il faut que le Gouvernement, encouragé par ses administrations centrales, cesse de priver les collectivités territoriales de leur pleine capacité d'exercer leurs compétences. La diminution des dotations de l'Etat au budget de 1994 des collectivités territoriales est la meilleure illustration de cette remise en tutelle contre laquelle nous nous élevons.

La confusion entretenue, dans la mesure où l'on ne fait rien pour tendre vers une clarification, confusion dans les compétences respectives, mais parfois complémentaires se chevauchant, en est une autre illustration.

Vous n'avez pas su saisir, monsieur le ministre, l'opportunité de ce texte pour enclencher le processus nécessaire aujourd'hui d'amélioration, d'adaptation de la décentralisation.

La présence à vos côtés, il y a un instant, de M. Rossinot, me rappelait ce qu'il disait le 28 novembre 1991. Il était alors député de Meurthe-et-Moselle ; il est aujourd'hui membre de ce gouvernement qui nous propose ce qu'alors nombre de ses membres condamnaient : « Nous refusons une déconcentration prétexte qui ne serait pas équilibrée par une reprise de transfert de compétences au profit des collectivités locales, car il ne s'agirait alors que d'une diffusion plus efficace du pouvoir central. »

M. Rossinot dénonçait alors les sous-préfets « développeurs », les sous-préfets « à la ville », les sous-préfets « au quartier », les sous-préfets « aux champs », ajoutait-il. Aujourd'hui, il devrait parler des sous-préfets « de pays ».

M. André Fanton. C'est parce que les sous-préfets redeviennent sérieux !

M. Bernard Derosier. Ils compensent le manque de sérieux des députés d'alors qui s'opposaient à ce que nous proposons, monsieur Fanton, mais vous n'en étiez pas !

M. André Fanton. Pas du tout !

M. Bernard Derosier. Au cours des dix années écoulées, nous avons pris des décisions d'importance, monsieur Fanton, souvent contre vos amis. Elles furent en effet condamnées *a priori* par la droite, combattues violemment au moment de leur préparation, unanimement approuvées aujourd'hui, parfois avec beaucoup de zèle, par leurs adversaires d'hier.

M. Patrick Ollier, *rapporteur.* C'est excessif !

M. Bernard Derosier. Je veux parler de la décentralisation, mais aussi du statut des élus, de la fonction publique territoriale, de la fiscalité des collectivités territoriales, de la coopération intercommunale. La liste est longue. Il reste encore à faire et je persiste à penser que nous avons ici l'occasion d'y travailler.

Il faudra bien résoudre un jour les problèmes qui résultent de l'existence des 36 000 communes sur notre territoire, de la juxtaposition d'un nombre important de niveaux d'administration du territoire, de l'hypertrophie

de la région Ile-de-France par rapport aux autres régions. Sans aller jusqu'à résoudre tous ces problèmes en même temps, il eut été facile de préciser, de mieux définir les compétences respectives de l'Etat et des collectivités territoriales à la fois entre elles et par rapport à l'Etat.

Je pense à l'action sociale, avec les politiques relatives aux handicapés, aux personnes âgées ; je pense à l'enseignement. Votre projet, monsieur le ministre, n'aborde pas ces questions. Elles demeurent posées et l'aménagement du territoire n'en sera pas facilité. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Mme le président. La parole est à M. Gérard Trémège, pour cinq minutes.

M. Gérard Trémège. Monsieur le ministre, si l'on devait faire un parallèle, me semble-t-il opportun, entre la méthode habituelle de planification « à la française » et celle par laquelle vous nous proposez aujourd'hui d'adopter votre projet de loi d'orientation pour le développement du territoire, on devrait considérer que le schéma national de développement du territoire en constituerait naturellement le socle, le texte de loi approuvant le schéma et lui donnant donc force législative n'en constituerait que le dispositif d'accompagnement et, si j'ose dire, le mode d'emploi.

Or si l'examen du schéma national de développement du territoire est déconnecté du projet de loi lui-même, essentiellement pour des raisons de délai que l'on peut parfaitement comprendre, votre projet se trouve malheureusement vidé de la plupart de ses ambitions, pour ne rassembler finalement que quelques recettes parfois technocratiques – il faut le dire –, destinées à faire le meilleur usage de nos strates administratives superposées.

Dans ces conditions, il est non pas étonnant, mais regrettable que les pistes que vous aviez vous-même tracées, tout au long du débat national particulièrement riche que vous avez organisé, ne se retrouvent que très faiblement traduites dans le projet final.

Je veux parler d'abord des nouveaux instruments et mécanismes financiers d'intervention de l'Etat, en faveur d'une plus grande solidarité, qui, non seulement, sont des plus classiques, mais ne garantissent pas un rééquilibrage réel entre Paris et la province, entre régions riches et régions défavorisées, à l'intérieur des régions, et entre les milieux urbains et ruraux, comme entre les banlieues et les centres-villes.

Je regrette, à cet égard, que votre projet de loi ne soit pas l'occasion de préconiser la rénovation du cadre réglementaire d'exercice de l'activité des SDR en faveur du renforcement des fonds propres des PME-PMI, alors que ces structures peuvent être utilisées comme des instruments financiers privilégiés de l'aménagement du territoire. Il ne peut pas y avoir d'aménagement du territoire s'il n'y a pas maintien ou développement des PME et des PMI.

Je veux également souligner l'absence de clarification nette des compétences entre les différents niveaux de collectivités locales, de tout choix décisif quant à l'affectation spécifique de chaque type de ressources entre les collectivités, et même de certaines ambiguïtés quant à la répartition des attributions ministérielles et interministérielles au sein des services de l'Etat.

Comment ne pas se poser les questions suivantes sur les services de l'équipement ?

Quels sont les nouveaux transferts prévus vers le département en matière de personnel, de compétence, de routes nationales ?

Dans le cadre des regroupements des services extérieurs de l'Etat, quelle sera la place du directeur départemental de l'équipement et des subdivisions territoriales ?

La mise en place de services publics complets est envisagée dans les sous-préfectures dont les attributions seront ainsi renforcées. Quelle sera la place des subdivisions territoriales dans ces nouvelles structures ?

Quelle place pour l'assistance aux communes assurée jusqu'alors par la direction départementale de l'équipement ?

Je veux souligner également l'absence de perspectives ambitieuses quant à la réforme inévitable de notre fiscalité nationale et locale, qui est pourtant déterminante pour orienter le développement économique.

Si l'on s'en tient, par exemple, à la taxe professionnelle, qui – personne ne le conteste – accroît actuellement les inégalités entre bassins d'emploi, on ne peut que déplorer le simple listage, auquel se borne votre texte, des options possibles pour la réforme de cet impôt, en excluant *a priori* la seule piste, pourtant novatrice, qui consisterait à afficher la volonté politique de supprimer, à terme, ce prélèvement obligatoire injuste, alors que le maintien de cette taxe ne garantit pas mieux l'indépendance financière des collectivités locales, que ne le feraient d'autres mécanismes de substitution qui on déjà été esquissés.

Il y a quelques mois, M. Pasqua annonçait qu'il voulait supprimer la taxe professionnelle. Cette proposition avait retenu toute notre attention. Je regrette que l'on n'ait pas osé la véritable réforme fiscale qu'aurait constitué la suppression de la taxe professionnelle. Je reconnais qu'elle poserait des problèmes aux collectivités. Je dis pourtant qu'elle est possible – et je ne suis pas le seul à le dire. Depuis des mois, nous sommes 95 députés à travailler au sein d'un groupe Entreprise et fiscalité, avec des personnalités extérieures de premier plan. Nous avons des propositions à faire dans ce domaine. Par exemple, considérant que la taxe professionnelle est payée à hauteur de 70 milliards par les entreprises, si l'on retenait comme seule base la valeur locative et excluait la taxation des salaires et de l'investissement, il en résulterait un complément d'impôt sur le revenu de 18 milliards et le complément à trouver serait de 37 milliards. Puisque la TVA sociale a été abandonnée, on pourrait envisager une TVA professionnelle qui, passant de 18,6 à 20 p. 100, permettrait de régler la taxation des salaires et de l'investissement.

Comment pourra-t-on adapter la fiscalité des collectivités à la nécessaire réduction des inégalités qu'accentue la taxe professionnelle ? Les communes riches et prospères sont plus attractives fiscalement que les communes à faibles ressources. Une véritable réforme conférant à la taxe professionnelle une action péréquatrice réelle est indispensable.

La part affectée à la péréquation devrait être multipliée par trois ou quatre pour être réellement opérante. L'heure est ainsi au nouveau partage fiscal territorial.

Mme le président. Veuillez conclure !

M. Gérard Trémège. La base valeur ajoutée qui a été envisagée aurait des effets désastreux, dans l'hypothèse où la suppression ne pourrait être retenue. Il faut exclure l'application de la valeur ajoutée seule. Il faut inclure d'autres paramètres, notamment se rapportant à la capacité contributive de l'entreprise, par exemple l'excédent brut d'exploitation ou le résultat courant.

Je veux rappeler aussi l'absence, dans ce projet, de toute référence à un programme volontaire de délocalisation de services publics, que le Gouvernement avait pour-

tant évoqué, votre texte se limitant à de simples « garde-fous » pour éviter d'aggraver l'hémorragie actuelle liée à la fermeture de certains services publics locaux, le plus souvent de l'Etat.

Je veux déplorer enfin, en ma qualité de président de chambre de commerce et d'industrie,...

M. Jean-Louis Idiart. Pas de *lobbies ! (Sourires.)*

M. Gérard Trémège. ... l'absence de prise en compte correcte dans ce texte des chambres consulaires, ne serait-ce que dans la composition des conférences régionales d'aménagement du territoire...

Mme le président. Veuillez conclure, monsieur Trémège !

M. Gérard Trémège. ... ou des comités consultatifs que vous souhaitez, monsieur le ministre, permettre aux collectivités de mettre en place au moment où le Parlement vient d'attribuer aux trois catégories de chambres consulaires la qualification d'établissements publics économiques.

Je forme néanmoins le vœu, monsieur le ministre, que le projet que vous soumettez aujourd'hui à notre examen soit la véritable architecture d'une politique nouvelle d'aménagement du territoire, où l'homme sera le motif capital.

Votre projet a suscité espoir et inquiétude. Je viens de vous présenter quelques-unes de ces inquiétudes, et je conserve l'espoir que, grâce à votre loi, la vie dans nos campagnes subsistera, la vie par la présence des hommes et des femmes de notre terroir, de notre pays, qui défendent nos traditions et qui portent notre histoire. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

Mme le président. Mes chers collègues, je suis obligée de vous inviter, une nouvelle fois, à respecter plus strictement le temps de parole qui vous a été imparti.

La parole est à M. Emile Zuccarelli, pour dix minutes.

M. Emile Zuccarelli. Monsieur le ministre, je suis un jacobin.

Certains ne le sont pas, c'est leur droit. D'autres disent : « Je suis jacobin, mais... »

Il est vrai que, par une étrange confusion, on a opposé le jacobinisme à la nécessaire décentralisation, promue par Gaston Defferre, alors que le jacobinisme est avant tout la volonté très forte d'assurer à tous les citoyens, où qu'ils se trouvent sur le territoire, l'égalité des chances. C'est la marque de la République. C'est un élément essentiel de son identité.

Certains ont cru devoir puiser dans cet attachement républicain des motifs de refuser ou de freiner la construction politique de l'Europe. J'en ai tiré, au contraire, des raisons d'y pousser. Car c'est par la volonté politique que s'imposeront progressivement les principes sociaux qui nous imprègnent. Il est d'ailleurs révélateur que des pays qui, comme la Grande-Bretagne, sont parmi les plus opposés à une Europe de la solidarité sociale soient également les plus opposés à cette construction politique qu'ils freinent des quatre fers. On me répondra qu'il s'agit là d'un autre problème, mais il n'est nullement hors sujet, comme certains pourraient le penser.

Tout cela me conduit à dire que l'intervention de M. le ministre d'Etat voici quelques mois dans une émission télévisée au cours de laquelle il avait affiché une volonté de bon aloi, très jacobine, de relancer une forte politique d'aménagement du territoire m'avait comblé d'aise.

Parce que le besoin existe ! Et je ne vais pas reprendre ici tout ce que d'autres collègues ont dit avant moi à propos de la dérive des diverses parties du territoire, entre les pôles qui « marchent » et ceux qui sont menacés de désertification, ou à propos de la montée des exclusions à proximité même des zones les plus prospères.

Comblé d'aise aussi parce qu'il affichait la volonté de mettre en avant le service public comme élément structurant premier de l'aménagement du territoire. Et ce au risque d'aller à contre-courant d'une large partie de sa majorité, que sa fascination pour le libre jeu du marché amène parfois à scander « Service public ! » sur l'air des lampions, tout en faisant en sorte qu'il ne puisse plus s'exercer.

Enfin, il semblait vouloir, quitte à bousculer quelques citadelles, s'attaquer au problème des ressources, notamment à la fiscalité locale.

Les intentions étaient bonnes. Sans doute le sont-elles encore. Mais je suis bien obligé de dire que, à ce stade, je reste largement sur ma faim.

Le texte qui nous est proposé soulève, en effet, plus de questions qu'il n'apporte de réponses.

Faute de temps, je me bornerai à quelques remarques, sachant que le Gouvernement a suffisamment souligné le traitement spécifique de la Corse pour que je m'exprime ici sur un plan général, comme il sied à un élu de l'ensemble de la nation.

Sur la définition des pouvoirs du préfet, je ne ferai aucun procès d'intention. Les collectivités locales se tournent assez souvent vers l'Etat pour ne pas s'offusquer que ce dernier s'organise pour leur apporter réponse dans les conditions les plus rationnelles, rapides et cohérentes. Mais il est bien certain que nous resterons vigilants sur toute tentation de retour sur les lois de décentralisation.

Le Gouvernement souligne opportunément le rôle majeur des villes moyennes dans le maillage du territoire. Encore conviendra-t-il de leur en donner véritablement les moyens.

Comme nombre de mes collègues, je m'interroge sur la notion de « pays », au-delà du caractère sympathique de ce nom, qui fleure bon le terroir. Est-ce une nouvelle forme d'intercommunalité, contraignant pour les candidats à l'intercommunalité, un cadre d'intercommunalité, ou un nouvel arrondissement ? Pour l'heure, je ne sais. Mais de grâce ! n'en rajoutons plus ! L'administration locale est devenue d'une complexité insupportable, où se noient bien des volontés et une grande quantité d'énergie.

Il conviendra, à un moment ou à un autre, de rappeler que, dans la République, les collectivités locales ne sont pas hiérarchisées et que, sous cet angle, les contrats de plan Etat-région sont des contrats par région, et non des contrats de la région – entendons ici la collectivité locale. Les départements et les communes doivent pouvoir mieux défendre leurs projets et préoccupations à l'abri de tout arbitraire régional.

Enfin, je veux redire ici ma méfiance à l'égard des procédures contraignantes de référendum local. Nous sommes une démocratie représentative fondée sur le mandat et la durée. Une démocratie n'est pas d'autant plus satisfaisante qu'elle est plus directe et l'intérêt général n'est pas la somme des intérêts particuliers.

En réalité, une loi d'aménagement du territoire devrait, à mon sens, comporter au moins trois éléments essentiels :

D'abord, une charte du service public. J'entends par là, une définition aussi précise que possible de tous les services – nature, distance et conditions d'accès – que tout

habitant de ce pays doit trouver, où qu'il soit. Cela concerne, bien sûr, tous les réseaux – l'énergie, les transports, les postes et télécommunications, la santé, entre autres –, mais je n'aurai garde d'oublier le « scolaire », l'université et la culture.

Ensuite, un schéma des grands équipements structurants. Il en existe bien un, annexé à ce projet de loi. Mais il est d'essence administrative. Et d'ailleurs, est-il aujourd'hui soumis à notre discussion ?

Enfin, la définition des ressources. Le Gouvernement ne fera pas l'économie d'une réforme de la fiscalité locale. Au demeurant, monsieur le ministre, vous le savez bien. Comme vous savez que la taxe professionnelle est l'impôt le plus contraire qui soit à une logique d'égalité des chances. Il apporte les ressources là où il y a déjà le plus d'activités, et inversement. Et l'injustice persiste entre régions éloignées comme entre communes voisines, dont certaines ont la charge des équipements publics pendant que d'autres récoltent la manne.

Il ne faudra pas craindre, dans ce domaine, d'être audacieux. Je conçois, monsieur le ministre, qu'il soit difficile de l'être à un an d'une échéance électorale majeure, mais vous comprendrez réciproquement qu'à ce stade, nous considérions que les instruments n'ont pas encore été mis en face des intentions. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. Alain Ferry. Très bien !

Mme le président. La parole est à M. Jean-Michel Couve, pour cinq minutes.

M. Jean-Michel Couve. Monsieur le ministre, il est intéressant que votre projet de loi nous donne l'occasion de porter un regard sur l'implication du tourisme dans le développement du territoire.

Je le ferai avec une satisfaction certaine compte tenu du rôle essentiel qui est le sien dans la vie de nos concitoyens. Est-il encore nécessaire de vanter les mérites économiques du tourisme ? Plus de 650 milliards de francs de chiffre d'affaires ! Un solde créditeur de presque 60 milliards de francs de la balance des paiements ! Mais on peut regretter que, malgré des résultats aussi flatteurs, il n'ait toujours pas pris sa juste place dans l'esprit de beaucoup. Est-ce parce que son coût pour l'Etat reste modeste, alors qu'il représente environ 2,5 p. 100 de notre PIB et que, en conséquence, il serait perçu comme un secteur qui nécessiterait moins d'attention que certains autres peut-être plus touchés par l'évolution de notre société et la crise que nous traversons ?

Et pourtant, il est tout à la fois un mode de vie, une activité, une industrie. Il influe sur tous les autres secteurs. Il en dépend aussi. Il constitue une source incomparable de richesses en termes de valorisation de l'individu, de potentiel de créations d'emplois, de mise en valeur de tous nos territoires. Il est « exportateur *in situ* » par sa capacité à rapporter des devises étrangères, du fait, d'abord, du pouvoir attractif de nos sites et produits touristiques, mais également parce qu'il propose nos produits industriels, agro-alimentaires et nos services aux étrangers qui ont répondu à l'appel de la destination France.

Enfin, il est délocalisateur par nature, et donc répartiteur de structures et de richesses sur l'ensemble du territoire. Je pense en particulier à nos campagnes en voie de désertification pour lesquelles le tourisme doit constituer une clef de revitalisation.

Mais il est aussi soumis, on le sait, aux aléas des crises économiques, des fluctuations monétaires et de la concurrence internationale, de plus en plus sévère.

Comment, dans ces conditions, ne pas saisir la chance qui nous est offerte de l'inscrire de façon pertinente et à sa juste dimension dans le cadre et les orientations que vous nous proposez ?

L'élaboration, dans l'année à venir, du schéma national de développement et des chartes régionales d'aménagement nous permettra de prévoir les dispositions aptes à renforcer les activités touristiques : création d'équipements et infrastructures, aménagement des espaces ruraux, réhabilitation du patrimoine historique et culturel. Le tourisme sera donc bien ce que nous en ferons. Et c'est une bonne chose !

Je m'arrêterai un instant sur la problématique posée par la répartition des compétences aux différents échelons de décision, en m'attardant sur le rôle de l'Etat, la place des départements et l'impact des pôles touristiques.

En ce qui concerne le rôle de l'Etat, dix ans d'application des lois de décentralisation ont entraîné une sorte de « rupture » entre les administrations centrales et le citoyen. La déconcentration permettra d'améliorer le partenariat Etat–collectivités pour des actions au plus près des professionnels et des consommateurs.

Et ce « mieux d'Etat » dont nous avons besoin pourrait être obtenu par un renforcement des délégations régionales du tourisme. Ces services déconcentrés – à la condition, je le répète, d'être renforcés – pourraient être tout à la fois partenaires privilégiés des instances des conseils régionaux, observateurs plus attentifs du suivi des actions engagées aussi bien dans le cadre des contrats de plan qu'avec Maison de la France en ce qui concerne la promotion, interlocuteurs efficients des comités départementaux du tourisme pour mieux faire connaître les possibilités offertes par l'Agence française d'ingénierie touristique.

En ce qui concerne la politique de terrain, j'adhère au concept des « pays » que vous préconisez : bassins de vie regroupant des citoyens orientés vers un même centre et rassemblés sur des fondements culturels, démographiques et économiques communs.

Mais, en ce qui concerne le tourisme, il faudra garantir le rôle des départements et des pôles touristiques.

M. Michel Hunault. Très bien !

M. Jean-Michel Couve. Les départements et les comités départementaux du tourisme ont su, au fil des ans, développer des structures et des produits qui leur ont permis de porter leur marque. Ils représentent l'unité la mieux adaptée pour coordonner les activités touristiques de terrain. A ce titre, ils doivent demeurer le palier essentiel des décisions de proximité.

Quant aux pôles, identifiables, quelles que soit leur taille et leur situation, par leurs grandes capacités attractives nationales et internationales, ils doivent être considérés comme des piliers du développement. La nécessité d'équiper et d'ouvrir les territoires aujourd'hui privés de la manne touristique ne doit pas nous détourner de l'intérêt qu'il y a à soutenir ces pôles, valeurs sûres de notre potentiel économique et sources de richesse pour les territoires, parfois vastes, sur lesquels ils rayonnent et qu'ils irriguent.

Leur impact débordant bien souvent les limites des « pays », il conviendra de ne pas enfermer leurs perspectives dans des frontières administratives trop exiguës.

Ces pôles ont vocation à favoriser une intercommunalité librement consentie et à géométrie variable, le ciment des communes les constituant étant l'intérêt que chacune d'elles porte aux capacités d'attraction et de rayonnement de l'ensemble.

Voilà, monsieur le ministre, les réflexions que m'ont suggérées, en ce qui concerne, le tourisme le projet de loi que vous nous proposez.

Je conclurai en vous remerciant, ainsi que M. le ministre d'Etat, de nous donner l'opportunité de participer, avec tous nos concitoyens, à une réflexion et une action ouvrant sur un large débat national dans la perspective des grandes réformes dont notre pays a plus que jamais besoin. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

Mme le président. La parole est à M. Michel Hunault, pour cinq minutes.

M. Michel Hunault. Madame le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, dès l'ouverture de la législature, M. le Premier ministre avait appelé de ses vœux la mise en œuvre d'une politique de redressement national devant aboutir à un nouvel exemple français.

A ses côtés, vous avez, monsieur le ministre, fait du développement du territoire une priorité d'action gouvernementale, sachant qu'on ne pouvait laisser encore croître les inégalités entre les différentes régions de France.

Dernièrement, devant le groupe gaulliste, M. le ministre d'Etat a rappelé sa conception du rôle de l'Etat, seul garant de l'unité nationale, et donc de la cohésion des différentes composantes de la nation. Cet après-midi, il a replacé ce projet de loi dans sa véritable dimension.

Comme vous, je suis convaincu qu'il ne fallait pas laisser se creuser les déséquilibres, livrer à l'abandon des zones rurales, sans autres perspectives que la disparition pure et simple, alors que, dans le même temps, les grandes métropoles, incapables d'accueillir les populations nouvelles, connaissaient des difficultés croissantes dans leurs banlieues.

Voici plus d'un an déjà, à l'occasion du débat sur le développement rural, qui suivait de quelques jours celui sur la ville, vous aviez démontré la volonté du Gouvernement de tout mettre en œuvre pour lutter contre la désertification du territoire.

Le Gouvernement peut être satisfait du travail déjà accompli, qui s'est traduit, avant même la discussion de ce projet de loi, par un accroissement très sensible des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales. Je pense à la dotation de solidarité urbaine, à la dotation de solidarité rurale, à la réforme de la DGF, à l'attribution de la DGF aux groupements de communes.

La grande consultation lancée auprès de la population a suscité la mobilisation de toutes les forces vives qui ont apporté leur contribution active à la réflexion qui, j'en suis certain, a alimenté le projet de loi soumis au vote du Parlement.

Reconquérir le territoire est un objectif susceptible de recueillir l'assentiment de tous. Et ce projet de loi permettra de dessiner une France plus solidaire, plus équilibrée, assurant à nos concitoyens les mêmes chances de réussite, quel que soit leur lieu de naissance ou l'endroit où ils ont choisi de vivre, alors que la richesse, le savoir, les conditions d'épanouissement sont aujourd'hui concentrés au bénéfice de quelques-uns, tandis que d'autres n'ont pas accès à la culture, à l'éducation, aux grands équipements structurants.

Il ne faudrait pas que cette volonté gouvernementale soit pour autant contredite sur le plan local par des décisions de fermeture de services publics ou d'ouverture de grandes surfaces, qui entraînent la disparition des petits commerces.

Je ne suis pas convaincu que ce soit rendre service au Gouvernement et à la représentation nationale d'avoir souhaité supprimer, pour la renvoyer à plus tard, la discussion sur le schéma national de développement du territoire.

En effet, le volet du projet de loi aurait eu le mérite de ne pas se contenter de grandes déclarations sur le développement du territoire, mais de préciser concrètement quel visage de la France nous voulons réellement pour les vingt ans qui viennent.

Je ne citerai qu'un exemple. Parler d'« Arc atlantique » ou de « Loire-Armorique » a-t-il un sens lorsqu'il faut, pour aller par le rail de Rennes à Bordeaux, passer par Paris ? Il y a des moments où nos concitoyens attendent des concrétisations au cadre législatif, concrétisations qui auraient pour autres mérites de soutenir l'emploi et la reprise économique.

Aujourd'hui, l'un de nos collègues, dans un rapport remis à M. le Premier ministre, préconise la suppression des plans quinquennaux. Il me semble au contraire indispensable qu'au travers du schéma national de développement l'Etat veille à la réalisation des équipements assurant un aménagement réellement harmonieux du territoire et donne ainsi à toutes les régions de France les chances d'un développement économique dont les infrastructures autoroutières et ferroviaires sont le préalable.

Ce schéma devrait être financé par le fonds d'investissements des transports terrestres institué par ce projet de loi.

Dans le court laps de temps qui me reste, je m'attarderai un instant sur quelques aspects du projet de loi.

Le développement économique, d'abord.

Parler du développement du territoire n'aurait aucun sens si la finalité n'était pas de favoriser la création d'emplois dans toutes les régions de France, afin de permettre aux jeunes générations de travailler et de vivre dans leur région d'origine.

Je me réjouis, par conséquent, de la création d'un fonds national d'aide à la création d'entreprises.

Permettez-moi, monsieur le ministre, de vous demander d'être très vigilant sur la distribution de ce fonds. Il me semble indispensable qu'il s'adresse bien au maintien et à la création d'activités commerciales, artisanales ou de petites entreprises qui, en milieu rural, ne comptent généralement que quelques emplois. On avait cité, l'an dernier, l'exemple de la prime d'aménagement du territoire, qui nécessite des investissements de plus de 20 millions de francs, ce qui revient concrètement à exclure 99 p. 100 des projets économiques du milieu rural.

Sans entrer dans le détail des articles, je vous suggérerai, plutôt que de remettre à plus tard, dans le cadre d'un décret, la définition des « zones en retard de développement », de prendre le critère défini par la DATAR et récemment retenu à Bruxelles concernant les zones rurales fragiles. Cela permettrait de mettre immédiatement en application ce texte.

J'aurais suggéré également que l'on crée à travers ce fonds national une dotation d'aide à la création, au maintien et à la transmission d'activités existantes en milieu rural.

Quelques mots sur la taxe professionnelle. Elle est devenue l'un des éléments clefs pour l'implantation des entreprises et de leurs établissements. Pour remédier à ses inconvénients, il faudrait lier davantage la taxe professionnelle aux résultats de la production de l'entreprise en substituant la valeur ajoutée aux éléments actuels de l'assiette de cet impôt et, dans un souci de clarté et de respect des règles de la concurrence, instaurer un taux d'imposition unique, soit sur le plan national, soit sur celui du département ou de la région.

En conclusion, je dirai que le Gouvernement a eu raison de faire fi des scepticismes et de maintenir sa volonté, à travers les grandes innovations de ce projet de loi, de redonner à l'Etat la noble mission d'assurer à tous nos concitoyens, à toutes nos communes, départements et régions, les mêmes chances, c'est-à-dire de vivre dans un Etat qui assure la solidarité et qui corrige les handicaps. Il s'agit là d'une formidable ambition, à la veille de ce nouveau millénaire et à un moment où le doute gagne l'esprit de nos compatriotes. Avec le présent texte, le Gouvernement donne des raisons d'espérer à tous ceux qui, comme vous, monsieur le ministre délégué, et comme nous, ont banni de leur langage le mot « résignation ». *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

Mme le président. La parole est à M. Denis Merville, pour cinquante minutes.

M. Denis Merville Madame le président, monsieur le ministre délégué, mes chers collègues, thème récurrent mais absent depuis plus de dix ans des grands débats nationaux, l'aménagement du territoire revient aujourd'hui en pleine lumière. En tant que gaullistes, nous ne pouvons que nous en réjouir.

Thème récurrent donc mais aussi polysémique et multifacial, l'aménagement du territoire méritait au moins une loi : cette loi, M. le ministre d'Etat l'a voulue d'orientation. Ce choix n'est pas innocent, mais pouvait-il être différent ?

En effet, chacun ici le sait, une bonne réforme n'est pas celle qui impose le changement ni celle qui tend à aller contre le sens de l'histoire ou contre les lois de la nature. Au contraire, une réforme réussie, c'est celle qui oriente et suggère, privilégie l'obligation de moyens à celle de résultat, suscite une dynamique du changement, une synergie des efforts, et favorise le partenariat horizontal par rapport au principe vertical hiérarchique qui est parfois générateur d'immobilisme, de fatalisme et de déresponsabilisation.

Pour réussir, une telle réforme se doit d'être précédée d'une prise de conscience de la nécessité du changement. Depuis un an, le ministre d'Etat y a contribué, et je l'en remercie.

La présente loi d'orientation a le mérite de relancer le débat sur le rôle de l'Etat : en effet, pour repenser la France, il faut d'abord réformer l'Etat – j'y reviendrai.

Repenser la France, c'est reconnaître aussi qu'elle est riche de ses différences – ses 360 fromages et ses 36 000 mille communes –; c'est faire avec ces différences ; c'est harmoniser et non uniformiser.

Aussi, au lieu de parler du développement du territoire, parlons plutôt de développement des territoires, de ces territoires qui constituent une richesse pour notre pays. Son histoire nous rappelle qu'il s'est formé progressivement par l'adjonction de provinces culturellement diverses, géographiquement éloignées, voire historiquement opposées.

Aujourd'hui, le présent projet évoque les pays. J'y souscris s'il s'agit de prendre en compte les réalités géographiques, historiques, économiques et sociales d'aujourd'hui ou celles de demain – un pays de l'estuaire normand me conviendrait très bien – ou s'il s'agit d'améliorer le découpage de certains arrondissements, mais je le refuse s'il s'agit de créer un nouvel échelon administratif.

Repenser la France, c'est aussi réformer l'Etat. Pris entre l'Europe de Bruxelles d'un côté et les collectivités locales de l'autre, l'Etat doit aujourd'hui repenser ses domaines de compétence, ses modes et moyens d'action. Trop souvent les choses sont floues sur le terrain. Qui fait quoi ? Qui détient le pouvoir ? Qui est responsable ? Le citoyen l'ignore. Et pourtant la décentralisation ne doit-elle pas d'abord penser à lui ? Il faut donc clarifier les compétences et, sur ce point, je regrette que votre projet ne soit pas plus audacieux.

Oui, il faut que chacun connaisse ses responsabilités, s'efforce de bien les remplir et au moindre coût pour le contribuable. Que l'union européenne s'en tienne à ses missions essentielles. Que l'Etat assume les siennes – solidarité, cohésion nationale – en corrigeant les handicaps, en rétablissant les équilibres et en mettant en œuvre les mécanismes de péréquation, mais il ne lui appartient pas, surtout de Paris, de s'immiscer dans les affaires strictement locales.

Pour autant, cela n'exclut pas la présence de l'Etat sur le terrain et un renforcement de ses services déconcentrés. Au contraire, je souscris tout à fait au renforcement du rôle du sous-préfet comme coordinateur des services de l'Etat. Cela suppose aussi des transferts de fonctionnaires vers la province : en ce domaine, les lois de décentralisation ont révélé des insuffisances ; il va falloir les combler. L'Etat devra aussi réorganiser ses services locaux, épouser les bassins de vie, les réalités humaines et non les seules logiques de ses administrations : c'est aussi à ce niveau qu'il conviendra de réaliser la cohérence.

Je voudrais maintenant m'attacher aux dispositions financières et fiscales du présent texte, ainsi qu'au rôle et au bon fonctionnement de nos collectivités locales.

Certes, je me réjouis de la globalisation de fonds interministériels et de la création de nouveaux fonds, ainsi que de leur déconcentration partielle à l'échelon départemental, mais il faut encore aller plus loin pour bien s'adapter aux réalités locales. Et pour cela, le préfet est souvent mieux placé que les fonctionnaires parisiens.

J'apprécie aussi la création d'un fonds de gestion de l'espace rural mais je souhaite qu'il soit doté de moyens suffisants permettant de reconnaître le rôle des agriculteurs dans l'entretien de l'espace et de l'environnement et que sa gestion soit décentralisée.

M. Jean-Jacques Delmas. Très bien !

M. Denis Merville. J'ai toujours affirmé la nécessité d'une plus forte péréquation des ressources entre les collectivités territoriales : le présent projet en manifeste l'intention. C'est bien, mais il faut aller plus loin.

Pour faire vivre nos collectivités, nous avons besoin d'une nouvelle répartition des ressources entre l'Etat et les collectivités locales, des collectivités qui aujourd'hui réalisent les trois quarts des investissements publics et qui, ces dernières années, se sont vu imposer par les gouvernements précédents des transferts de charges et de nouvelles obligations.

Pour accomplir ces réformes nécessaires, il faudra associer les élus locaux. Il faudra également les associer à toute réforme de la taxe professionnelle, notamment aux nécessaires simulations. A cet égard, le rôle du fonds

national de péréquation doit être, comme il est proposé, renforcé et sa gestion doit être maîtrisée. Il en va de même en ce qui concerne le rôle des fonds départementaux de péréquation qui doit être développé.

Les lois de décentralisation ont confié aux départements l'essentiel des compétences dans les domaines de l'équipement et de l'aménagement. Ce sont des instruments de solidarité qui ont fait leurs preuves et qui forment avec les communes des couples qui généralement fonctionnent bien.

Enfin, j'insisterai sur trois points.

D'abord, il faut refuser toute idée de fusion de la DGE et du FCTVA, ce dernier n'étant pas un concours de l'Etat mais un remboursement aux collectivités d'une taxe qu'elles ont payée.

Ensuite, j'émets des réserves sur la multiplication des référendums locaux et surtout sur la proposition tendant à faire élire au suffrage universel direct les conseillers des organismes de coopération intercommunale dotés d'une fiscalité propre. A terme, cela signifierait la disparition de nos communes, et de cela nous ne voulons pas. Les élus n'ont pas attendu la loi de 1992 pour coopérer : de nombreux organismes existent déjà. Si la coopération doit être renforcée, qu'elle repose sur des bases volontaires, sur des projets et non sur des structures imposées d'en haut.

Enfin, l'aménagement du territoire et son développement ne se feront pas sans les élus locaux, sans les responsables animateurs de terrain. Pour cela, ils ont besoin de moyens, de services publics en nombre suffisant, d'organismes de coopération moins compliqués que ceux existants, et de ressources adaptées – par exemple, en introduisant un critère d'espace dans l'allocation des dotations de l'Etat.

Son territoire est une chance pour la France. Pour réaliser son développement, faisons confiance aussi à ces hommes et femmes qui vivent dans nos communes, départements et régions. Faisons en sorte que leur tâche soit facilitée et non compliquée à l'excès par certains schémas et autres structures technocratiques.

Mme le président. Veuillez conclure, monsieur Merville.

M. Denis Merville. Telles sont les quelques réflexions que m'inspire ce projet ambitieux, à la dimension de la grandeur de notre pays. J'en félicite le Gouvernement. Qu'il voie dans mes réserves et mes propositions celles d'un élu soucieux d'une France équilibrée et solidaire qui place l'homme au cœur de son développement. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

Mme le président. La parole est à M. Aymeri de Montesquiou, pour dix minutes.

M. Aymeri de Montesquiou. Madame le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, élu gersois et donc chargé de représenter les espoirs et les problèmes d'une circonscription éminemment rurale, je me réjouis de voir enfin évoqué à cette tribune de façon globale le malaise structurel de 80 p. 100 du territoire français. Puisse ce débat être enfin celui des réformes profondes et audacieuses !

Car les richesses potentielles de la France rurale sont totalement inexploitées. Or, soyons-en convaincus, la ruralité est une idée moderne : là se trouvent l'espace, l'agrément de vie, la possibilité d'implantations à moindre coût, une main-d'œuvre motivée et souvent plus stable.

La revitalisation de cette France passe bien sûr par le développement des réseaux de communications, tant ferroviaires et routiers que télématiques. Elle passe aussi par le soutien à l'agriculture, qui demeure l'âme même de notre tissu social et de nos traditions. Elle passe également par la responsabilisation et la remotivation de ceux qui, à l'échelon local, luttent quotidiennement contre la crise.

Si ce débat peut parfois paraître un peu théorique vu d'ici, il est douloureusement vécu au quotidien dans les campagnes.

Sur le terrain, le constat est simple : il existe un seuil minimal d'activités en-dessous duquel la survie du corps social n'est plus assurée ; un seuil en-dessous duquel, trop de parents ne trouvant plus de travail, les enfants ne restent plus et les commerces ferment ; un seuil en-dessous duquel la désertification commence.

Ce seuil est atteint dans bien des endroits. Il est urgent d'éviter qu'il ne soit franchi. Notre rôle est donc de provoquer la relance de l'activité.

Bien sûr, chaque élu fait de son mieux, en fonction de ses contacts personnels, pour implanter chez lui telle ou telle entreprise, pour obtenir telle ou telle subvention. Mais l'effet de telles mesures, pour utile qu'il soit, ne peut être que ponctuel.

Dans le cadre spécifique de l'économie française, une vraie relance devra nécessairement s'appuyer sur ceux qui, sur le terrain, vivent ce drame au quotidien. Une vraie relance implique des collectivités locales ayant les moyens de leur politique, et qui sont donc financièrement responsables.

C'est bien sûr un lieu commun de l'affirmer mais, là comme ailleurs, l'élément financier est déterminant. Et c'est pourquoi, monsieur le ministre, je regrette profondément que le présent projet, par ailleurs bon, ait été amputé, par manque de consensus, de l'indispensable volet de la réforme à long terme et en profondeur du système de fiscalité locale.

Car l'argent existe, mais il est en quelque sorte mis sous tutelle et perdu dans l'inextricable labyrinthe de la fiscalité locale où chacun dépend de tous et où personne n'est responsable de rien.

Est-il normal, en un temps où les problèmes sont mis à plat, où l'imagination et l'audace deviennent nécessaires à la survie, de maintenir en l'état ce monstre archaïque et inadapté qu'est la fiscalité locale ?

Si nous attendons de la France rurale qu'elle se mobilise pour sa survie, nous devons lui en donner les moyens. Car les citoyens ne se mobiliseront que pour des institutions dont ils savent ce qu'elles leur coûtent et ce qu'elles leur apportent ; pour des institutions qui soient responsables devant eux ! Or dans ce libre-service fiscal où chacun se sert avec le lâche soulagement que l'augmentation sera supportée par tous indistinctement, où ni la bonne ni la mauvaise gestion n'apparaissent nettement, comment créer une réelle solidarité entre l'élu local qui imagine, entreprend et mène à bien et l'électeur qui suscite et soutient l'effort à son niveau ?

Et pourtant la France recèle dans toutes ses régions les traces évidentes d'une prospérité pas si ancienne, que ce soit à travers ses monuments civils, militaires ou religieux. Même si cette prospérité reposait sur une organisation différente de l'économie, on peut se demander si elle ne découlait pas en partie de la gestion simple et pragmatique que permettait la quasi-autarcie financière de ces villes ou de ces régions.

Lorsque l'on constate, en Allemagne ou en Italie, l'existence d'un tissu de PME et PMI deux à trois fois plus dense que chez nous, réparti sur l'ensemble du territoire, grandes villes et petits bourgs confondus, on ne peut que s'interroger sur l'heureux effet de finances décentralisées.

A l'heure où la télématique met le moindre village de France en connexion directe avec New York ou Tokyo aussi facilement qu'avec son chef-lieu de canton, la relance par la multiplication des investissements locaux redevient possible, pour peu que l'on y mette dynamisme et détermination. Mais comment l'attendre des collectivités locales si elles ne sont même pas maîtresses de leur budget ?

Nous sommes en crise. Or, en période de crise, les responsabilités doivent être claires et les moyens précis pour que le choix soit respecté et suivi. La clarté des pouvoirs et des moyens de financement est donc devenue un impératif absolu.

A l'heure actuelle, la plus parfaite confusion est de mise. Il est évident que chaque échelon de responsabilité doit bénéficier d'une rentrée fiscale clairement définie, propre à lui permettre de mener à bien la politique qu'il aura décidé d'entreprendre. Il y va tout à la fois de la logique de la réforme et du respect dû au citoyen, qui doit pouvoir savoir ce que lui coûte chaque échelon et comment est dépensé l'argent qu'on lui demande.

Il faut mettre fin à la pratique actuelle de l'empilement des fiscalités où chaque nouvel échelon ponctionne un peu plus sans que l'échelon qu'il remplace ne diminue sa quote-part.

La réorganisation des pouvoirs que nous entreprenons ne pourra être effective qu'appuyée sur une réforme de la fiscalité locale.

Ma demande est donc simple dans son principe, même si je ne me cache pas les difficultés techniques de sa mise en œuvre : au-delà de la nécessaire réforme de la taxe professionnelle – taxe qui pénalise l'emploi – je réclame l'instauration d'un impôt séparé pour chaque échelon de responsabilité.

Une telle révolution ne peut se faire en un jour mais on peut déjà fixer les objectifs et définir un calendrier de réformes, afin qu'à terme chaque collectivité ait son impôt propre et puisse l'augmenter ou le diminuer à sa guise en fonction de la politique qu'elle conduit et des résultats qu'elle obtient.

Ainsi, au vu de sa feuille d'impôts, chacun sera à même de juger de la qualité de sa représentation, d'apprécier les degrés d'efficacité respectifs des différents échelons et de savoir enfin pour qui et pour quoi il se mobilise.

Une telle réforme resserrerait les liens entre les administrés et leurs élus. Elle permettrait de rapprocher la décision du citoyen, et donc de développer tout à la fois les initiatives et le sens des responsabilités. Elle créerait une saine émulation, facteur de progrès, entre les différentes collectivités. Elle permettrait enfin de respecter la diversité des terroirs au sein du territoire national, sans ôter à l'État son rôle de garant des grandes solidarités nationales et de l'intérêt général.

Voilà donc, monsieur le ministre, ce qu'il me semblait important de souligner.

De notre débat sortiront les grandes lignes de la France de demain. Pour que nos petits-enfants ne vivent pas dans une France réduite à quelques mégapoles plantées dans le désert, il nous faut entreprendre une profonde et originale réforme de la fiscalité locale pour rendre audace et imagination à ceux qui, à l'échelon local, tentent quotidiennement de combattre la crise.

Car si notre devoir d'hommes politiques est de rendre au citoyen une vraie démocratie par l'instauration d'échelons organisés de façon claire et lisible pour tous, il est aussi de lui donner les moyens d'exercer ses nouvelles responsabilités par une répartition mieux équilibrée des ressources.

Il ne s'agit pas d'imposer d'en haut, mais de se mettre à l'écoute et d'organiser la coexistence harmonieuse des initiatives locales.

A l'heure où l'Europe se précise, il est temps que les citoyens retrouvent la responsabilité et la gestion de leur cadre de vie.

Seule la libération des énergies, y compris au niveau local, permettra de mettre en valeur les atouts du pays.

L'Europe de demain se fera avec les nations, pas malgré elles. La France de 2015 ne sera pleinement européenne que si elle est équilibrée, sûre de son identité, de ses traditions et de sa vitalité.

Parallèlement, le citoyen de demain ne supportera cet éloignement des centres de décision que s'il s'accompagne d'un renforcement équivalent de sa souveraineté locale.

Monsieur le ministre, l'habitant de Condom n'acceptera de payer en écus des impôts levés à Bruxelles par un président anglais, que s'il est, par ailleurs, redevenu le maître de sa destinée locale. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

Mme la présidente. La parole est à M. Alain Suguenot, pour cinq minutes.

M. Alain Suguenot. Madame le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le projet de loi qui nous est soumis traduit bien la volonté de la majorité et du Gouvernement de mettre en place une politique nouvelle. Nous ne pouvons que nous en réjouir et nous féliciter d'une telle initiative.

Pour que le développement corresponde cependant à l'impératif de rééquilibrage de notre territoire, il est indispensable de concentrer également notre action sur l'approche fiscale. A cet égard, nous ne pouvons qu'approuver les objectifs généraux de la politique d'aménagement du territoire et nous féliciter en particulier de l'introduction du principe de l'inégalité devant l'impôt pour rétablir l'égalité des chances.

Le Gouvernement va donc incontestablement dans le bon sens, mais il me semble que nous aurions pu rechercher, dans le domaine fiscal, une amélioration du dispositif.

Je suis l'élu, comme d'autres, d'une zone rurale qui souffre et éprouve des difficultés à rénover son tissu économique et social. Le cycle infernal du départ des jeunes qui ne reprennent pas les activités de leurs parents et font donc péricliter toute l'économie locale en limitant l'offre et la demande n'a cessé de se reproduire depuis plus de trente ans. Nous devons trouver des solutions si nous voulons conserver l'unité et l'homogénéité économique et sociale de notre pays. La plus évidente consiste à permettre aux jeunes de rester là où ils sont nés et d'y trouver des emplois. Mais, pour cela, il faut qu'un certain nombre de conditions soient réunies.

C'est dans cet esprit, et pour vous accompagner dans votre projet, monsieur le ministre, que j'avais rédigé au mois de mai dernier une proposition de loi. Celle-ci tendait à créer un statut spécifique pour les entreprises situées en zone rurale défavorisée.

J'avais, à cette occasion, suggéré de définir un statut de l'entreprise rurale permettant de répondre aux besoins de la France en matière d'aménagement du territoire et de lutter contre la désertification de nos départements. En effet, il apparaît que le mode de calcul de l'assiette fiscale et sociale des entreprises, lorsque celles-ci ne revêtent pas la forme d'une société, est très préjudiciable à leur vie même, qu'elles veuillent se maintenir ou s'étendre. Ainsi, alors que les sociétés ne supportent des prélèvements, notamment sociaux, que sur la part de revenu qui correspond au travail, et que la fiscalité des bénéfices leur est plus favorable, tant en raison du raux de l'impôt que de l'existence de l'avoir fiscal, les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu sont assujetties en fonction d'assiettes qui n'excluent pas les bénéfices réinvestis et ceux provenant des immobilisations.

Cette fiscalité entendue au sens large, car englobant les prélèvements sociaux, est inadaptée au fonctionnement des entreprises et entrave leur développement.

Cette dure réalité est encore plus vraie pour les entreprises qui sont situées en zone rurale, quelle que soit la nature de leur activité. Cette situation est d'autant plus injuste dans le cadre d'une politique d'aménagement du territoire, puisque les zones rurales, pour des raisons propres à leur développement ou à leur taille, notamment agricole, se trouvent en situation de plus grand déséquilibre. Les entreprises situées dans ces zones, qu'elles soient agricoles, artisanales ou commerciales, subissent donc des règles fiscales et sociales contraires à la démarche de qualité qui doit désormais s'imposer à ces métiers afin de sauver de la désertification les zones rurales les plus fragilisées.

En fait, ce sont toutes les tentatives d'aménagement du territoire qui sont entravées par un statut fiscal et social de l'entreprise individuelle antiéconomique.

Pour remédier à cette situation, il convient de considérer toute entreprise individuelle comme une entité économique qui doit être à même d'assurer son développement et lui donner des règles fiscales appropriées. Pour cela, il faut passer de la notion de revenu professionnel, qui sert actuellement d'assiette à divers prélèvements, à celle de revenu disponible. En effet, le revenu professionnel pris en compte au titre de l'impôt sur le revenu ou des cotisations sociales ne correspond pas au bénéfice d'une société. De par sa composition même, il contient des éléments qui devraient être dissociés si l'on veut obtenir une assiette équivalente à celle retenue pour les sociétés.

L'exploitant individuel, agricole ou non, à condition que son exploitation soit située en zone rurale, pourrait diviser son résultat en deux parts : le revenu du capital, exclu du prélèvement social et soumis à l'impôt dans des conditions spécifiques ; le revenu du travail, soumis à l'impôt et au prélèvement social dans des conditions ordinaires. L'entreprise individuelle gagnerait ainsi une marge de manœuvre qui lui permettrait d'investir et, par là-même, de créer de l'activité, des emplois, et donc un renouveau au sein d'une zone rurale défavorisée.

Naturellement, on peut nous objecter qu'il revient aux entreprises qui souhaitent avoir le statut fiscal d'une société d'en adopter la forme. C'est ce que s'efforcent de faire bon nombre d'entreprises, au prix de contorsions juridiques qui constituent autant d'obstacles à leur fonctionnement. Le plus grave est que le changement de forme juridique ne sera qu'une fiction présentant l'inconvénient de la lourdeur et du coût, sans garantir pour autant la séparation des patrimoines puisque les banques se rassureront en demandant toujours à ces entrepreneurs une garantie sur leurs biens personnels.

C'est pourquoi il serait indispensable, dans un contexte de politique de développement et afin de mettre un terme à l'hémorragie de population dont sont victimes les zones rurales les plus défavorisées, d'offrir la possibilité à toute entreprise agricole, artisanale ou commerciale de se voir appliquer les règles de prélèvements fiscaux et sociaux qui sont celles des sociétés à responsabilité limitée. L'actif rural se verrait ainsi accorder un statut spécifique dépassant les clivages professionnels habituels et adapté aux caractéristiques propres à son activité.

L'urgence d'une modification des règles actuelles vaut tout spécialement pour les entreprises situées dans les zones rurales les plus fragiles.

Au-delà de ces mesures de simplification se pose le problème de la pluri-activité et de la possibilité d'élargir cette notion en créant un concept d'entreprise rurale ne concernant pas uniquement les exploitations agricoles, mais également les entreprises artisanales ou commerciales qui exercent une activité diversifiée nécessaire à leur propre survie et utile à leur environnement.

Les périodes difficiles, monsieur le ministre, nécessitent plus que d'autres de l'audace. Vous vous souvenez certainement de l'un des vœux formés au début de ce débat.

M. Alain Suguenot. Aussi vous dirai-je : « De l'audace, encore de l'audace, toujours de l'audace ! » *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

Mme le président. La parole est à M. Christian Daniel.

M. Patrick Ollier, *rapporteur.* Très bien !

M. Christian Daniel. Monsieur le ministre, votre mérite est grand puisque, avec M. le ministre d'Etat, vous avez jugé urgent, il y a un an, de doter la France d'une nouvelle politique de développement du territoire. J'associerai à cet hommage nos collègues de la commission spéciale qui, depuis quelques semaines, ont relayé la définition donnée par le CIAT qui s'est réuni à Mende, il y a maintenant un an, afin de doter notre pays, après plusieurs décennies de mortes eaux, d'outils permettant son développement.

Trois voies étaient possibles. D'abord le laisser-faire, qui consistait à attendre les réactions naturelles. Ensuite la voie autoritaire, qui consistait à décider d'en haut les implantations et les décentralisations ; on a vu que ces deux méthodes on suscité plus d'inquiétude que d'espoir chez nos concitoyens. Vous avez choisi la troisième voie, celle de la démocratie, qui associe partenariat et concertation.

En un an, vous avez informé et éclairé l'opinion publique. Vous avez fait réagir et participer les décideurs et les élus locaux ; votre mérite est grand. Aujourd'hui, c'est le point d'orgue, le débat se termine ; il associe le travail exécutif et le travail législatif. Il s'agit donc pour la France de passer les vingt ans à venir non dans l'attente et la passivité, mais dans une conversion active vers l'avenir, vers le cap de l'an 2015.

Comment mesurera-t-on, en 2015, le bien-fondé et la réussite de votre politique, monsieur le ministre ? On jugera sans doute en termes d'emploi et de démographie, car, à mes yeux, tout s'articule autour de l'emploi : emploi développé et emploi créé. Il s'agit de répartir de manière harmonieuse sur le territoire les richesses créées par les entreprises, tant privées que publiques.

Au cours du débat et dans le rapport d'étape, j'ai relevé une formule imagée : « le levain de l'aménagement du territoire, c'est l'entreprise ». L'entreprise créatrice de richesses.

Pour illustrer l'impact de l'aménagement du territoire, je prendrai l'exemple de la Bretagne. Le rapport du Conseil économique et social cite un seul cas de décentralisation réussie dans les années soixante : l'implantation industrielle à Rennes de l'entreprise Citroën. Mais on pourrait également rappeler l'implantation des Télécommunications dans le Trégor. Dans les deux cas, on note une volonté publique.

La réussite de la politique de décentralisation tient, d'une part, à la volonté des chefs d'entreprise et, d'autre part, à l'impulsion décentralisatrice des pouvoirs publics. On a tiré les leçons d'un tel succès, mais malheureusement on s'est dépêché de les oublier. Car, c'est vrai, une décentralisation réussie est coûteuse, les entreprises cherchant à obtenir des pouvoirs publics des aides, des garanties et des primes.

Par ailleurs, une décentralisation réussie est une décentralisation difficile et longue, car elle nécessite une politique d'accompagnement dans les domaines des infrastructures, du transport et de l'habitat, de la formation, de la culture et des loisirs, de l'environnement aussi, élément nouveau qui n'était pas pris en compte dans les années soixante.

Malheureusement, en Bretagne, l'absence de politique d'aménagement du territoire a conduit à des échecs et à des insuffisances pendant les deux dernières décennies. C'est pourtant une région qui est considérée comme la première région agricole de France et même d'Europe. Mais elle n'a pas su définir une véritable conversion de l'industrie agroalimentaire : un tiers à peine de nos produits sont transformés sur place, un autre tiers dans la région parisienne et le dernier dans la région Rhône-Alpes. Notre région n'a pas su profiter de ses richesses naturelles et j'y vois un échec dû à l'absence de politique d'aménagement du territoire, de volonté des entreprises, tant publiques que privées.

M. Patrick Ollier, *rapporteur.* Ce projet va nous y aider !

M. Christian Daniel. Tout à fait !

Monsieur le ministre, tirant les enseignements du passé, positifs et négatifs, j'adhère à la partie de votre projet que je considère comme la plus importante, je veux parler de la réforme de la fiscalité, avec la mise en place annoncée par M. le ministre d'Etat d'une fiscalité dérogatoire pour les entreprises et le développement d'une péréquation interrégionale pour les collectivités locales.

Mais le projet vise également les investissements structurants en matière routière, ferroviaire et fluvio-maritime ; je regrette simplement que les aménagements aéroportuaires n'aient pas été l'objet de la même attention.

Il convient également de définir une action plus volontaire en ce qui concerne le développement intercommunal. La Bretagne a créé les premiers districts au début des années soixante-dix, mais nous n'avons pas su tirer toutes les leçons de cette expérience. La notion de bassin de pays, qui a émergé du débat, est bonne, et tous les engagements qui ont été pris sont pour moi source d'espoir, ils témoignent de votre ambition, que nous partageons. J'adhère donc à votre projet et, en Bretagne, nous saurons le mettre en œuvre ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

Mme le président. La parole est à M. Jean-Pierre Kucheida, pour cinq minutes.

M. Jean-Pierre Kucheida. Monsieur le ministre, cinq minutes pour parler des communes minières, c'est bien peu, c'est même dérisoire ! La province, on ne connaît déjà pas beaucoup, mais les communes minières, on connaît encore moins ! Pourtant, elles sont 800 en France, qui comptent quatre millions d'habitants. Malgré cela, le président de la commission spéciale n'a pas daigné m'entendre en tant que président de l'association des communes minières de France, partie prenante de l'association des communes minières d'Europe. Nous ne pesons sans doute pas assez ! Certes, nous représentons moins que la montagne, à laquelle je suis si attaché, monsieur Ollier, vous le savez.

Monsieur le ministre, la solidarité est particulièrement nécessaire à ces communes qui ne veulent pas connaître le sort des villes minières de l'Ouest américain. La loi d'orientation pour le développement du territoire nous concerne par ses aspects généraux, qui sont essentiels, mais aussi à cause de deux questions déterminantes pour notre avenir : le rôle du GIRZOM dans les régions charbonnières et la fiscalité spécifique des communes minières.

Comme vous le savez, le GIRZOM permet la remise en état des cités propriété des houillères. Il a été décidé en 1973 que l'Etat verserait une subvention pour la voirie, l'assainissement et l'environnement au sens large. Malheureusement, cette dotation a diminué en 1994 et, dans le contrat de plan qui couvre les cinq prochaines années, son niveau est insuffisant au regard des besoins.

C'est inacceptable et cette diminution pénalise gravement nos régions. En effet, la rénovation des logements ne pourra s'effectuer au rythme qu'avait prévu l'Etat ; nous sommes donc en pleine contradiction ! Mais qui sera considéré comme responsable de nos difficultés ? La carence du Gouvernement sera lourde de conséquences en cette année de commémoration de la dernière grande catastrophe minière.

Vous voulez en outre dissoudre ce fonds spécifique dans un grand fonds fourre-tout qui vous permettra de distribuer les aides comme vous l'entendez. C'est inacceptable et nous condamnons cette confusion qui ne pourra que ralentir le processus de remise à niveau des logements.

J'en viens à la fiscalité locale, qui sera, paraît-il, réformée. Mais quand ? Après, nous dites-vous. Mais après quoi ? On ne sait pas. La réforme est en fait renvoyée aux calendes grecques !

Le Gouvernement avait déjà pris un engagement en 1986, m'assurant qu'on reverrait le problème de la redevance des mines. J'attends toujours. Nous continuons donc à subir une situation qui avait pourtant commencé à s'améliorer en 1985 avec la réforme de la DGF et, en 1990, avec la mise en place de la DSU.

Notre fiscalité est fondée sur la redevance des mines, qui constitue une ressource dérisoire dont le produit a beaucoup fléchi. Notre potentiel fiscal est de 50 p. 100 à 70 p. 100 inférieur au potentiel fiscal moyen des villes de même strate démographique. A Liévin, le potentiel fiscal est actuellement de 1 090 francs. Le potentiel fiscal moyen de la même strate démographique est de 2 600 francs. Or, dans une commune comme la mienne, tout est à faire car, lorsque l'exploitation minière cesse, il faut en assumer toutes les conséquences.

Lorsque vous bloquez la DGF, comme cette année, lorsque vous diminuez le retour de la taxe professionnelle, c'est dramatique pour les communes minières, qui n'ont pas de marge de manœuvre. Vous avez supprimé entre cinq et six millions de francs à ma commune – mais vous avez fait la même chose dans toutes les autres communes du secteur – et vous m'avez dit que la DSU augmentait de 850 000 francs. Où vais-je trouver la différence ? Dans

la poche de contribuables qui sont parmi les plus pauvres de France ? Sachez que le chômage touche 20 p. 100 de la population dans le district de Lens-Liévin, qui compte 270 000 habitants.

Mme le président. Je vous prie de conclure, monsieur Kucheida.

M. Jean-Pierre Kucheida. Vous m'avez écrit à ce sujet, monsieur le ministre, mais ce qui m'intéresse, ce sont les actes, et non pas les promesses ! Car des promesses, tout le monde m'en fait !

Je reconnais néanmoins que nous avons avons beaucoup progressé lors de la réforme du code minier, et M. le ministre de l'industrie avait reconnu que nos communes étaient indigentes.

Mme le président. Monsieur Kucheida !

M. Jean-Pierre Kucheida. J'attends donc avec impatience vos propositions ; nous avons absolument besoin de la solidarité nationale ; les communes minières sont lasses des promesses, elles n'ont pas besoin de compassion mais souhaitement simplement recevoir leur dû eu égard aux sacrifices qu'elles ont consentis pour la France. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Mme le président. La parole est à M. Hervé Mariton, pour dix minutes.

M. Hervé Mariton. Mon point de vue sera celui d'un membre du groupe UDF, c'est-à-dire d'un libéral qui, par nature, n'est pas trop soupçonneux à l'égard du marché et de la compétition, mais qui comprend en même temps que l'on veuille rechercher plus d'harmonie et d'équilibre dans l'organisation sociale et les relations entre les personnes, en quelque point du territoire qu'elles se trouvent.

Mon point de vue est aussi celui d'un élu d'une circonscription rurale composée de 243 communes ayant entre zéro et 8 000 habitants répartis sur un peu plus de dix-huit cantons.

Mme Marie-Thérèse Boisseau. Zéro habitant ?

M. Hervé Mariton Oui, ce qui pose un vrai problème dans certains cas, comme je l'ai fait remarquer à la commission spéciale.

Le texte que vous nous proposez, monsieur le ministre, est, selon moi, un bon texte car il comporte des avancées et insiste sur les problèmes particuliers du monde rural dans l'aménagement du territoire.

Il souligne aussi, par l'évolution terminologique que nous avons observée, la différence entre l'aménagement du territoire et son développement. Le passage d'un mot à l'autre a bien mis en exergue le rôle de l'économie. Cela signifie que l'objectif n'est pas de partager des richesses existant préalablement, mais au contraire d'essayer d'en créer de nouvelles, de nature à porter ce développement.

Si le texte comporte quelques mesures précises, certaines orientations sur lesquelles nous pouvons nous accorder, il n'en autorise pas moins certaines critiques. Mais l'attente des Français est telle, dans le domaine de l'aménagement, du développement du territoire, que les critiques ne doivent pas être décernées avec trop de sévérité. En outre, je pense que vous aurez à cœur d'accepter certains amendements qui permettront d'améliorer ce texte. C'est en tout cas ce que vous nous avez laissé entendre, ainsi que M. le ministre d'Etat. Je souhaite que la suite de la discussion confirme cette heureuse disposition.

Mesures positives, critiques, amendements – vous en accepterez sans doute beaucoup –... De toute manière, nous n'avons pas le droit de marchander notre appréciation car ce texte relève d'une sorte de pédagogie de l'avancée, même modeste. Or, l'aménagement du territoire, c'est pour une grande part de la psychologie. Il faut débloquer des comportements. Et quitte à paraître un peu excessif, je dirai que quand bien même le texte ne serait pas bon – ce qui n'est pas le cas – il faudrait dire qu'il l'est, pour faire avancer les choses. En d'autres termes, quand on a, pendant des mois, discuté avec beaucoup d'ardeur et d'enthousiasme d'aménagement du territoire, on ne peut s'arrêter là. Il faut bien insister auprès de nos concitoyens sur les points les plus positifs pour qu'ils sachent que des choses bougent et que les problèmes à l'origine de leurs récriminations, de leurs excuses, trouvent aujourd'hui certains éléments de réponse.

Pédagogie de l'avancée, déblocage des mentalités, évolution psychologique : c'est la carte qu'il faut jouer ! C'est en quelque sorte un pari que nous faisons avec vous : prendre les avancées du texte, en constater aussi les lacunes mais en espérant que l'avenir permettra de les combler.

Mon propos s'articule autour de deux questions. L'aménagement du territoire est-il le constat d'un échec ou une évidence ? Quelles méthodes nous proposez-vous pour cet aménagement du territoire : l'organisation du territoire ou plutôt la résorption des handicaps des territoires ?

L'aménagement du territoire est-il le constat d'un échec ou une évidence ? Le propos va peut-être vous paraître un peu théorique mais il est important de lever certaines des ambiguïtés qui se sont glissées dans le débat depuis que ce sujet a pris une telle importance dans notre pays.

Parler d'aménagement du territoire, c'est la fois constater l'échec d'une société et souligner l'évidente nécessité d'un programme. En réalité, tout cela cache de nombreuses ambiguïtés, beaucoup de tabous masqués.

Quelles sont les réactions sur le terrain, au café du commerce, lorsqu'on parle d'aménagement du territoire ? D'abord, tout engagement pour l'aménagement du territoire se heurte souvent au scepticisme de nos concitoyens, qui nous disent volontiers qu'ils en ont entendu parler longtemps, mais qu'ils n'ont rien vu évoluer. Ils se demandent si les choses bougeront un jour. On invoque aussi souvent l'aménagement du territoire comme prétexte pour trouver une excuse à chaque problème. Et puis, cela permet aussi de légitimer toute revendication.

Et pourtant – l'expérience de ma circonscription m'autorise à le dire –, l'aménagement du territoire, j'y crois ! Mais je sens bien que l'on balance souvent entre scepticisme et unanimisme. Il faut veiller à ce que ce débat ne nous ramène pas simplement à un conservatisme, qui serait le refus du changement, ou à une autre forme de socialisme, qui serait le refus de la compétition. L'aménagement du territoire ce n'est que des solidarités pour compenser les handicaps liés à la géographie, mais c'est déjà beaucoup. Et je dis oui pour définir des actions, mais non pour trouver une nouvelle légitimité à ce qui serait l'interventionnisme de la fin du siècle.

Oui à l'aménagement du territoire, c'est oui à une évidence, mais à une évidence dont il faut définir le contenu. Et c'est dans ce contenu qu'il faut distinguer la politique de résorption des handicaps des territoires et l'organisation administrative du territoire. Or votre projet, monsieur le ministre, nous entraîne tour à tour sur ces deux terrains. L'organisation administrative du terri-

toire y a certes sa place mais ce n'est sans doute pas un objectif essentiel ou une préoccupation quotidienne de nos concitoyens.

Je vois là plusieurs dangers, et d'abord celui de la confusion des rôles entre les collectivités, question que le projet aborde peu. Cette confusion des rôles, je la résume parfois par l'énoncé du « complexe du ruban à couper » : comme on veut qu'il y ait beaucoup de monde autour des ciseaux pour couper les rubans, les compétences sont nécessairement croisées. Il faudrait sans doute faire un peu de ménage dans tout cela !

Danger des séparations ensuite, pas les séparations de compétences mais les séparations géographiques. Définir cette nouvelle notion de pays, comme vous le proposez d'une manière tout de même encore un peu trop volontariste, présente le risque de créer de nouvelles frontières. Or, qu'il s'agisse de celles des arrondissements, de celles des départements, ou de celles des régions, les frontières des territoires administratifs sont une difficultés réelle pour l'aménagement du territoire. Et c'est tout particulièrement sensible aux confins de la région Rhône-Alpes et de la région Provence - Alpes - Côte d'Azur.

Je l'ai déjà dit en commission spéciale, que d'énergie les élus devront-ils développer lorsque vous leur demanderez la définition des pays que vous voulez voir inscrits ! Que de temps y passeront-ils ! Il suffit, pour en avoir une idée, de voir le travail qu'il a fallu accomplir pour définir les nouvelles structures intercommunales qu'appelle la loi sur l'organisation territoriale de la République. Les élus ont bien d'autres choses à faire et ce n'est pas à cela que leur énergie doit être principalement employée.

Danger aussi dans l'appropriation du débat par les techniciens. Plus on crée de structures, plus on porte l'échange sur l'organisation administrative du territoire, moins le débat sera celui des élus, de la population et plus il sera celui de techniciens qui en feront leur miel.

L'aménagement du territoire doit être partagé. Or votre texte, monsieur le ministre, en fait un peu trop mais pas tout à fait ce qu'il faut. Mais, au fond, je l'ai dit d'emblée, ce n'est pas très grave car il faut voir, dans ce projet, le début d'une politique hardie de résorption des handicaps. Il ne s'agit pas de régir le comportement des autres – c'est ce que je viens de dénoncer – mais simplement de faire en sorte que l'Etat assume sa politique. Qu'il l'assume dans l'organisation des services publics, les siens, par leur présence, par leur délocalisation à l'échelle nationale, à l'échelle régionale, à l'échelle départementale aussi. Qu'il l'assume par la fiscalité dérogatoire ensuite : nous avons été nombreux à souligner l'intérêt de ce principe dans le projet de loi. C'est du reste plus qu'un principe puisque le texte contient des dispositions précises. Nous souhaitons bien sûr pouvoir aller au-delà, à l'occasion de l'examen des amendements, sur la taxe professionnelle, les droits de mutation et autres.

Le rapporteur l'a très bien souligné, ce matin, le débat a montré combien il convenait de dépasser la seule prise en compte de la création des entreprises pour s'intéresser à leur développement, à leur extension. Il y a là un champ d'action considérable par le biais de la fiscalité dérogatoire dont on comprend que la marge de manœuvre soit limitée. Mais alors, peut-être faut-il définir les territoires avec davantage de rigueur ! Ne discutons pas la masse globale sur laquelle nous travaillons ; discutons en tout cas l'intensité de l'attaque que vous voulez engager contre les handicaps qui, aujourd'hui, grèvent la solidarité de notre pays. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

L'aménagement du territoire, c'est l'action des pouvoirs publics, mais c'est aussi, monsieur le ministre, l'appel à la société. Car si l'on se contente de dire que l'Etat doit faire, que les collectivités locales doivent être organisées et peut-être découpées différemment, on n'aura fait que fort peu de chemin. Chacun de nous peut constater, dans l'organisation de structures économiques, dans la vie de coopératives agricoles, de telle ou telle association sociale, que sa propre attitude, sa propre politique n'est pas nécessairement conforme aux objectifs d'aménagement du territoire. Au-delà donc de notre responsabilité à décider ce que doivent faire les pouvoirs publics, il nous appartient d'en appeler au comportement de ceux-là mêmes qui constituent le tissu social et qui ne sont pas dispensés, pour la seule raison qu'ils n'appartiendraient pas à la sphère publique, d'intégrer les remarques entendues à l'occasion de ce débat.

Monsieur le ministre, voilà un texte utile, auquel nous devons tous demander de stimuler notre société et non de l'alourdir. Alors l'aménagement du territoire sera vraiment développement du territoire et il permettra d'ouvrir un enchaînement vertueux pour le meilleur équilibre de notre pays. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

Mme le président. La parole est à M. Alain Cousin, pour cinq minutes.

M. Alain Cousin. Monsieur le ministre, avec le ministre d'Etat, vous avez pris l'initiative d'un grand débat dans le pays, débat qui concerne directement notre devenir et celui de nos enfants. Il est donc bien naturel que nous soyons nombreux à vouloir apporter notre contribution à cette réflexion.

La grande priorité des Français aujourd'hui, c'est l'emploi, mais l'emploi sur la totalité de notre territoire. Nous devons donc tout mettre en œuvre pour permettre l'émergence de projets de développement économique qui devront impérativement avoir un ancrage local. Aussi, pour favoriser la croissance d'un tissu économique, il me paraît essentiel d'imaginer une stratégie qui se fonde sur les vocations économiques spécifiques d'un territoire donné, de ses cibles potentielles ou des opportunités qui en découlent.

M. Patrick Ollier, *rapporteur.* Très bien !

M. Alain Cousin. Cette démarche a été tentée ; je voudrais en quelques mots vous faire part de cette expérience.

Conforter les vocations spécifiques d'un territoire, telle est la stratégie du projet de développement économique que nous menons dans mon département, la Manche, que vous connaissez bien, monsieur le ministre, pour l'avoir visité récemment. Qu'avons-nous fait ? Nous sommes partis de deux évidences.

Première évidence : nous sommes, vous le savez, une des régions le plus nucléarisées du monde avec la présence de la COGEMA à La Hague, de la centrale nucléaire EDF de Flamanville et de la direction des constructions navales de Cherbourg. Cette concentration exceptionnelle d'établissements de très haute technicité a permis l'émergence d'un tissu de compétences nouvelles, particulièrement dans le domaine de l'ultrapropreté.

Seconde évidence : nous sommes, en Normandie, au cœur de l'agro-alimentaire. Or cette industrie, et plus généralement l'ensemble des industries appliquant un procédé à la matière vivante, évolue elle-même vers l'ultrapropreté. En effet, ces industries doivent répondre

aux contraintes toujours plus grandes de la normalisation, aux attentes nouvelles des consommateurs ainsi qu'aux exigences de sécurité des sociétés d'assurance.

Aujourd'hui, notre projet est donc de proposer aux industries du vivant, notamment au secteur de l'agro-alimentaire normand, une offre globale en ultrapropreté, répondant ainsi à l'ensemble des besoins nécessaires à leur développement.

Pour mener à bien ce projet, le comité d'expansion économique que j'anime a mobilisé l'ensemble des partenaire institutionnels et privés. De plus, les services de la DATAR nous ont apporté leur précieuse collaboration et leur soutien actif. Finalement, cette mobilisation s'est matérialisée par la signature d'un contrat de projet entre les représentants de l'Etat, de la région, du département, de très nombreuses entreprises et les compagnies consulaires. Cette réflexion départementale, voire pour partie régionale, a finalement abouti à identifier, à partir des vocations spécifiques reconnues, un pôle d'excellence autour des industries du vivant.

Ce contrat de projet mis en œuvre dans mon département correspond à une démarche qui pourrait être effectuée partout dans notre pays. C'est ma proposition. Une telle approche nécessite, il est vrai, une vision nouvelle des relations entre les pouvoirs publics et les entreprises. Les rapports entre ceux-ci se caractérisent aujourd'hui par l'interdépendance. Un partenariat sans équivoque entre les pouvoirs publics et les entreprises sera, dès lors, la condition du succès de tout projet de développement économique. Il s'agit donc de mettre en place ce projet territorial et, pour ce faire, de se doter d'un outil nouveau, dont je viens de vous parler, qui est le contrat de projet.

Monsieur le ministre, chacun ici le sait, l'étendue d'un projet de développement économique est, par essence, indépendante des découpages administratifs. Aussi la conduite d'un tel projet peut-elle être assumée à l'échelon du pays, du département, de la région ou, le plus souvent d'ailleurs, de plusieurs de ces ensembles associés. Nous pouvons donc mettre en œuvre un partenariat entre les collectivités, les représentants de l'Etat et les entreprises. Cela se matérialiserait par la signature d'un contrat de projet entre ces trois partenaires. Ce contrat aurait pour objet de fixer la stratégie, les responsabilités de chacun et les actions à mener. L'Etat s'engagerait ainsi à favoriser l'aboutissement du projet de développement territorial, par exemple par la mise en place de structures de formation et de recherche correspondant à la vocation du pôle d'excellence. Ce contrat de projet trouverait, bien sûr, sa place dans le cadre de la charte régionale d'aménagement du territoire.

Un projet de développement territorial est avant tout l'émanation des acteurs locaux publics et privés. Aussi un tel projet a-t-il le mérite de fédérer les acteurs locaux autour d'une ambition commune, d'éviter ainsi les concurrences ruineuses et dangereuses pour l'unité nationale.

Si l'Etat estime que tel ou tel contrat de projet est pertinent, il peut le valider en l'inscrivant dans le schéma national et en érigeant le territoire en pôle d'excellence dans un domaine donné. L'Etat s'engagerait ainsi à mobiliser des moyens de tous ordres au service du projet de développement territorial.

En conclusion, ce que je vous propose pour à nouveau créer des richesse, et donc des emplois, c'est une économie de responsabilité à tous les niveaux car engageant tous les partenaires. C'est ce que j'appelle l'économie citoyenne. N'est-ce pas là, monsieur le ministre, la condition qui nous permettra, je l'espère, de relever ce grand et beau défi que M. le ministre d'Etat a lancé cet après-midi : construire une France plus juste, plus prospère et plus conforme à nos vœux ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

Mme le président. La parole est à M. Yvon Jacob.

M. Yvon Jacob. Monsieur le ministre, mes chers collègues, un territoire modernisé, doté des infrastructures indispensables grâce à une meilleure organisation territoriale et à une efficacité accrue de l'Etat, voilà un objectif clair et à la portée du projet du Gouvernement : il s'agit véritablement d'aménagement du territoire.

En revanche, s'agissant d'un autre aspect du projet, le développement du territoire, je crains que tel quel votre texte, monsieur le ministre, ne soit pas totalement à la hauteur des ambitions affichées. En effet, sans entreprises vigoureusement soutenues dans les zones défavorisées pour leur création, leur implantation, leur transmission, leur expansion, il n'y aura ni rééquilibrage ni développement du territoire. Le dispositif que vous proposez dans les articles 17, 18 et 19 me paraît insuffisant, pointilliste, parcellaire et excessivement compliqué alors que les entrepreneurs sont, par définition et par expérience, sensibles aux mesures simples, c'est-à-dire aux mesures applicables sans paperasserie supplémentaire ni diarrhée réglementaire excessive, aux mesures générales applicables à l'ensemble des entreprises dans un espace donné, aux mesures aisément quantifiables et concernant les postes importants de leur compte d'exploitation.

Exemple de mesures répondant à ces critères et tendant à rétablir l'égalité des chances : l'instauration d'un tarif unique des télécommunications pour l'ensemble du territoire, jeu à somme nulle pour France Télécom, mais formidable atout pour les entreprises excentrées dont les coûts de télécommunication pèsent de plus en plus lourds dans les comptes d'exploitation.

A l'inverse, monsieur le ministre, la proposition de prélever une taxe supplémentaire au péage des autoroutes ne va pas, me semble-t-il, dans le bon sens. Comment cela pourra-t-il aider, en effet, les régions de l'arc Atlantique, premières productrices agricoles, qui produisent par conséquent des produits particulièrement pondéreux et volumineux, à acheminer dans de bonnes conditions de compétitivité leurs produits vers l'Allemagne et l'Italie qui sont leurs premiers clients en Europe ?

Pour l'égalité des chances des entreprises et des régions, la mobilité des hommes est essentielle. Mais elle se heurte à une législation lourde et à une fiscalité dissuasive dans le domaine immobilier. De mon point de vue, il conviendrait de faciliter la cession ou l'achat de la résidence principale sur l'ensemble du territoire. Ce serait un moyen efficace de favoriser l'égalité des chances entre les régions.

A titre d'illustration, je donnerai un seul exemple de moyen susceptible de favoriser la création ou l'implantation d'entreprises dans les régions défavorisées. Il relève de la seule décision de l'Etat. Il a fait ses preuves en Europe et aux Etats-Unis. C'est la modulation de l'impôt sur les bénéfices. Si elle jouait, l'attrait qu'elle offrirait serait autrement plus fort et sa mise en œuvre autrement plus simple qu'une hypothétique exonération de la taxe professionnelle.

Voilà des attentes fortes des entreprises. Il en est une autre, collective. Les entreprises sont organisées depuis 1898 en chambres consulaires, plus précisément en chambres de commerce et d'industrie qui créent des

équipements d'intérêt général – des ports, des aéroports, des marchés publics, des établissements d'enseignement –, les gèrent,...

M. Arnaud Cazin d'Honincthun. Il y a beaucoup à dire !

M. Yvon Jacob. ... prennent des initiatives de développement, apportent expérience, soutien et avis aux collectivités locales. Emanation des entreprises elles-mêmes, ces établissements publics ont leur confiance. Il n'est pas concevable que la loi sur le développement du territoire ne les associe pas explicitement au grand dessein qui est le sien. Les entreprises, vecteur essentiel du développement économique, ne le comprendraient pas.

En conclusion, monsieur le ministre, entrez davantage dans la logique des acteurs économiques, c'est le meilleur gage d'efficacité. Considérez ces mêmes acteurs comme de véritables interlocuteurs, des constructeurs, et non comme de simples sujets soumis à la seule volonté des collectivités publiques. Et si cela est, il ne fait aucun doute qu'ils mettront leur dynamisme habituel au service des objectifs de votre projet, de notre projet. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

Mme le président. La parole est à M. Jean-Marc Ayrault, pour dix minutes.

M. Jean-Marc Ayrault. Madame le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, il y a quelque temps, je me disais que, à l'occasion de la discussion de ce projet, j'allais devoir forcer ma nature, c'est-à-dire être désagréable. Pourquoi ?

Que l'on regarde le début et la conclusion – provisoire – de l'histoire de votre projet, et l'on a deux exemples de motifs d'irritation. Lancer le « grand débat » sur l'aménagement du territoire le 15 octobre dernier à Nantes, au moment où le projet de loi de finances pour 1994 réduisait les concours de l'Etat aux collectivités locales pour la première fois depuis quinze ans, c'était, convenez-en, un bien mauvais début. Inscrire à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale la discussion de ce texte trois semaines seulement après son adoption en conseil des ministres c'est – tous les groupes politiques l'ont souligné – faire une bien mauvaise manière aux députés : un examen fin septembre eût été préférable. En la matière, poser la réflexion est toujours utile et je ne peux croire qu'un Gouvernement qui a un programme de réformes sur cinq ans se sente à ce point pressé par le temps qu'il en soit à deux mois près.

Et puis, entre-temps, il y a eu cette tentative bouffonne pour réanimer l'opposition villes-campagnes, les hymnes à la ruralité opposés à l'enfer des banlieues... Tout cela a eu presque – je le dis bien : presque, monsieur le ministre – un petit parfum à la Abel Bonnard. Heureusement, j'ai l'impression qu'une certaine retenue l'a emporté. J'espère qu'elle inspirera le Parlement.

Entre-temps encore, j'ai pu constater, comme bien d'autres, que la politique concrète du Gouvernement n'était pas toujours – je pèse mes mots – en cohérence avec son discours. La politique de la ville a disparu, littéralement disparu, au moment où les maires jouent les pompiers et colmatent les brèches, où le chômage augmente et où sa durée s'allonge. La politique de la ville, où est-elle ? Par qui est-elle censée être conduite ? Je doute que quelqu'un ici puisse me répondre. Quant à la décentralisation des grandes administrations, le moins que l'on puisse dire, c'est qu'elle marque le pas. J'hésite, parce que je répugne à mêler une affaire qui m'a ulcéré à ce « grand débat national », à vous rappeler que la Caisse française de développement, au lieu de venir à Nantes comme le souhaitaient certains, notamment la DATAR, a été décentralisée... près de la gare de Lyon, pour conforter l'équilibre financier de la rénovation de l'îlot Chalon à Paris !

Je ne peux pas vous dire, monsieur le ministre d'Etat, que j'ai été convaincu par le thème – repris avec une naïveté émouvante par le rapporteur, M. Ollier, pages 31 et suivantes de son rapport – selon lequel le Gouvernement dont vous faites partie a pris conscience, au printemps 1993, de la nécessité de reprendre une grande politique d'aménagement du territoire.

D'abord parce que, j'en suis sûr, cette forte conviction vous hantait déjà lorsque vous étiez dans l'opposition, ensuite parce que je ne peux croire que vous ayez dû tout inventer à partir de rien : le rapport du prédécesseur de M. Paillet à la DATAR, M. Duport, en février 1993, inspire beaucoup votre travail, à l'évidence, et l'action de M. Jacques Chérèque en matière de développement local ne peut être niée – ou alors il faut revenir bien loin en arrière. Je sais bien que dénigrer ses prédécesseurs, surtout s'ils appartiennent à une autre majorité, est très classique. J'aurais aimé, néanmoins, un peu plus de mesure.

Tout cela, me dira-t-on sans doute, c'est le contexte, ce n'est pas le projet de loi soumis depuis ce matin à nos délibérations. C'est vrai. Mais est-ce forcer le trait que de dire que, plus que ses articles, c'est ce qui l'environne qui est essentiel, que c'est son esprit plus que sa lettre qui compte ?

Je pense, m'adressant indirectement à M. le ministre d'Etat – et je dis cela avec le sourire –, que M. Pasqua a été depuis un an avant tout un provocateur. On a davantage parlé – et l'on s'en est ému parfois – de ses propos ou des intentions qu'on lui prêtait que du texte lui-même. Il y a certes à cela une cause mécanique : le texte n'est connu que depuis trois semaines. Mais auparavant, il y a eu des fuites en provenance de son cabinet tendant à accréditer l'idée qu'à travers l'entreprise perçait un projet global de réforme, en concurrence non seulement avec Bercy mais même avec Matignon.

Cette affaire d'aménagement du territoire a parfois ressemblé à une manipulation, comme l'ont montré les bruits qui ont couru au sujet de l'hypothétique démission du ministre d'Etat. La mise en scène était parfaite. « L'affaire de ma vie », disait M. Pasqua, au point de tenter de faire croire que, depuis 1960, il ne s'était plus rien passé en matière de développement du territoire, au point de tenter de faire oublier les grandes lois de décentralisation de 1982, les lois Defferre.

Je me souviens de ce que nous disait à l'époque Gaston Defferre : « Si on ne fait pas tout de suite cette décentralisation dont on parle depuis des années, on ne la fera plus parce que la résistance des services centraux sera telle que ce ne sera plus possible. » De l'audace, il en fallait ! Mais il en aurait fallu ici. Et c'est ce qui manque.

Le fait est que le texte de votre projet de loi est bien loin des bouleversements annoncés.

La réduction des écarts de ressources entre les collectivités territoriales en fonction de leurs disparités de richesse et de charges ? Plus tard ! La modulation des concours de l'Etat aux dépenses d'équipement des collectivités territoriales ? Plus tard ! La réforme de la taxe professionnelle et la péréquation des ressources provenant de cette taxe ? Plus tard ! L'organisation et le fonctionnement des groupements de communes à fiscalité propre ?

Plus tard ! Les transferts d'attribution des administrations centrales aux services déconcentrés ? Plus tard ! L'avenir des transports publics ? Rien. Le logement social ? Rien.

Alors, reste la création de fonds ; six au total, dont on espère qu'ils entraîneront la rationalisation des interventions de l'Etat dans divers domaines. Mais j'y vois, pour ma part, un grand risque, le retour de la technocratie d'Etat. Prenons garde qu'un souci louable – celui d'une plus grande cohérence, et d'une plus grande efficacité – ne conduise à un affaiblissement de la décentralisation. Accuserait-on celle-ci, sans le dire, de s'opposer à la notion d'intérêt général ? Ne croyez-vous pas, monsieur le ministre, que ceux que l'on appelle avec une certaine condescendance les « élus locaux » méritent mieux que ce procès d'intention ?

Par ailleurs, je vous le dis très clairement, je ne peux approuver votre article 10 rendant suspensifs les sursis a exécution des préfets en matière d'urbanisme, de marchés et de délégations de services publics. Notre rapporteur, M. Ollier, estime que « sur le plan politique, la démarche qui inspire cette disposition renforcera le bien-fondé des actes des collectivités locales dans l'esprit des citoyens et des électeurs ». Qu'est-ce que à dire ? Il y là trop de sous-entendus. Faut-il aux actes des collectivités territoriales l'onction morale de l'abstention préfectorale pour qu'ils soient fondés ?

C'est tout à fait extraordinaire. L'Etat aurait-il donc toutes les vertus ? N'est-ce pas, par exemple, la technocratie d'Etat qui est à l'origine des grandes cités HLM et des ZUP des années 60-70, que les villes doivent aujourd'hui remettre en état ? La proximité des réalités du terrain pour les collectivités locales a permis non seulement de responsabiliser davantage les élus, d'équiper le territoire – l'investissement local représente les trois quarts de l'investissement public – mais aussi de développer la démocratie par une plus grande participation des citoyens aux décisions qui les concernent.

Ce qui reste enfin pour m'en tenir à l'essentiel, c'est votre « schéma national d'aménagement ». C'est un document intéressant mais sur la nature juridique duquel on peut s'interroger. A-t-il valeur législative ? A-t-il, par conséquent, valeur normative ?

La commission spéciale a proposé que son élaboration soit préalablement soumise pour avis à certaines collectivités territoriales, les départements et les régions, ainsi qu'aux organisations représentatives des communes. Ensuite ce « schéma » serait approuvé dans le cadre des lois de plan. Il aurait donc force de loi. Je ne suis pas sûr que cette formule, plus prudente et plus claire que celle retenue par le Gouvernement, soit la meilleure.

Chacun voudra bien comprendre qu'un instant, un instant seulement, je parle de la ville dont je suis maire. Croyez-vous qu'il soit envisageable que Nantes, et avec elle sa partenaire, Saint-Nazaire, unies dans une charte d'objectifs, ne soient pas directement consultées sur leur avenir en tant que grands ports internationaux de la façade Atlantique par exemple ? Comment, *a fortiori,* cet avenir pourrait-il être réglé...

M. Patrick Ollier, *rapporteur,* **et M. Arnaud Cazin d'Honincthun.** La commission l'a prévu !

M. Jean-Marc Ayrault ... comme le prévoit le projet de loi, dans un « schéma » annexe où l'on découvre qu'une approche technocratique particulièrement scandaleuse ferait passer le port de Nantes - Saint-Nazaire d'un statut international à un statut national ?

Mme le président. Pourriez-vous conclure, monsieur Ayrault ?

M. Jean-Marc Ayrault. Je termine, madame le président.

Vieux thème technocratique, puisqu'il est issu directement du rapport Dupuydauby. Comme quoi l'administration ne renonce jamais !

On voit encore dans ce schéma annexe la mise en cause d'efforts engagés depuis vingt ans par les collectivités territoriales et tous les chefs d'entreprise, unis dans l'association Ouest-Atlantique pour la mise en valeur d'une grande région de l'Ouest rassemblant la Bretagne, les Pays de la Loire et le Poitou-Charentes et qui serait réduite à une Loire-Armorique étriquée sortie de je ne sais où.

Mme le président. Il faut conclure, monsieur Ayrault !

M. Jean-Marc Ayrault. Aujourd'hui, on ne règle plus ainsi le sort d'une ville, d'une région, son histoire, son avenir.

C'est à partir des ambitions et des projets élaborés par les collectivités locales que ce schéma, s'il doit voir le jour, doit être élaboré. C'est une autre philosophie que celle du Gouvernement : on dessinera le visage du territoire en partant de la volonté des hommes et non celle d'une seule techno-structure, en s'appuyant sur de grandes régions au sein desquelles les villes, grandes et moyennes, organisées en réseaux, permettront de rééquilibrer efficacement le territoire. J'espère que le funeste processus que vous avez imaginé ne sera pas retenu, sinon le découragement saisira les meilleurs, ceux qui entreprennent et se battent.

Mme le président. La parole est à Mme Marie-Thérèse Boisseau qui, j'en suis sûre, respectera, elle, son temps de parole !

Mme Marie-Thérèse Boisseau. Monsieur le ministre, le texte que vous nous proposez est loin de répondre à tous nos espoirs, mais je crois savoir qu'il ne comble pas non plus toutes vos attentes. Une fois de plus, il nous faut être modestes, et accepter que tout n'évolue pas en un jour, ou même en un an.

L'essentiel n'a-t-il, dans un premier temps, de faire des constats, de fixer des priorités et de proposer des actions dont je souhaite que vous les meniez, que nous les menions à bien dans les temps annoncés ?

Pour ma part, je suis globalement d'accord avec les pistes que vous tracez, et je vous suis tout particulièrement reconnaissante d'avoir remplacé, au fil des discussions, le terme d'« aménagement » par celui de « développement ».

Car c'est bien du développement de notre territoire qu'il s'agit pour faire en sorte que la France soit, à l'horizon 2015, plus solidaire, plus équilibrée et plus compétitive – je reprends les termes du texte. Et je vous sais gré de vouloir placer le citoyen au cœur de ce développement.

Pour ce faire, d'aucuns vous ont demandé plus d'argent, plus de services publics, plus d'aide au développement économique, plus de décentralisation.

Pour ma part, je demanderai du « toujours moins ».

Pour que notre pays soit plus compétitif et ses habitants plus heureux, ce qui est, si j'ai bien compris, notre souhait à tous, il faudrait en effet, et de toute urgence, aller vers moins d'administration.

Dans les petites comme dans les grandes choses, nous nous heurtons tous quotidiennement, simples citoyens ou responsables politiques, économiques, sociaux à des problèmes administratifs d'une complexité croissante qui

insécurisent, voire angoissent, les personnes et freinent souvent, parfois de façon considérable, l'essor des collectivités locales et des entreprises.

Les problèmes administratifs constituant, hélas ! avec les demandes d'emploi, l'essentiel des permanences d'un député, les exemples ne manquent pas :

Celui de cette jeune fille qui se voit refuser une admission à l'université de Rennes où elle a de la famille et qui est à une heure de son domicile, parce qu'elle habite dans le secteur de l'académie de Caen, où elle ne connaît personne, à deux heures de chez elle ;

Celui de ces étudiants en BTS d'opticien-lunetier qui viennent de passer les épreuves dans six lieux différents, ce qui les a obligés à aller au moins trois fois à Paris, à trois cents kilomètres de leur école ;

Celui de ce fils d'agriculteur qui a le tort de travailler à l'extérieur et qui se voit refuser le permis de construire sur un champ qui lui appartient à côté de la maison de ses parents. C'est dans une région à vocation rurale, certes, mais les terres y sont de moins en moins exploitées, et des bras jeunes y seront bien utiles demain pour entretenir l'environnement. La maison qu'il aurait construite aurait été la première depuis plusieurs années dans cette petite commune de moins de 500 habitants. Dommage ! Est-ce cela l'épanouissement des hommes et le développement du territoire ?

L'administration est tout aussi implacable vis-à-vis des communes. Là encore, je citerai quelques exemples très concrets.

En accord avec la direction de l'équipement, une commune veut redresser une voie communale qui, hélas, traverse une voie ferrée sur laquelle passe un train une fois par semaine ou par mois. On lui demande de l'équiper avec un passage à niveau automatique, alors que tous les autres sont manuels et plus ou moins vermoulus. L'affaire traîne depuis dix-huit mois.

Une autre commune est bloquée depuis plus d'un an dans toutes ses réalisations, dont une salle de sports, parce que l'administration tarde à statuer sur un dépôt d'explosifs voisin.

Une troisième, enfin, a attendu aussi plus d'un an, en dépit de nombreuses interventions, sa demande de transfert d'une licence de tabac pour étoffer l'activité du dernier commerce, après avoir risqué de devoir le fermer en raison de cette longue attente.

En ce qui concerne les chefs d'entreprise la liste est longue, très longue. Je la résumerai en un seul témoignage, celui du patron d'une entreprise de transformation laitière qui dit : « J'arrive à mon entreprise à sept heures du matin. Je commence à faire du fromage à onze heures du matin. Entre-temps, j'essaie de régler les problèmes administratifs. » A l'échelle du pays, quel gâchis ! Quel gaspillage d'énergie, que d'emplois perdus ou non créés !

Ces quelques faits, volontairement très concrets, valent, je pense, bien des discours.

Si nous voulons que les Français vivent mieux, si nous voulons que notre pays regarde l'avenir avec confiance, fasse preuve d'esprit d'initiative, de davantage de cohésion sociale, il nous faut, à coup sûr et rapidement, desserrer l'étau d'un carcan administratif de plus en plus lourd, trop lourd.

Je souhaite vivement, monsieur le ministre, que cet aspect important du développement soit pris en compte dans les propositions ultérieures. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

Mme le président. La parole est à M. Jean-Louis Leonard, pour cinq minutes.

M. Jean-Louis Leonard. Monsieur le ministre, à cette heure tardive, je vais tenter de vous rafraîchir en vous parlant de littoral et de mer. Depuis dix ans en effet, nombreux sont ceux qui l'ont fait observer, il n'y a plus en France de vraie politique d'aménagement du territoire, même pas un débat sur ce thème et la loi de décentralisation hâtivement préparée a bien mis dix ans à prendre corps grâce à la volonté des élus territoriaux.

Alors, que dire du développement du littoral ? Pas grand-chose en fait car jamais une politique d'aménagement du littoral n'a vu le jour. Premier constat : le littoral a été oublié. Monsieur le ministre, nous attendions pourtant beaucoup de cette grande loi, nous, les élus de ports de pêche ou plus particulièrement des villes d'ostréiculteurs, de ports de commerce ou de stations balnéaires souvent très modestes. Certes, je le sais bien, monsieur le ministre, le littoral, la côte atlantique en particulier, est très éloigné de Paris, et plus encore de l'Alsace, mais de là à ne trouver aucune trace du littoral dans une loi d'orientation de cette ampleur ! Cela ne nous a pas vraiment satisfait. C'est pourquoi je tenais à vous faire part de quelques constatations.

Tout d'abord, c'est vrai, le littoral n'est pas, comme le monde rural, en voie de désertification, il n'en reste pas moins qu'il est en crise : crise de la pêche, crise de la construction navale, crise de la construction militaire et des arsenaux, crise des cultures marines, crise du transport maritime. Tout ce qui constituait la véritable économie du littoral connaît aujourd'hui des difficultés sans précédent. Alors accepter aujourd'hui que les 3 000 kilomètres de nos côtes ne doivent plus représenter qu'une réserve pour touristes reviendrait à faire une croix sur une grande partie de l'histoire de notre pays.

C'est pourquoi tous les marins et côtiers de notre pays sont inquiets et souhaitent ne pas être déçus, monsieur le ministre. C'est pourquoi aussi nous estimons que cette loi, qui prétend promouvoir les instruments nouveaux du développement et les compétences, doit reconnaître que l'espace littoral est une entité au même titre que l'espace rural ou la montagne.

M. Michel Bouvard. Merci !

M. Jean-Louis Leonard. Il convient de traiter l'espace littoral séparément des espaces terriens qui les jouxtent et auxquels ils se rattachent administrativement. Il convient de traiter l'espace marin, proche de nos côtes, comme une véritable réserve de vie. Il convient aussi de traiter cette réserve comme un espace fragile, soumis à une lente destruction par une surexploitation de sa ressource halieutique, mais aussi par les pollutions de toutes sortes. Il convient, monsieur le ministre, de ne plus considérer le littoral comme une zone uniformément riche au point de l'exclure de tous les fonds nouveaux créés par la loi, y compris des nouvelles mesures sur les droits de mutation destinés à relancer l'immobilier.

Sachez que, à La Rochelle, ville où j'habite et dont je suis l'élu, le taux de chômage est de 20 p. 100. Depuis trop d'années, la politique menée a conduit à opposer les ports entre eux au lieu de les rendre complémentaires et compétitifs. Depuis trop d'années, la politique menée privilégie systématiquement l'intérieur du pays par rapport à la côte.

Si j'adhère totalement à la notion de pays que vous souhaitez renforcer, je voudrais vous persuader que les zones littorales constituent, à elles seules, de véritables bassins de vie. Le littoral est un atout majeur. Dans un continent européen largement terrestre, la France a une

chance unique, celle d'être l'ouverture de l'Europe vers le large. L'arc Atlantique ne doit pas être un simple effet d'annonce. Pour devenir un véritable espace économique, il doit être desservi, irrigué, aménagé et l'Etat, qui en tire une bonne partie de son excédent commercial, doit y accompagner réellement l'effort des collectivités. Faute de quoi, ce sont les littoraux hollandais, allemand voire portugais qui prendront la place du littoral français.

Monsieur le ministre, je ne comprends pas pourquoi votre projet, qui affiche tant de sollicitude pour les zones frontalières, oublie la plus naturelle de ses frontières, le littoral.

M. Yvon Jacob. Très bien !

M. Jean-Louis Leonard. Je veux croire qu'il s'agit d'un oubli volontaire de votre part destiné à aiguiser notre esprit d'initiative. Alors considérez que c'est fait et ne nous oubliez plus.

Enfin, ce sera ma conclusion, vous souhaitez la mise en œuvre d'une véritable politique ambitieuse de développement. Nous aussi, et nous vous soutiendrons dans cette voie. Mais alors n'ignorez pas les amendements que nous avons déposés. Pour vous convaincre de leur bien-fondé, monsieur le ministre, rappelez-vous que la France n'a jamais été aussi forte que lorsque ses côtes étaient prospères et lorsqu'elle était présente sur les mers. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

Mme le président. La parole est à M. Jean-Paul Fuchs.

M. Jean-Paul Fuchs. Monsieur le ministre, s'il est vrai que le texte proposé ne répond pas à tous les espoirs qu'il a fait naître au détour des quelque mille auditions de responsables politiques, syndicaux et socio-professionnels auxquelles il a été procédé, s'il est vrai que pour les uns il ne pose que de beaux et nobles principes et renvoie leur concrétisation à plus tard et, s'il est vrai encore que certains s'élèvent contre lui, les uns prenant la défense des régions, les autres celle des départements, et les troisièmes celle des grandes villes, je pense, pour ma part, que ce projet, en dépit de quelques lacunes, offre des perspectives intéressantes. Je me bornerai à faire part de trois préoccupations, la première concernant le respect de l'environnement.

Le respect et la sauvegarde de notre environnement sont devenus des enjeux majeurs de notre temps. L'état d'esprit, la psychologie de nos concitoyens, a considérablement évolué et évolue encore à cet égard. Ce qui était accepté, ou pouvait passer inaperçu il y a quelques années encore, ne le peut plus. Nous sommes de plus en plus conscients que développement et respect de l'environnement ne s'opposent pas, mais sont complémentaires. C'est cette prise de conscience qu'il faut traduire dans la législation, notamment fiscale. Il n'est pas normal en effet que, plus une commune bétonne, plus elle bénéficie de recettes au titre de l'impôt.

La DGF, par exemple, est basée uniquement sur des facteurs économiques. Je souhaite que la valeur et l'effort écologique soient pris en compte dans l'attribution de cette dotation. Il s'agit d'aider certaines communes et d'en motiver d'autres à promouvoir une politique globale et durable de protection de l'environnement.

M. Michel Bouvard. Très bien !

M. Jean-Paul Fuchs. S'il faut expérimenter valeur et effort écologique, les vingt-sept parcs naturels régionaux qui couvrent les 10 p. 100 les plus sensibles de notre territoire sont prêts à expérimenter l'idée.

Ma deuxième préoccupation concerne ce que l'on appelle le « pays ». C'est une initiative que j'apprécie sous réserve, évidemment, que les communes ou groupements de communes se fédèrent sur la base du volontariat. J'ai l'expérience des parcs naturels régionaux qui correspondent à un cadre géographique homogène formé de bassins de vie, définition des pays. L'expérience est concluante. Elle l'est parce que les élus concernés fixent ensemble des objectifs et un projet de développement local, proposent ensemble des mesures pour les atteindre ; le tout concrétisé dans une charte. Faire participer les élus de base au développement local, les responsabiliser me semble à la fois une nécessité pour la France et un progrès dans notre société démocratique.

Nous constatons aussi que les bassins de vie dépassent souvent les limites départementales. Le pays d'Alsace centrale, le pays de Redon, le pays du Lunel sont ainsi à cheval sur plusieurs départements. Un bassin de vie ne peut être enfermé dans les limites départementales.

J'ajoute qu'il ne faudrait pas faire du pays un échelon administratif supplémentaire. Gardons par exemple une structure d'animation du développement de type associatif, comme le comité d'expansion ou l'agence de développement.

Enfin, troisième préoccupation, celle qui concerne les relations internationales. Par l'article 28, le texte accroît, mais en même temps encadre, les facultés de coopération entre les collectivités territoriales françaises et les collectivités étrangères limitrophes. Je trouve, pour ma part, décevante la formulation utilisée. Il est précisé en effet que la participation des collectivités pendant une durée déterminée et dont l'objet exclusif est d'exploiter un service public ou de réaliser un équipement d'intérêt local est subordonnée à la conclusion d'une convention et à sa transmission au préfet. Je crains que le projet de loi ne rende en fait plus difficile encore la coopération transfrontalière d'autant que, en dépit des progrès accomplis depuis vingt ans en matière de contacts entre élus et fonctionnaires par dessus les frontières, la coopération entre la France et l'Allemagne marque le pas et les mécanismes actuels de coopération transfrontalière se révèlent d'une efficacité limitée. Ce n'est donc pas ce texte qui favorisera le développement de la coopération entre la France et l'Allemagne. Peut-être un amendement permettra-t-il de le faire évoluer.

Monsieur le ministre, je souhaite que mes trois préoccupations trouvent un écho favorable et deviennent finalement trois contributions à ce projet. D'avance, j'en remercie le Gouvernement. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

Mme le président. La parole est à M. Jean-Jacques de Peretti.

M. Jean-Jacques de Peretti. Madame le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, redéfinition du rôle de l'Etat, des compétences de chaque niveau administratif et politique, réforme des finances locales, péréquation, coopération intercommunale, déconcentration, tout cela est bien sûr nécessaire pour assurer le développement de notre territoire. Et l'un des grands mérites de ce projet de loi est d'avoir ouvert simultanément le débat sur tous ces fronts en proposant ici des orientations, là des solutions immédiates et concrètes.

L'enseignement que l'on tire du grand débat national que vous avez organisé sur l'ensemble de notre territoire est qu'il appartient d'abord à l'Etat de corriger et de prévenir les déséquilibres qui affectent la répartition des activités et des hommes.

L'Etat, les activités, les hommes : trois termes que je reprends pour faire trois propositions.

Premièrement, l'Etat. Il doit clairement arrêter les priorités de ses interventions en matière de grands équipements. Sa responsabilité ne doit pas se diluer dans des planifications régionales et la contractualisation ne doit pas signifier moins de fonds d'Etat, sous prétexte que les investissements sont partagés : une carte des grands équipements à réaliser est plus que jamais nécessaire. Oui, le schéma national d'aménagement du territoire en est une donnée fondamentale. Oui, il faut aussi éviter le saupoudrage pour tendre à plus d'efficacité et clarifier les dispositifs. J'avais souhaité, lors de la dernière discussion de la loi de finances, un regroupement des fonds budgétaires. C'est chose faite avec ce projet, et je ne peux que m'en féliciter.

Toutefois, une évolution me paraît fondamentale et elle n'est pas prise en compte : celle de nos outils de réflexion et d'action. Les missions du Commissariat général au Plan et de la DATAR sont devenues interdépendantes et complémentaires. Dans nos sociétés où le rythme des changements s'accélère, nous avons besoin d'un plan évolutif, glissant, remis en chantier année après année. Un plan qui porte notre volonté politique de développement du territoire, et qui anime toutes ses composantes : société, famille qui en est la cellule de base, grands regroupements industriels, agriculture, environnement, évolution du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, évolution de nos mentalités, de nos habitudes, de nos aspirations, de nos attentes, bref, de la manière dont nous souhaitons vivre.

Mais ce plan doit être prolongé par l'action de la DATAR. « Ardente obligation », il doit aussi devenir aujourd'hui « ardente application ».

Tel est l'objet de l'amendement que j'ai déposé et qui tend à créer un organisme public unique : la délégation chargée de la prospective et de l'aménagement du territoire.

C'est une petite révolution, mais je pense qu'elle est nécessaire et qu'elle contribuera à rendre opérationnels les nombreux rapports de qualité qui prennent place dans les rayons de nos bibliothèques, au grand bonheur des étudiants, et qui ne nourrissent pas l'action sur le terrain.

Deuxièmement, les activités. Ce sont les initiatives locales qui doivent et qui peuvent développer le territoire.

La notion de « pays », présente à l'article 9 du projet de loi et que notre commission a précisée, est au cœur de ce débat. Pour que son action soit plus efficace, l'Etat doit réorganiser son administration en fonction des solidarités naturelles et réelles qui se sont établies et qui continuent de s'établir entre les acteurs locaux et principalement nos communes. Ces solidarités ne peuvent pas se décréter, elles se constatent.

C'est autour de projets collectifs de développement, répondant avec pertinence à des besoins locaux ou à des attentes exprimées par les populations, que s'exprimera petit à petit la solidarité intercommunale.

Quelle que soit la répartition des compétences entre l'Etat, la région, le département et la commune, c'est autour d'un projet collectif que s'exprimera une volonté de développement, et c'est cette volonté qu'il faut servir.

Il est nécessaire pour cela que les services de la DATAR puissent être déconcentrés, car les idées et les initiatives sont sur le terrain, mais bien souvent elles ont du mal à se concrétiser. En effet, elles se perdent dans le labyrinthe des procédures administratives et financières, qui manqueront toujours de clarté pour nos élus locaux dont le métier n'est pas de monter les dossiers mais de prendre les décisions.

Troisièmement, les hommes. Il faut enfin accorder une priorité aux hommes plutôt qu'aux structures. Les déséquilibres territoriaux que nous connaissons aujourd'hui en France prennent naissance de choix effectués par les opérateurs économiques. Ceux-ci privilégient l'implantation de leurs activités dans les zones peuplées et parcourues par d'importants courants d'échanges. C'est sur ces choix initiaux que doit peser une véritable politique de développement du territoire. Une fois ces choix effectués, l'intervention des pouvoirs publics devient plus complexe. Je pense que la meilleure réforme de notre dispositif de péréquation n'arrivera pas vraiment à rétablir l'égalité des ressources : il faut déplacer le potentiel fiscal plutôt que redistribuer son produit.

C'est là tout l'intérêt de rendre certains territoires plus attractifs par un jeu d'exonérations fiscales, et c'est ce que votre projet de loi prévoit à juste titre. M. le ministre d'Etat l'a du reste souligné ce matin : « Ce projet de loi pose le principe que le législateur doit pouvoir moduler les charges en fonction de la situation de chacun. »

Mais alors pourquoi s'arrêter à des avantages consentis à des entreprises ? N'est-il pas souhaitable d'inciter également les personnes physiques actives à s'installer dans des zones prioritaires, en leur consacrant des avantages fiscaux directs ?

M. Patrick Ollier, *rapporteur.* Très bien !

M. Jean-Jacques de Peretti. C'est là le seul dispositif efficace permettant d'attirer ou de retenir des compétences propres à dynamiser une économie locale. Cela se fait à l'étranger, cela se fera un jour chez nous, en tout cas je l'espère, et c'est l'objet d'amendements que j'ai déposés avec certains de mes collègues.

Car enfin, et j'insisterai dans ma conclusion sur ce point, qu'est-ce que « développer le territoire » ? Il ne s'agit pas d'entretenir l'opposition stérile Paris-province, villes-campagne ; il ne s'agit pas de faire un préalable d'une réforme des institutions et des structures locales ou d'une nouvelle répartition des compétences entre le département et la région ; il ne s'agit pas d'être jacobin ou girondin. Il s'agit tout simplement de faire en sorte que, dans les années qui viennent, une activité économique nouvelle se développe dans des espaces, en voie de désertification et, donc, qu'un nombre plus important de femmes, d'hommes et d'enfants y vivent et y travaillent.

Ce n'est pas par une croissance démographique plus importante que nous y parviendrons, c'est tout simplement en permettant à ceux qui s'entassent dans les zones urbaines et suburbaines de venir ou de revenir vivre au pays.

C'est le désir profond de beaucoup de nos concitoyens. Alors les services publics seront maintenus car ils seront utilisés, alors les maternelles ne fermeront plus car il y aura des enfants pour les remplir. Alors l'espace rural apportera sa contribution au problème des banlieues. Alors le développement du territoire contribuera à bâtir le nouvel exemple français, pour une nouvelle France. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

Mme le président. La parole est à M. Léonce Deprez.

M. Léonce Deprez. Madame le président, monsieur le ministre délégué, en lisant ce matin le quotidien *La Voix du Nord*, j'ai pu constater que la présidente du conseil régional Nord - Pas-de-Calais formulait de sévères cri-

tiques à l'encontre de ce projet de loi. Ce soir, j'ai entendu dans cet hémicycle des députés du Nord et de l'opposition reprendre les mêmes critiques. C'est en ma qualité de vice-président du conseil régional Nord - Pas-de-Calais et de député du Pas-de-Calais que je tiens à affirmer que ces critiques ne sont pas justifiées et à apporter mon soutien à ce texte qui doit favoriser le rééquilibrage de la vie économique et sociale sur tout le territoire. C'est cette volonté de rééquilibrer qui a précisément été la première idée force du IVe plan régional voté par la région Nord - Pas-de-Calais.

Voilà donc une région qui a défini des idées-forces qu'un projet de loi doit permettre de traduire dans la réalité. Je ne peux donc pas approuver des critiques aussi injustifiées.

Le rééquilibrage doit partir de la revitalisation du territoire dans le cadre de ce que le projet de loi appelle les pays, revitalisation qu'il faut assurer à partir de pôles de développement rayonnant sur les espaces urbains et ruraux constituant ces pays.

Dans le IVe plan régional nous avons précisément déterminé seize pôles de développement rayonnant sur seize pays, anticipant ainsi sur le projet de loi. Voilà pourquoi, aujourd'hui, je me situe dans la logique de ce IVe plan régional Nord - Pas-de-Calais en soutenant votre projet de loi, en tant que vice-président de ce conseil régional et président de sa commission du plan.

Nous avons d'ailleurs traduit cette volonté de créer des pôles de développement dans le contrat de plan Etat-région pour lequel l'Etat a décidé d'apporter à la région Nord - Pas-de-Calais le soutien le plus important, en France, par tête d'habitant. Je me dois de le rappeler à la tribune de l'Assemblée nationale, car on ne peut pas laisser croire aux citoyens le contraire de la réalité.

En tant que député ayant œuvré avec Patrick Ollier – qui a toujours été un militant pour une nouvelle société –, en faveur d'une démocratie sociale libérale, j'apprécie la générosité sociale de ce projet de loi d'aménagement du territoire. Je tiens à l'affirmer bien haut parce que nous sommes là pour soutenir un effort de générosité sociale fondé sur des textes.

M. Patrick Ollier, *rapporteur.* Très bien !

M. Léonce Deprez. Or le projet de loi proposé est porteur de générosité sociale dans la mesure où il permettra un rééquilibrage de la vie économique et sociale, ainsi qu'une meilleure répartition des ressources nationales à travers le territoire. C'est cela l'esprit social. C'est cela l'esprit de solidarité.

Je soutiens donc un projet de loi qui porte en lui la volonté d'assurer une péréquation des ressources et des chances de développement de pays qui constituent les régions de France. Certes la solution permettant d'assurer cette péréquation n'est pas incluse dans ce projet de loi, mais elle est fixée comme un objectif à atteindre. A nous d'y parvenir.

Enfin, je tiens à souligner en ma qualité de président du groupe d'étude sur le tourisme à l'Assemblée nationale que ce projet de loi devrait favoriser la mise en place d'une organisation territoriale de l'économie touristique. Je me bats pour convaincre les pouvoirs publics et mes collègues de l'Assemblée nationale de la nécessité d'une telle organisation, fondée sur les forces de production. Il est en effet indéniable que l'économie touristique a toujours un espace territorial comme point d'ancrage. Ce dernier est la première composante du produit touristique. Un projet de loi sur le développement du territoire doit donc favoriser la compréhension de la nécessité d'une organisation territoriale du tourisme.

Cet espace territorial peut avoir la dimension d'une commune que l'on qualifie ou que l'on a qualifiée de « touristique » pendant des années – il faudra d'ailleurs continuer à la qualifier ainsi – ou d'un « pays », mot qui convient parfaitement comme base de la vie touristique. Dans cette logique il est indispensable de prendre en considération la fonction économique et sociale des communes, urbaines ou rurales, qui gèrent ces espaces territoriaux. En effet on gère le tourisme à travers la gestion des espaces territoriaux.

Or la logique de ce projet de loi sur le développement du territoire veut que le rééquilibrage de la vie économique et sociale et la volonté d'assurer une meilleure péréquation de la taxe professionnelle se traduisent par une reconnaissance de la nécessité d'une dotation financière de l'Etat, spécifique pour les communes à vocation touristique, c'est-à-dire pour celles assurant des fonctions de station touristique, station thermale, station de montagne, station maritime ou lacustre, station de ville d'art ou d'histoire.

M. Michel Bouvard et M. Patrick Ollier, *rapporteur.* Très bien !

M. Léonce Deprez. Cela peut aussi concerner les villes de congrès qui ont consenti de gros efforts d'investissement et les communes rurales regroupées dans des pays, et ayant l'ambition d'accueillir une clientèle touristique. C'est un point essentiel : le projet de loi doit permettre d'assurer à ces communes qui gèrent l'espace territorial des capacités financières pour les aider à faire face à leurs charges.

En même temps cela favorisera la création d'emplois, car l'économie touristique est déjà et sera de plus en plus une source d'emplois si on l'organise réellement dans toutes les régions de France.

Pour vaincre le chômage il faut mettre en valeur l'environnement, ce qui nécessite des hommes, des crédits dans les budgets communaux, une politique volontariste de l'Etat et la création d'emplois liés à l'environnement. Nous avons cette ambition et nous espérons vous la faire partager.

En tout cas, nous considérons que ce projet de loi est le point de départ d'une grande politique nationale d'organisation territoriale du tourisme. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

Mme le président. La parole est à M. Michel Bouvard, pour cinq minutes.

M. Michel Bouvard. Madame le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, parce que ce texte fait suite à un débat où a été rappelée la volonté de ne plus subir l'évolution du territoire, mais de la maîtriser et de la réorienter, il suscite de nombreux espoirs dans le pays.

Cet espoir est d'abord celui des zones les plus fragiles qui voient la population diminuer, les écoles fermer, les entreprises disparaître, les friches progresser, celui des zones éloignées des centres de décision, ou des zones qui subissent des handicaps naturels.

M. Patrick Ollier, *rapporteur.* Comme la montagne !

M. Michel Bouvard. Cet espoir existe donc aussi, monsieur le ministre, dans les zones de montagne, ces zones qui sont, comme le territoire national lui-même, les plus étendues en Eutope.

M. Patrick Ollier, *rapporteur.* Enfin, on en parle !

M. Michel Bouvard. Cet espoir existe, même si, je dois le dire, monsieur le ministre, de nombreux élus de la montagne estiment que ce texte ne va pas assez loin. Toutefois le pouvait-il, compte tenu des conservatismes auxquels vous avez dû faire face ?

Ce projet suscite aussi de nombreuses interrogations qui se traduisent dans les amendements déposés.

La montagne n'occupe, dans le schéma national de développement du territoire, qu'une petite page sous l'intitulé « espaces charnières ». Cela est bien peu ! Du moins est-il enfin question du développement de la montagne, puisque le texte précise que, dans l'espace français, la montagne ne saurait être un espace clos situé à l'écart des zones de croissance.

Cette affirmation traduit une attitude positive du Gouvernement à l'égard de nos préoccupations dont la première est effectivement le droit au développement. Je souhaite que ce droit soit affirmé, notamment à l'occasion de la ratification de la convention alpine signée par le Gouvernement et dont l'Assemblée aura à débattre à l'automne.

En effet, le caractère par trop exclusivement protectionniste de cette convention a provoqué une opposition des élus concernés, au-delà même des clivages politiques.

Oui, les zones de montagne ont droit au développement et à la croissance, au même titre que l'ensemble du territoire, même si cette croissance, nous le savons, doit être plus respectueuse qu'ailleurs de l'environnement en raison de la fragilité de l'espace.

Comment mettre en œuvre ce développement ?

Il faut d'abord gommer les handicaps : handicap de l'éloignement, handicap du relief, handicap du climat. Pour cela il y a bien entendu besoin de moyens financiers. Il importe que ceux mis en place en faveur de la montagne soient maintenus et accrus.

Or, après la dissolution de la dotation touristique dans la dotation forfaitaire de la DGF, on nous propose la dissolution du FIAM dans le fonds national de développement du territoire. Tout en comprenant le souci de simplification des actions de l'Etat, nous souhaitons que les zones de montagne ne soient pas oubliées et que, tant pour la section générale que pour la section déconcentrée, une obligation de répartition proportionnelle soit mise en œuvre.

Nous souscrivons, monsieur le ministre, à la mise en place du fonds de péréquation des transports aériens comme à celui du fonds d'investissement des transports terrestres. Un débat a eu lieu en commission pour savoir si les projets de TGV devraient être inclus ou non dans les travaux éligibles au fonds. Je souhaite qu'il soit clairement affirmé que les projets mixtes, TGV-fret, sont éligibles, la volonté étant affichée, dans le texte, de satisfaire à la mise en œuvre du transport combiné,...

M. Patrick Ollier, *rapporteur.* Très bien !

M. Michel Bouvard. ... lequel est, pour le franchissement des barrières naturelles que sont les Alpes et les Pyrénées, la meilleure solution.

Pour gommer les handicaps, il faut aussi mettre en œuvre un développement économique adapté. Tel est l'objet du titre IV du projet de loi.

Quelles que soient les mesures prises en faveur des créateurs d'entreprise – prêts ou garanties d'emprunt – il n'en restera pas moins, dans certaines zones, que le coût d'un bâtiment industriel, son entretien, son fonctionnement, seront plus élevés qu'ailleurs. Il importe donc que les décrets d'application tiennent compte de ces spécificités dans les plafonds d'aides et de dépenses qui seront retenues.

De même, certaines dispositions du texte nous laissent dans l'interrogation. Le passage de 6 p. 100 à 2 p. 100 des droits de mutation, qui figure à l'article 18, alinéa 2, va dans le bon sens.

M. Patrick Ollier, *rapporteur.* Nous proposons le taux zéro !

M. Michel Bouvard. Mais pourquoi en exclure les communes classées stations de tourisme ou de sports d'hiver sans distinction de taille ? Peut-on, en effet, comparer Bonneval-sur-Arc à Courchevel ou Les Rousses à Val-d'Isère ?

Il est également essentiel, tout particulièrement dans ces zones, de favoriser le développement des entreprises existantes car chacun d'entre nous sait qu'il est plus facile d'aider à l'extension d'une entreprise qu'à une création et que, dans ce cas, l'aide est souvent plus efficace.

J'en viens enfin aux moyens des collectivités locales.

L'article 20 du texte fait état de la réduction des écarts de ressources entre les collectivités locales en fonction de la disparité de leurs richesses et de leurs charges. Je dois d'abord me réjouir de voir évoquée pour la première fois la notion de charges. On ne peut, en effet, se contenter, comme on l'a trop souvent fait, du seul critère de potentiel fiscal par habitant avec tout ce qu'il a d'imparfait, sans tenir compte des charges.

M. Léonce Deprez. C'est exact !

M. Patrick Ollier, *rapporteur.* Très juste !

M. Michel Bouvard. Or les charges sont nombreuses dans nos régions : dégradation accélérée des routes, viabilité hivernale, transports scolaires étendus, érosion naturelle, entretien des torrents et je pourrais en citer bien d'autres. Je souhaite que l'évolution adoptée, notamment lors de la réforme de la DGF, et tendant à retenir aussi l'espace comme un critère de calcul et de répartition, se confirme à l'occasion du rapport qui sera déposé devant le Parlement.

M. Léonce Deprez. Très juste !

M. Michel Bouvard. Je veux enfin, monsieur le ministre, évoquer la coopération entre régions pour souhaiter que soit fait obligation à celles qui se partagent un même massif montagneux d'établir des projets de coopération sur le territoire de ces massifs à l'occasion des contrats de plan, qu'il s'agisse des liaisons routières, ou des politiques touristiques. Pour les zones de montagne, la réalité du massif est souvent plus importante que celle des régions administratives.

Voilà quelques réflexions pour que ce territoire spécifique puisse lui aussi apporter sa pierre à la France du XXIe siècle et pour que la montagne reste un lieu où l'homme non seulement vit mais aussi travaille. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

Mme le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

DÉPÔT D'UN RAPPORT

Mme le président. J'ai reçu, le 7 juillet 1994, de M. Francis Delattre, un rapport, n° 1488, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'organisation du temps de travail, aux recrutements et aux mutations dans la fonction publique.

3

DÉPÔT DE RAPPORTS SUR DES PROPOSITIONS DE RÉSOLUTION

Mme le président. J'ai reçu, le 7 juillet 1994, de M. Philippe Auberger, un rapport, n° 1486, fait au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan sur les propositions de résolution :

– n° 1295 de M. Bernard Carayon, rapporteur de la délégation pour l'Union européenne, sur l'avant-projet de budget général des Communautés européennes pour l'exercice 1995 (nos E 246 et E 255) ;

– n° 1457 de M. René Carpentier et plusieurs de ses collègues, relative à l'avant-projet de budget général des Communautés européennes pour l'exercice 1995 (n° E 255).

J'ai reçu, le 7 juillet 1994, de M. Adrien Zeller, un rapport, n° 1487, fait au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, sur la proposition de résolution de M. Pierre Lellouche, rapporteur de la délégation pour l'Union européenne, sur la politique étrangère de sécurité commune (PESC) dans l'avant-projet de budget général des Communautés européennes pour l'exercice 1995 (n° E 255) (n° 1352).

4

DÉPÔT D'UN RAPPORT D'INFORMATION

Mme le président. J'ai reçu, le 7 juillet 1994, de M. Philippe Auberger, un rapport d'information, n° 1485, déposé, en application de l'article 145 du règlement, par la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, sur l'application des dispositions fiscales contenues dans les lois de finances.

5

ORDRE DU JOUR

Mme le président. Aujourd'hui, à dix heures, première séance publique :

Suite de la discussion du projet de loi (n° 1382) d'orientation pour le développement du territoire.

M. Patrick Ollier, rapporteur au nom de la commission spéciale (rapport n° 1448).

A quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(La séance est levée, le vendredi 8 juillet 1994, à une heure quarante.)

Le Directeur du service du compte rendu intégral de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT

COMMISSION MIXTE PARITAIRE

COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI RELATIF À L'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL, AUX RECRUTEMENTS ET AUX MUTATIONS DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Dans sa séance du jeudi 7 juillet 1994, la commission mixte paritaire a nommé :

Président : M. Jacques Larché.
Vice-président : M. Jérôme Bignon.

Rapporteurs :

– à l'Assemblée nationale : M. Francis Delattre ;
– au Sénat : M. François Blaizot.